

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES  
SUR L'ENVIRONNEMENT**

**323**

**DT3**

Projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à  
Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-  
de-Jésus

6211-24-077

ÉTAIENT PRÉSENTS : **M. MICHEL GERMAIN, président**  
**Mme CORINNE GENDRON, commissaire**

**ENQUÊTE ET AUDIENCE PUBLIQUE  
SUR LE PROJET DE PARC ÉOLIEN MONT SAINTE-MARGUERITE  
À SAINT-SYLVESTRE, SAINT-SÉVERIN ET SACRÉ-COEUR-DE-JÉSUS**

---

**PREMIÈRE PARTIE**

---

**VOLUME 3**

---

Séance tenue le 21 octobre 2015 à 19 h  
Centre multifonctionnel, Salle Desjardins  
435, rue Principale  
Saint-Sylvestre

**TABLE DES MATIÈRES**

**SÉANCE DE LA SOIRÉE DU 21 OCTOBRE 2015**

**MOT DU PRÉSIDENT** ..... 1

**PÉRIODE DE QUESTIONS**

M. Christian Noël ..... 4  
M. Pierre Labranche ..... 9  
M. Stéphane Lachance ..... 19  
M. Léo Ferland ..... 26  
M. Pierre L'Abbé ..... 31  
Mme Paulette Bolduc ..... 38  
M. Alain Nadeau ..... 41  
Mme Marie-France Létourneau ..... 59  
M. Christian Noël ..... 60  
M. Stéphane Lachance ..... 80  
Mme Paulette Bolduc ..... 101

**MOT DE LA FIN** ..... 110



**MOT DU PRÉSIDENT**

**LE PRÉSIDENT :**

5 Si vous voulez prendre place, nous allons commencer dans quelques secondes. Mesdames et Messieurs, bonsoir et bienvenue à cette troisième séance de l'audience publique sur le projet de parc éolien Mont Sainte-Marguerite à Saint-Sylvestre, Saint-Séverin et Sacré-Cœur-de-Jésus.

10 Avant de laisser la parole aux participants, on va faire un petit tour de table auprès du promoteur et des personnes-ressources. Alors, Madame Maraghi, est-ce que vous avez des nouvelles informations à communiquer à la commission?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

15 Oui. Suite à la rencontre de cet après-midi, nous avons soumis à la commission le tableau synthèse des redevances qui sont payées aux propriétaires privés. Nous avons fait également un petit correctif au sujet du tableau qui avait soumis cet après-midi sur les propriétaires. On a ajouté l'information que madame la commissaire voulait avoir au sujet des chalets qui sont situés sur des  
20 lots avec des éoliennes. Simplement pour préciser, même si le nombre est zéro, à ce moment-là, au moins le tableau restait complet. Donc c'est ça qui a été soumis ce soir.

**LE PRÉSIDENT :**

25 Je vous remercie. Du côté des personnes-ressources, avez-vous des choses? Madame Durand ?

**Mme MAUDE DURAND :**

30 Oui. J'ai déposé les versions électroniques des rapports, des sommaires des rapports de suivi pour Montérégie, l'année 2014; L'Anse-à-Valleau, les années 2008 et 2009; Carleton 2009 et Baie-des-Sables 2007 à 2009.

**LE PRÉSIDENT :**

35 Très bien, merci. Du côté des autres personnes-ressources? Oui, Monsieur Arbour ?

**M. SIMON ARBOUR :**

40 Oui. J'ai reçu par courriel la liste des articles, en fait, une liste d'articles que mon collègue  
Richard Martin m'a fait parvenir de l'Institut national de santé publique. C'est une recherche qu'il a  
faite sur PubMed et il a recensé entre autres une quinzaine d'articles entre 2012 à 2015 où on  
parlait d'infrasons et d'éoliennes. Là-dessus, il y en avait deux qui étaient connus déjà dans la  
45 revue précédente de l'INSPQ. Il y en un autre qui était non pertinent au niveau de la santé  
humaine. Donc je pourrai déposer ces articles-là.

Mais il y a deux choses que monsieur Martin m'a mentionnées dans son message. C'est  
que, d'une part, au niveau des infrasons dans la littérature scientifique, en tout cas ça ne ressort  
pas nécessairement, un peu comme je le mentionnais hier soir, qu'il y a vraiment, même dans les  
50 revues systématiques où les articles... l'effet à la santé lié aux infrasons, ça ne ressort pas comme  
tel. Les articles, en général, n'arrivent pas à démontrer effectivement qu'il y a un lien... des effets à  
la santé en lien avec les infrasons produits par des éoliennes.

Par contre, il y a plus de préoccupation au niveau des sons de basses fréquences et même  
55 si, encore là, les articles ne sont peut-être pas toujours clairs au niveau des conclusions, il reste  
que... par exemple si on regarde des valeurs qui peuvent être présentées par bande spectrale,  
par exemple, au niveau des émissions de décibels produites par des éoliennes, bien on peut voir  
que quand même, il y a des niveaux de décibels qui sont quand même souvent... qui semblent  
plus élevés dans certains cas pour les basses fréquences par rapport à des fréquences plus  
60 élevées. Donc il serait plausible effectivement qu'il y ait plus de nuisances ressenties associées  
aux basses fréquences.

**LE PRÉSIDENT :**

65 Et ces nuisances-là entraînent quels effets sur la santé potentiellement?

**M. SIMON ARBOUR :**

Bien, des effets directs comme tels, c'est certain qu'on ne parle pas d'effets au niveau de  
70 l'appareil auditif, par exemple, mais habituellement, l'effet dont on parle, on parle surtout de la  
nuisance comme telle qui est un effet général sur la qualité de vie, comme on dit. Donc c'est le  
dérangement, c'est perte de jouissance de sa propriété, je dirais, ou autre, d'une part. Et il y a  
aussi dans certains cas, des cas rapportés de perturbation du sommeil. Mais là, dans ce cas-là,  
les évidences sont moins claires. Ce qui ressort plus évident, c'est vraiment la nuisance qui est  
75 rapportée. Puis en général, les revues systématiques vont mentionner aussi que quand les

éoliennes sont bien positionnées, à une distance suffisante, bien en général, les plaintes de nuisance diminuent en conséquence.

**LE PRÉSIDENT :**

80

Très bien. Je vous remercie. Là, je m'aperçois, il était question qu'on aurait un représentant d'Environnement Canada, monsieur Louis Breton. On ne l'a pas vu encore? En tout cas, il nous avait dit la semaine dernière qu'il viendrait dans la soirée. Peut-être qu'il a été retardé. En tout cas, s'il arrive, on va pouvoir...

85

**M. SIMON ARBOUR :**

Excusez, Monsieur le président. J'ai oublié de mentionner que j'avais ma collègue, Pier-Anne Paquet-Gagnon qui a participé à l'analyse avec moi qui est présente dans la salle ce soir, comme observatrice.

90

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Paquet-Gagnon.

95

**M. SIMON ARBOUR :**

Oui.

100

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Alors pour le questionnement, donc je dis encore que le registre est ouvert à l'arrière de la salle. Nous avons déjà quelques personnes qui sont inscrites. Donc je vais appeler les gens que j'ai ici inscrits. Si vous avez l'intention de présenter un mémoire, donc, encore une fois, veuillez en faire part à madame Lynda Carrier qui est à l'accueil, qui est notre coordonnatrice qui est à l'arrière de la salle.

105

Avant d'appeler le prochain intervenant, les rappels d'usage. Je demande aux participants d'éviter les préambules dans leurs questions. Toujours deux questions par intervention. Par ailleurs, vous pouvez encore vous réinscrire au registre. Toutes les questions et les réponses donc doivent m'être adressées. Si vous avez des cellulaires, veuillez les mettre en mode vibration, s'il vous plaît.

110

115 Enfin, je rappelle qu'aucune manifestation, remarque désobligeante, propos diffamatoires  
ou attitude méprisante ne seront tolérés dans la salle, et ce, afin d'assurer un débat serein et  
respectueux.

120 Et maintenant, je vais inviter monsieur Christian Noël. Est-ce qu'il est arrivé? Non. Tantôt,  
s'il arrive...- ah, il est là. Bonsoir, Monsieur. Si vous voulez vous asseoir pour qu'on puisse  
entendre ce que vous dites.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

125 J'avais une question justement par rapport à ça et par rapport justement à l'évaluation des  
maisons et des propriétés. Ici, j'ai un dossier complet de dévaluation de propriétés, de 30 à 90 %  
dans plusieurs états des États-Unis et de l'Ontario. O.K.?

**LE PRÉSIDENT :**

130 O.K.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

135 On s'est fait répondre hier encore une fois par un fonctionnaire que ça a l'air à, je ne sais  
pas trop, vouloir paralyser là, pareil comme si au Québec, on n'avait pas des entreprises privées  
et des gens de banque et d'affaires ou des sociétés immobilières qui sont capables de faire ça.  
Pourtant, j'ai des dossiers pleins ici, là. De 30 à 90 % de dévaluation. C'est pas des farces, ça. Ils  
ont l'air à prendre ça comme des farces, eux autres, là. Nous autres, on va être obligé puis on va  
être pris avec ça, puis on va subir ça. Alors je me demande, comme monsieur Guy Roy est venu  
140 dire hier, il dit : « Ça fait cinq ans, j'ai l'impression de redire la même chose. Il n'y a pas eu  
d'évolution là-dedans. » Voyons donc! Comment ça se fait que nous autres, on est capable de  
trouver des dossiers de six pouces d'épais de dévaluation.

**LE PRÉSIDENT :**

145 Comme j'ai dit, on ne commente pas les réponses qui ont été données.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

150 C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

On a les réponses...

155

**M. CHRISTIAN NOËL :**

Où c'est qu'on s'en va, nous autres!

160

**LE PRÉSIDENT :**

Excusez-moi, laissez-moi parler. Vous pouvez venir exposer cela en deuxième partie de l'audience publique dans votre mémoire, votre satisfaction ou vos insatisfactions au regard des éléments du projet ou des réponses obtenues.

165

**M. CHRISTIAN NOËL :**

Bien, c'était ça. C'est parce que je trouvais paradoxale un peu cette réponse. Alors j'aurais aimé ça avoir une réponse d'eux autres, à part que c'est-tu de l'incompétence ou ben donc si c'est parce qu'ils ouvrent le chemin ben grand en autoroute à des promoteur qui se présentent...

170

**LE PRÉSIDENT :**

Là, vous faites des commentaires. On a eu une réponse, on a posé la question. Le ministère des Affaires municipales a indiqué entre autres qu'il n'avait pas fait d'étude encore. Donc ça fait un certain nombre d'années qu'il considère de faire l'étude mais il ne l'a pas faite encore.

175

**M. CHRISTIAN NOËL :**

O.K. C'est la même chose pour la santé. On a des rapports de ça d'épais sur la santé partout et on se fait dire par le représentant de la santé que tout est beau dans le meilleur des mondes et que...

180

**LE PRÉSIDENT :**

Vous le soumettez...

185

190 **M. CHRISTIAN NOËL :**

... 45 à 85 dB, c'est encore mieux que 15 à 20.

**LE PRÉSIDENT :**

195 Écoutez, vous nous soumettrez vos informations en deuxième partie d'audience.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

200 Pardon?

**LE PRÉSIDENT :**

205 Vous nous soumettrez vos informations dans votre mémoire à la seconde partie de l'audience publique.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

O.K. Vous voulez que j'inclue ça dans le mémoire?

210 **LE PRÉSIDENT :**

Bien, c'est ça. Vous traiterez de ces points-là dans votre mémoire. Parce que là, vous réagissez aux réponses qui ont été obtenues. Mais on vous invite à réagir en deuxième partie de l'audience.

215 **M. CHRISTIAN NOËL :**

O.K. Ça veut dire qu'ils n'ont pas plus de réponse qu'ils avaient hier. O.K. Je peux-tu poser une autre question?

220

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, vous pouvez poser une nouvelle question.



225 **M. CHRISTIAN NOËL :**

O.K. Ça, là, c'est la présentation, je ne sais pas si vous la voulez ou pas, c'est très simple, ça c'est la présentation d'une éolienne 2.3 avec la compagnie RES – il me semble que ça me dit quelque chose – avec les spécifications, toutes les spécifications complètes qui sont incluses. Et je n'ai pas vu nulle part dans le rapport d'avant-projet, o.k., je me demande pourquoi et est-ce qu'on va être capable d'avoir en quelque part dans ce rapport-là la photo d'une éolienne dans un champ à côté d'une grange, de l'équipement agricole, d'un pick up, d'une personne debout. Ce n'est pas compliqué ça? Pourtant, on n'a pas trouvé ça nulle part...

235 **LE PRÉSIDENT :**

Vous l'avez déjà. Vous pouvez mettre ça dans votre mémoire pour exposer les dimensions relatives d'une éolienne. Parce que déjà, on a eu hier, on a demandé, on a eu des spécifications sur l'éolienne, mais si vous avez des photos, exemples, vous pouvez mettre des exemples de photos dans votre mémoire.

245 **M. CHRISTIAN NOËL :**

C'est parce que ça vient ...

245 **LE PRÉSIDENT :**

C'est ça.

250 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Ça fait que comment ça se fait qu'on ne l'a pas, nous autres, disponible au public?

255 **LE PRÉSIDENT :**

Non, mais on a eu des photos d'éoliennes mais là, si vous avez votre information, vous pouvez la communiquer à la commission.

260 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Et à ce moment-là, le public, on l'aura tenu dans l'ignorance.

**LE PRÉSIDENT :**

265           Votre mémoire va être mis en ligne. Votre mémoire, que vous venez de présenter ou pas, on va diffuser votre mémoire avec les photos, bien entendu. C'est sûr que s'il y avait des droits d'auteur, il faut être prudent avec ça, mais règle générale, si c'est des photos, par exemple, qui n'identifient pas personne, on n'a pas de problème avec ça.

270           **M. CHRISTIAN NOËL :**

                  Je ne pense pas c'est des droits d'auteur parce que c'est une revue américaine dans laquelle RES comparait et la question qui va avec, c'est que justement, ici, ils écrivent en dessous par un monsieur (inaudible) de Sidney, *engineering manager*, il dit qu'ils ont des problèmes, qu'ils sont en train de parfaire l'ancrage des éoliennes. O.K. Mais c'est assez intéressant comme article.

**LE PRÉSIDENT :**

280           Vous pourrez nous exposer ça.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

285           Alors... Puis ici, on arrive avec le 3.2, alors combien qu'il y en a de 3.2 d'installées au Québec, au Canada? C'est-tu le premier parc ici?

**LE PRÉSIDENT :**

290           Alors vous pourrez exposer vos préoccupations concernant la solidité des éoliennes.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

295           C'est ça. Alors je pense qu'il y a beaucoup de réponses et d'interrogations qui demeurent. Je pense que c'est important.

**LE PRÉSIDENT :**

300           Mais on essaie de poser des questions très très précises pour avoir des éléments de réponse. Mais, dans certains cas, si vous avez la réponse, vous pouvez la communiquer à la commission.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

305 Bien, oui, on en a pas mal, mais ça ne veut pas dire que c'est les bonnes non plus. Mais j'aurais aimé ça avoir leurs commentaires à eux autres.

**LE PRÉSIDENT :**

310 Mais en rapport à quel élément exactement?

**M. CHRISTIAN NOËL :**

Des fois, on est mieux de se retenir de parler, hein.

315 **LE PRÉSIDENT :**

C'est comme vous voulez.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

320 O.K. Je vais revenir tout à l'heure, j'ai d'autres questions. C'est beau?

**LE PRÉSIDENT :**

325 C'est beau.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

330 Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

335 Je vais inviter monsieur Pierre Labranche à s'avancer à la table des intervenants. Bonsoir, Monsieur.

**M. PIERRE LABRANCHE :**

Bonjour. O.K., question : je voudrais savoir la distance parcourue par l'infrason vibration.

340 **LE PRÉSIDENT :**

Donc par les éoliennes en exploitation. Donc on pourra aller du côté du promoteur et on pourra aller aussi du côté probablement du MSSS en lien avec ça. Donc, madame Maraghi. Donc c'est quoi la propagation... Précisément des infrasons ou des sons basses fréquences? Qu'est-ce qui vous préoccupe le plus?

345 **M. PIERRE LABRANCHE :**

Les deux.

350

**LE PRÉSIDENT :**

Les deux. Madame Maraghi?

355 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Donc la question, c'est la distance parcourue par – j'avais compris les vibrations – mais on parle plutôt des infrasons et des basses fréquences.

360 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, c'est ça.

**M. PIERRE LABRANCHE :**

365

Les trois.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

370 Pour répondre à votre question, je vais demander à monsieur Dokouzian, notre ingénieur senior, de répondre.

**LE PRÉSIDENT :**

375 Très bien.

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

380 Donc pour une éolienne moderne comme celle proposée pour le projet, on peut voir à l'étude, par exemple, Santé Canada qui a été déposée par le ministère, les infrasons ne sont plus perceptibles par l'être humain à une distance d'à peu près 100 mètres d'une éolienne et à peu près 1 % de la population peuvent les percevoir à la base de l'éolienne. Alors ça, c'est quand on parle de perception des infrasons.

385 Maintenant, un infrason peut évidemment voyager plus loin sur des distances de kilomètres, même 10 kilomètres, mais à des seuils qui sont en deçà de ce qui peut être perçu par l'être humain. D'ailleurs, à cette distance, selon des études, le niveau de l'infrason d'une éolienne est en deçà des niveaux qu'il y a dans la nature principalement. Donc il y a de l'infrason dans la nature dû aux vents, dû à toutes sortes de raisons et, à ces distances, l'infrason dû à une éolienne est en deçà de ce qu'on retrouve dans la nature. Alors ça, c'est pour répondre à la question des infrasons.

395 Je crois qu'il y avait une question sur les basses fréquences. Tout dépend évidemment du niveau des basses fréquences, je ne connais pas, de mémoire, le seuil de perception d'une basse fréquence mais tout dépend du niveau émis. J'aurai pas la réponse, je peux revenir et essayer de formuler une réponse. Ça dépend. Comme je vous dis, ça serait difficile à répondre, c'est une question que je n'ai jamais eue, en fait.

400 Pour le son, la dernière question, pouvez-vous la... Le troisième volet, c'était?

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Labranche?

405 **M. PIERRE LABRANCHE :**

Les vibrations.

**LE PRÉSIDENT :**

410 Les vibrations.

**M. PIERRE LABRANCHE :**

415 Bien moi, je calcule c'est l'infrason ça.

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

Oui et non. L'infrason, c'est l'infrason. Les vibrations, c'est les vibrations.

420 **M. PIERRE LABRANCHE :**

En tout cas, sur le web, les dernières recherches de 2015 pour l'infrason, ils disent que ça va à 50 kilomètres. O.K. Je voudrais par rapport à la réponse de monsieur, comment se fait-il que dans ma maison, ma maison vibre, mon deuxième étage, il vibre assez, ça résonne assez, c'est du flac-à-flac éolien à l'étage, que dans mes chambres, c'est plus habitable au dernier étage, et ça me cause de sérieux problèmes de santé et même ça vibre dans mon corps. Mon corps vibre. Quelqu'un pourrait m'expliquer?

425 **LE PRÉSIDENT :**

430

On pourrait aller du côté du ministère de la Santé. Monsieur Arbour?

**M. PIERRE LABRANCHE :**

435

Je vis ça depuis la première éolienne qui vire.

**LE PRÉSIDENT :**

440

Alors on va aller du côté de monsieur Arbour.

**M. SIMON ARBOUR :**

445

Là, par rapport à ce que monsieur décrit, j'essaie de voir si on parle justement d'infrasons ou de vibrations transmis par le sol, parce que c'est sujets-là sont mentionnés dans la revue de l'INSPQ. Dans la revue INSPQ, si je prends la question des vibrations transmises par le sol, il est question d'une étude qui... il n'y a pas beaucoup d'études qui ont été faites dans ce domaine-là. On sait qu'il y a des vibrations qui sont transmises par le sol, notamment pour les voies de chemin de fer et les chantiers de construction. Ce qu'on mentionne, on dit :

450

*« Des vibrations des tours des éoliennes seraient possiblement transmises par le sol et cet effet a été étudié. Cependant, une seule étude réalisée en Italie avec des appareils sismographiques a été recensée. »*

Et ce dont on parle dans le fond, on parle :

455

*« Dans le contexte géologique où l'étude a été réalisée, l'onde énergétique émise par le parc éolien – on parle d'une onde de 1,7 hertz conditions météo particulières – a pu être détectée à 11 kilomètres de sa source. »*

460

Donc on parle d'un résultat d'une seule étude. Par contre, on ajoute dans le texte qu'il faut voir aussi justement les contextes géologiques. Donc on parle de certaines similitudes de contexte géologique pour les basses-terres du Saint-Laurent. Dans le cas des Appalaches, je ne pourrais pas me prononcer. Ici, on est dans la région des Appalaches, donc quelle en serait la transmission des vibrations au niveau du sol et à quelle distance comme telle.

465

**LE PRÉSIDENT :**

C'est par rapport à des sols argileux, par exemple. On est sur le roc plutôt que dans l'argile, par exemple.

470

**M. SIMON ARBOUR :**

Oui. Bien ici, dans les Appalaches, je pense qu'on est plus dans des terrains rocheux ou des dépôts minces dépendant des endroits. Mais dans la plaine du Saint-Laurent, on serait plus dans les sols argileux, effectivement.

475

Puis pour ce qui est des effets santé, ben là, il faudrait peut-être que je fouille un peu plus la réponse à ce niveau-là. Mais en général, au niveau des infrasons, ce que j'ai mentionné tout à l'heure, ça, je l'ai déjà dit qu'au niveau des études, ça n'avait pas ressorti.

480

**LE PRÉSIDENT :**

Vous avez des études qui parlent des problèmes de vibration?

485

**M. SIMON ARBOUR :**

Comme je le mentionnais, il y a une section qui en fait mention dans le document de l'INSPQ, c'est à la page 83. Mais encore là, habituellement, souvent, les études souvent réussissent à mettre en évidence peut-être des choses qui sont plus connues, avec des sources peut-être connues, comme je mentionnais tout à l'heure, les chantiers de construction ou les voies ferrées. Dans le domaine de l'éolien, c'est des domaines plus nouveaux qui sont peut-être moins connus, moins étudiés.

490

**LE PRÉSIDENT :**

495

Malgré le fait que plusieurs... On voit en Europe qu'il y a des milliers d'éoliennes installées en milieu rural habité, qu'on pense au Danemark ou des régions de la France, en tout cas, en Allemagne, partout, donc à votre connaissance, vous n'avez pas repéré d'études sur les vibrations qui portaient spécifiquement sur les éoliennes?

500

**M. SIMON ARBOUR :**

Il faudrait que je réadresse la question à mes collègues, à mes spécialistes, pour effectivement me pointer si effectivement il y a eu des évidences qui ont été mises à ce niveau-là.

505

**LE PRÉSIDENT :**

Spécifiquement.

510

**M. SIMON ARBOUR :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

515

Ça fait qu'on va essayer de voir s'il existe de la littérature à ce niveau-là.

**M. PIERRE LABRANCHE :**

520

Présentement, je subis de sérieux problèmes de santé, j'énumérerai pas, mais je voudrais amener à monsieur un exemple. Je vais voir des médecins, ils me disent : « Va-t'en de là. » Puis pas juste un, je suis allé en voir plusieurs, des médecins ordinaires, des spécialistes. Tous les médecins me disent : « Va-t'en de là. » Moi, je veux garder ma santé. Je pose la question : qu'est-ce que je dois faire? Et qu'est-ce que les organismes gouvernementaux font et qu'est-ce que je dois faire pour... Moi je veux rester chez moi. Qu'est-ce que je dois faire pour demeurer chez moi sans perdre ma santé? Je veux que quelqu'un me réponde, qu'il me guide dans quel chemin il faut je m'en aille. Si, mettons, je ne sais pas, moi...

525

**LE PRÉSIDENT :**

530

Est-ce que vous avez fait, par exemple, est-ce que vous avez fait une plainte formelle au ministère du Développement durable à l'égard de ces nuisances-là?



**M. PIERRE LABRANCHE :**

535 Oui. Oui, mais... Oui, j'ai déjà... Je me suis adressé au Développement durable mais... on  
dirait qu'au Québec, comme monsieur Noël disait, les éoliennes, en tout cas, au Québec, c'est  
nouveau. Ça fait pas... Des grosses éoliennes plus de 2 mégawatts, c'est nouveau. On dirait que  
moi je subis ça. Moi, je suis un préventionniste. Je suis un ancien préventionniste de Fermont. Je  
540 ne veux pas perdre ma santé. C'est pour ça je vous en parle à tout le monde. Qu'est-ce que je  
dois faire pour... Quel organisme veut me défendre, veut me suivre, si les médecins ne veulent  
pas me soigner? C'est grave, là.

**LE PRÉSIDENT :**

545 On a votre point de vue. Mais là, on va regarder du côté du ministère du Développement  
durable. Madame Durand, comment vous recevez les plaintes des citoyens dans les parcs éoliens  
existants?

**Mme MAUDE DURAND :**

550 En fait, quand il y a quelqu'un qui subit une nuisance liée un parc éolien, il y a comme deux  
façons ou deux places où il peut adresser une plainte : soit aux comités de suivi qui sont mis en  
place pour gérer les plaintes. Et ça, c'est prévu par condition de décret qu'ils doivent gérer les  
plaintes, ces comités de suivi là. Sinon, il y a aussi le Centre de contrôle environnemental. Je ne  
555 sais pas si c'est du ministère de l'Environnement que c'est là notre monsieur a fait une plainte  
mais généralement, eux ont un délai de dix jours, dans lequel dix jours, ils doivent dire comment  
va être traitée la plainte.

560 Donc je sais que... Je pense pour les vibrations, il y a moyen de vérifier avec justement un  
sismographe si justement il y a des vibrations. Je ne sais pas comment la plainte de monsieur a  
été traitée, vu que c'est au Centre de contrôle et non pas à la Direction des évaluations  
environnementales, mais il devrait peut-être refaire un suivi par rapport à ça.

**M. PIERRE LABRANCHE :**

565 O.K. En tout cas, quand madame dit « programme de suivi », comment je pourrais bien...  
Je sais pas de qui tu parlais, le suivi. Dans des Moulins, les deux personnes qui s'occupent du  
suivi, c'est deux propriétaires éoliens. C'est comme une femme qui se fait violer, elle va voir son  
violeteur pour faire une plainte. Je trouve ça pas correct.

570

**LE PRÉSIDENT :**

Mais on sait que vous pouvez vous adresser aussi directement au ministère, si vous voulez faire une plainte.

575

**M. PIERRE LABRANCHE :**

Même pour l'infrason, les vibrations et la basse fréquence, ils disent qu'ils ont rien. Comment qu'ils font pour m'aider ? Moi, je veux juste trouver mon problème pour garder ma santé.

580

**LE PRÉSIDENT :**

Je comprends mais est-ce que vous avez officiellement fait une plainte? Donc normalement, c'est la Direction régionale du ministère qui reçoit ça. Puis normalement, comme madame Durand a expliqué, qu'ils font un suivi habituellement en dix jours. Par exemple, ils peuvent aller installer un sismographe pour voir s'il y a des vibrations qui s'en vont vers votre maison. C'est l'explication. Donc à ce stade-ci, c'est difficile de répondre à votre question à part de dire : « Est-ce que vous avez fait une plainte formelle au ministère? » Si vous ne l'avez pas faite, on peut vous inviter à communiquer avec le ministère pour leur faire part de votre problème.

585

590

**M. PIERRE LABRANCHE :**

O.K. Puis question de ma santé, si les médecins disent : « Va-t'en de là », qu'est-ce que je fais, moi, pour protéger ma santé? Si les médecins ne veulent pas tenir compte de...

595

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous comprends sur ce point-là, mais vous comprenez...

600

**M. PIERRE LABRANCHE :**

Ce n'est pas facile là.

605

**LE PRÉSIDENT :**

... on ne peut pas vous répondre clairement, on ne peut pas vous donner une réponse clairement, nous, de notre côté.

610 **M. PIERRE LABRANCHE :**

Mais je suis conscient que je suis peut-être le premier, le premier à poser cette question-là mais je ne suis pas le premier à vivre ça. J'en connais une autre personne qui vit la même chose que moi, puis lui il est rendu, il a un *pacemaker* astéure. C'est sérieux. Sa maison, elle vibre, lui aussi, puis comme lui, son dernier étage, il l'a quitté, il n'est plus capable de vivre là.

615 **LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on peut vous dire...

620

**M. PIERRE LABRANCHE :**

Moi, je veux informer les gens que ça existe pour remédier à cela.

625 **LE PRÉSIDENT :**

Mais vous pouvez aussi faire une plainte au ministère de l'Environnement, au ministère du Développement durable. C'est ce qu'on peut conclure de l'échange qu'on vient d'avoir.

630 **M. PIERRE LABRANCHE :**

Oui, il y a ça. J'ai bien compris mais c'est la santé là, moi, je voudrais que... C'est pas Santé publique, ils ne semblent pas bouger ou...

635 **M. SIMON ARBOUR :**

Excusez, Monsieur le président, j'aimerais ça intervenir.

640 **LE PRÉSIDENT :**

Oui.

**M. SIMON ARBOUR :**

645 C'est que si monsieur nous fait un signalement à la Direction, on va évaluer son dossier. S'il a été évalué par des médecins, ses médecins peuvent communiquer avec des médecins de Santé publique pour évaluer la situation, puis on verra ce qui pourra être fait, puis ce qui peut être recommandé. C'est certain qu'en Santé publique, on agit aussi dans le mandat qu'on a dans la loi

650 de santé publique. Le Directeur de santé publique a certains pouvoirs pour certains types de  
problèmes ou je dirais quand on parle de danger imminent ou danger grave. Des fois, quand on  
tombe plus dans des domaines soit de nuisance ou autres, des fois, on est plus en mode  
recommandation, mais il reste que pour tout problème de santé qui est lié entre autres, moi je  
travaille dans l'équipe de santé environnement, tout problème de santé qui est lié à  
655 l'environnement, une personne peut nous faire un signalement et on évalue la situation. Puis s'il y  
a des médecins qui ont déjà été évaluer monsieur, on va pouvoir communiquer avec nos  
médecins puis on va pouvoir regarder son dossier, puis aider, voir s'il y a des solutions qui sont  
possibles.

**LE PRÉSIDENT :**

660 Très bien. Merci, Monsieur Arbour. Peut-être qu'aussi vous pourriez communiquer, donner à  
monsieur Labranche à quel endroit il peut s'adresser dans la région.

**M. SIMON ARBOUR :**

665 Je peux lui donner ma carte.

**LE PRÉSIDENT :**

670 Très bien.

**M. PIERRE LABRANCHE :**

675 O.K. Puis un autre point d'information. Mon docteur de famille, je lui en ai parlé de Santé  
publique. Oui, mais il dit : « T'es tout seul. » Oui, bien j'ai dit : « Je vais mourir tout seul. » Il dit :  
« Il y en a peut-être bien d'autres, moi je le sais pas. »

**LE PRÉSIDENT :**

680 Mais comme je vous dis, vous pouvez à ce moment-là, monsieur Arbour va vous donner les  
coordonnées, vous pourrez à ce moment-là faire part de votre dossier.

**M. PIERRE LABRANCHE :**

685 Je suis sérieux, j'invente pas ça, là. C'est pas entre les deux oreilles, le problème.

**LE PRÉSIDENT :**

Non, non, non. Ce n'est pas ça qu'on dit.

690

**M. PIERRE LABRANCHE :**

Je vis de très graves problèmes depuis que les... La première éolienne, il en tournait juste une juste une. Sur mon lit, je vibraï. Mon corps vibraï. Moi, je veux comprendre.

695

**LE PRÉSIDENT :**

Eux vont pouvoir investiguer.

700

**M. PIERRE LABRANCHE :**

Puis garder ma santé.

**LE PRÉSIDENT :**

705

Les deux ministères peuvent investiguer la situation.

**M. PIERRE LABRANCHE :**

710

C'est beau. Merci.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va? Je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Stéphane Lachance.

715

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

Hier, il semble y avoir eu un certain scepticisme sur ma présentation, j'aimerais peut-être juste rectifier des faits avant de continuer, de poser ma question. Alors comme on peut voir, cette fois-ci, je ne suis pas en mode LP, c'est-à-dire qui varie en fonction des sons actuels, mais bien en mode LEQ qui fait qu'il prend une moyenne des sons. Et même s'il y a une bourrasque de vent ou même un coup de marteau, il ne tiendra pas compte...il va en tenir compte mais juste en faire une moyenne à la fin. Donc même s'il vente un petit peu, puis ça ne semble pas être le cas présentement. J'ai pris cette donnée-là sur vingt-deux minutes. Et si on avance neuf minutes plus tard, j'ai sensiblement le même. Et on peut entendre aussi des fois une variation dans le son de

725

l'éolienne. Des fois, c'est plus égal avec la même intensité, mais des fois, on va entendre plus un *roomm* plus distinct. J'avance un petit peu plus pour vous montrer que c'est la même affaire. Donc sur vingt minutes, ça n'a pas changé, c'est toujours resté à ces niveaux-là.

730 J'aimerais savoir, me faire expliquer quel effet, quel phénomène aérodynamique fait qu'une éolienne produit du son, produit ce bruit qu'on entend là.

**LE PRÉSIDENT :**

735 Très bien. Alors on pourra aller du côté du promoteur. Madame Maraghi?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

740 Oui, à nouveau, Monsieur le président, si je peux passer la parole à monsieur Dokouzian pour répondre à cette question.

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

745 Le son qui est produit d'une éolienne est à la fois mécanique et aérodynamique. Donc l'aspect mécanique, c'est le son qui provient principalement de la nacelle, l'équipement mécanique qu'on retrouve au niveau de la nacelle. C'est du son normalement de moyenne fréquence et c'est un son qui s'estompe assez rapidement. Donc on parle à partir de quelques centaines de mètres, le son mécanique va s'estomper.

750 Le son aérodynamique, c'est celui qui porte un peu plus loin. C'est un son à large bande. Les gens, malheureusement, souvent les gens vont dire que c'est des sons basses fréquences, donc c'est un son à large bande, sauf que les moyennes et les hautes fréquences vont s'estomper plus vite.

755 Le son provient de la contraction des molécules finalement et du fait que lorsque la pale tourne, en fait le son est produit à deux endroits principalement : sur le bord d'attaque et sur le bord de fuite d'une pale. Le bord d'attaque, c'est le bord qui fait face au vent et le bord de fuite, c'est le bord en fait sous le vent, si on peut dire.

760 Donc le bord qui produit le plus de sons, c'est le bord de fuite et on a ce qu'on appelle un détachement du vent à cet endroit-là et puis une turbulence et le son est produit à ce moment-là. Et aussi, lorsque la pale fait sa rotation, le son augmente un petit peu, c'est un son cyclique, on ne s'en cache pas, lorsque la pale est dans son mouvement vers le bas, vers la tour. Donc ça, c'est le son aérodynamique.

765 **LE PRÉSIDENT :**

La petite pulsion, ce qu'on perçoit comme une petite pulsion, j'imagine c'est quand une pale est vis-à-vis le mât, c'est ça?

770 **M. SHANT DOKOUZIAN :**

Exactement. Temps de 3 à 6 h, si on veut, c'est lorsqu'on trouve la... Oui, l'amplitude à ce moment-là.

775 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lachance?

780 **M. STÉPHANE LACHANCE :**

Est-ce qu'on parle aussi d'un genre de... Lorsque le vent rentre dans la pale, est-ce qu'il se fait comme un genre de vortex qui va être expulsé par le pouls de la pale? Est-ce que c'est à cet endroit-là que le vent *turbulé* rentre dans l'air qui ne l'est pas? Est-ce que c'est là que se fait le son?

785 **M. SHANT DOKOUZIAN :**

790 Là, je vous dirais que ça dépasserait mes compétences de savoir exactement le phénomène qui se passe. Je ne suis pas un ingénieur en mécanique des fluides. Alors, pour ça, je pourrais revenir avec une réponse, c'est documenté, mais je ne serais pas une bonne personne pour aller pousser ça plus loin dans ce qui se passe exactement, mais ça vient du bord de fuite, c'est en raison de la turbulence, vortex, turbulence, un peu tout ça. Et c'est l'origine du son, oui.

795 **LE PRÉSIDENT :**

Donc ce qu'on comprend, il y a comme une haute pression en avant de l'éolienne et la turbulence...

800 **M. SHANT DOKOUZIAN :**

À l'arrière.

**LE PRÉSIDENT :**

... avec les pressions localisées à l'arrière, et là, ça tourne un peu.

805

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

Oui. Le niveau de pression sur bord d'attaque de la pale n'est pas la source principale du bruit mais est une des sources du bruit. Et on retrouve plus de bruit à mesure qu'on va à l'extrémité des pales et moins de bruit près du rotor.

810

**LE PRÉSIDENT :**

Si vous êtes capable d'avoir des fois des références qui décrivent le phénomène aérodynamique?

815

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

Je pourrai déposer, c'est peut-être déjà même décrit dans certains documents déjà déposés. Peut-être même l'INSPQ a une description du bruit, si je me souviens, d'une éolienne, si je me souviens bien, mais je verrai voir si c'est assez complet puis je déposerai davantage.

820

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. C'est possible dans le document de l'INSPQ qu'il parle du phénomène.

825

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

Oui.

830

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, Monsieur Lachance?



835 **M. STÉPHANE LACHANCE :**

L'augmentation, mettons qu'on part de 24 dB en situation calme et on se rend comme vous l'avez vu là à 1.2 kilomètre entre 45 et 50 décibels, on double pratiquement le nombre de décibels. .Mais dans les faits, est-ce que... C'est le double en décibels mais, dans les faits, est-ce que c'est plus que ça?  
840 Est-ce que c'est une équation exponentielle pour expliquer l'augmentation du son?

**LE PRÉSIDENT :**

845 Allez-y.

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

Ma première réponse à ça, ben je suis un expert en climat sonore, il est difficile pour moi de commenter sur votre situation parce que je ne la connais pas, c'est sur un autre projet. Alors juste pour commencer, c'est assez difficile de commenter sur votre situation particulière. Ce que je peux dire, c'est qu'il peut y avoir un climat où, oui, c'est 24 ou 30 ou 35 décibels à l'extérieur et puis on se retrouve à...  
850

Peut-être, en fait, je vais rephraser. Si on ajoute des décibels, oui, on n'ajoute pas arithmétiquement parce que c'est sur l'échelle logarithmique. Si on ajoute 20 décibels plus 20 décibels, ça donne en fait 23 décibels. Donc si on passe de 20 décibels à 30 décibels ou de 20 décibels à 40 décibels, on n'a pas doublé le son, en fait. C'est plus que ça parce que c'est une échelle logarithmique.  
855

C'est important de dire que l'oreille humaine commence à percevoir un changement dans le son avec un son, une augmentation d'à peu près 3 décibels. Donc ça prend à peu près 2 à 3 décibels d'augmentation d'un son pour percevoir un changement. Ça prend à peu près une augmentation de 10 décibels d'un même son pour le percevoir deux fois plus fort. Alors ça, c'est pour vous donner une idée de comment fonctionne l'échelle logarithmique.  
860

Maintenant, qu'est-ce qui est pour votre situation à vous, c'est difficile de commenter si vous avez mesuré le double ou le triple de ce qu'est le bruit ambiant. Ce qui me paraît apparent de votre vidéo, c'est que vous avez mesuré le bruit total. Donc vous avez mesuré autant le bruit du vent, de ce qui se passe autour, que le bruit des éoliennes. Donc si votre instrument est calibré, si vous avez réellement bien fait  
865

des mesures selon les normes acceptables, il semblerait que vous avez mesuré le bruit total à l'extérieur. Ça, c'est une des remarques que je pourrais faire.

870

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va, Monsieur Lachance?

875

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

Dans la situation où ce que je suis, je suis en pleine campagne, je suis très loin des routes, je suis en plein bois. Donc lorsque je prends des tests – puis je suis en bas d'une montagne, donc le vent, c'est très peu venteux, puis comme vous pouvez l'entendre, lorsque le premier vidéo que j'ai montré hier, on a entendu une rafale de vent alors que là, on ne l'entend pas du tout. Ce n'est pas venteux, puis on a les rapports météo pour confirmer qu'il ne vente pas ces journées-là. Les sonomètres sont calibrés avant, après, puis oui, j'enregistre le son ambiant, mais lorsque l'éolienne ne tourne pas comme ça a été le cas il y a une semaine parce qu'il y a eu un bris majeur au parc des Moulins, puis dix jours arrêté, alors j'ai pu me permettre de prendre des tests de son dans les conditions où est-ce qu'il n'y avait aucun vent, aucun autre bruit ambiant. Et lorsque j'ai fait ma caméscope, il me semble que s'il y avait une tondeuse qui tournait en quelque part, un tracteur de ferme ou un VTT qui passerait, on l'entendrait. Dans ce cas-ci, on n'entend rien autre que l'éolienne.

880

885

**LE PRÉSIDENT :**

Sauf que, ce qu'on peut peut-être faire aussi, c'est retourner du côté du ministère du Développement durable parce que, bon, vous considérez que le bruit est désagréable. Bien entendu, bon, on voit des résultats au sonomètre. Bien entendu, il peut y avoir d'autres facteurs, on n'était pas là pour prendre la mesure mais on voit à l'enregistrement, on perçoit la pulsion des éoliennes. Encore une fois, dans votre cas à vous, est-ce que vous avez acheminé des plaintes, par exemple, au ministère du Développement durable au regard du bruit des éoliennes?

890

895

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

La voie qu'on a choisie est un petit peu différente pour régler cette situation-là. Je ne pourrais pas vous en parler plus que ça mais effectivement nous sommes en voie de demander certaines modifications, disons. D'accord.

900

905 Je reviendrais un peu sur le bruit. Est-ce qu'une éolienne qui fait 45 dB et si on en rajoute une deuxième, une troisième, une quatrième et jusqu'à dix, est-ce que les bruits s'accumulent? Est-ce que le nombre de décibels s'accumule ou si on va toujours entendre le bruit de l'éolienne la plus forte? Ou si ceux même qui sont loin en arrière, mettons qu'on les met toutes en ligne, une en arrière de l'autre, et qu'il y en a dix, est-ce que la dixième va venir s'additionner à la première qui est la plus bruyante? Est-ce que les dB sont cumulatifs dans une grappe d'éoliennes?

910 **LE PRÉSIDENT :**

915 On peut redemander la question. Mais ce que j'en comprends, par exemple, si on a une éolienne qui était à 600 et l'autre éolienne, on sait qu'il y a des distances minimales entre éoliennes mais si vous les mettez une en arrière de l'autre, on pourrait avoir, disons, une à 600 mètres, et une à 1.2 kilomètre. Donc ça veut dire que celle à 1.2 kilomètre va émettre, par rapport au point de l'observateur, moins d'énergie parce qu'elle est plus distancée. Donc de quelle façon ça peut s'accumuler? Alors à ce moment-là, si on a un bruit dominant qui est la première éolienne, est-ce que d'autres... C'est quoi l'effet d'autres éoliennes à proximité mais qui sont situées plus loin? Est-ce que vous pouvez nous donner l'information à ce sujet-là?

920 **M. SHANT DOKOUZIAN :**

925 En tout premier lieu, on parle beaucoup de 45 ou de différents niveaux. J'aimerais ça quand même rappeler que le projet, selon la modélisation prudente qui a été faite, doit se conformer au minimum à la note d'instruction 9801 et produire moins de 40 décibels. Donc pour commencer. Et dans des conditions d'opération maximales, lorsque c'est très venteux, 30-35 km/h, c'est des conditions favorables. Donc je l'avais mentionné mais j'aimerais réitérer que le projet s'engage à produire au maximum 40 décibels et la modélisation nous montre qu'on va produire moins de ça, avec des paramètres très conservateurs, la modélisation conservatrice. Donc j'aimerais ça mentionner juste ça en préambule.

935 Maintenant, la modélisation – et ça va répondre à votre question – a tenu compte de toutes les éoliennes qui opèrent à leur maximum. Et, oui, le son des éoliennes s'additionne et on en a tenu compte à Mont Sainte-Marguerite. Les éoliennes qui sont plus proches vont produire évidemment plus de son à un endroit donné et les éoliennes qui sont plus loin vont en produire moins.

940 Alors on utilise des logiciels, on utilise un modèle reconnu pour faire cette addition qui est le modèle ISO9613-2 et comme je vous l'ai dit dans notre cas, les niveaux vont être en deçà, bien en deçà de ce qui est recommandé d'être respecté.

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va, Monsieur Lachance?

945 **M. STÉPHANE LACHANCE :**

Ça va. Je vois que l'histoire se répète parce qu'il y a cinq ans, ce genre de réponse-là nous avait été transmise et il s'avère que dans les faits, c'est tout autrement.

950 **LE PRÉSIDENT :**

Vous pouvez nous en faire part dans un mémoire. Je vous remercie. Donc la prochaine personne qui est sur ma liste, c'est monsieur Léo Ferland. Bonsoir, Monsieur.

955 **M. LÉO FERLAND :**

960 Bonsoir. J'aurais une question, peut-être d'autres aussi, une question par rapport aux travaux. On sait qu'ils vont commencer vers le 15 août 2016. Pendant la période de chasse à l'original, au chevreuil, est-ce que les travaux vont continuer ou vont cesser? Ou est-ce qu'ils vont être orientés à certains endroits pour pas arrêter les gens?

**LE PRÉSIDENT :**

965 Alors dans la région ici, la chasse à l'original habituellement, c'est...

**M. LÉO FERLAND :**

970 C'est de fin septembre au... à la Fête du Travail cette année, c'était du 26, je pense, 26 septembre au... pas la Fête du Travail - à l'Action de Grâce, puis le chevreuil, c'est à peu près commencé une semaine avant, ça finit le 19. Oui. Puis il y a une autre période pour le chevreuil du début novembre jusque vers le 15 de novembre.

**LE PRÉSIDENT :**

975 Très bien. Madame Maraghi?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

980 Oui, Monsieur le président. Nous sommes au courant que c'est une région où la chasse se  
pratique. Même si nous sommes en terre privée, il y a plusieurs chasseurs qui pratiquent leur – je  
ne dirai pas leur sport – leur loisir dans la région. Nous allons... Il n'est pas prévu d'arrêter la  
construction du projet pendant les périodes de chasse. Par contre, tel que dans nos engagements  
dans le site des parcs nous allons minimiser les travaux la fin de semaine. En fait, nous ne  
travaillerons pas la fin de semaine, à moins que nous soyons dans l'obligation de le faire, et nous  
985 allons conserver une communication très claire et très ouverte avec les chasseurs qui sont sur le  
territoire, à la fois pour s'assurer de la sécurité des chasseurs et de la sécurité des employés de  
construction qui vont travailler sur le projet, identifier les secteurs qui sont les plus sensibles durant  
la période de la chasse pour limiter les travaux qui se font durant les périodes de fin de semaine.

990 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Si vous permettez, j'irais du côté du ministère de la Faune. On a plusieurs parcs  
éoliens en exploitation, souvent dans les terres publiques où il doit y avoir de la chasse. Alors est-  
ce que dans vos informations, par exemple, les éoliennes en exploitation dans un secteur, est-ce  
995 que ça dérange les chasseurs? Personnellement, je ne suis pas un chasseur d'original, je n'ai  
jamais chassé le gros gibier. J'ai déjà chassé le petit gibier mais jamais le gros. Donc je ne suis  
absolument pas connaissant dans le domaine de chasse mais est-ce que les parcs éoliens  
peuvent nuire aux chasseurs qui veulent chasser les orignaux ou des chevreuils? À votre  
connaissance.

1000

**M. STÉPHANE DÉRY :**

À ma connaissance, il y a une étude qui a été réalisée à ce sujet-là en Gaspésie mais ce  
n'est pas directement à votre question, parce que votre question, c'est est-ce que ça dérange les  
chasseurs? Ça, probablement que ça dérange les chasseurs. Mais est-ce que ça dérange le  
succès de chasse qui est peut-être plus important pour le chasseur, dans le fond, la réponse, c'est  
1005 non. Il peut y avoir un effet à proximité immédiate de l'éolienne mais sur un territoire en général, il  
n'y a pas d'effet de la présence d'éolienne qui tourne sur la présence ou sur le succès de chasse.

1010 **LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Monsieur Ferland?

**M. LÉO FERLAND :**

1015

On a parlé cet après-midi de consultations publiques, il a été question que Frampton avait fait un référendum. J'aimerais savoir si le référendum de Frampton était plus lié à un emprunt de 6 millions \$ qu'il voulait participer au projet, pour investir dans le projet, ou bien sur l'acceptabilité du projet?

1020

**LE PRÉSIDENT :**

Ça c'est le projet éolien...

1025

**M. LÉO FERLAND :**

À Frampton.

**LE PRÉSIDENT :**

1030

De l'autre côté de la rivière Chaudière, si je ne me trompe pas. Je ne sais pas si on a des gens ici qui sont en mesure de répondre spécifiquement à ce projet-là, parce que votre question était plus spécifique. Donc c'était un référendum municipal.

1035

**M. LÉO FERLAND :**

C'était un référendum municipal qu'on a parlé, on a donné ça en exemple que la municipalité avait consulté sa population mais je crois que c'était plus pour un emprunt de 6 million \$ que pour savoir si le projet était acceptable.

1040

**LE PRÉSIDENT :**

Donc je ne sais pas si... À qui on peut diriger la question?

1045

**M. LÉO FERLAND :**

La personne qui a répondu, une personne qui a dit ça tout à l'heure, après-midi...

**LE PRÉSIDENT :**

1050

Oui, c'est peut-être elle mais, à ma connaissance, ça n'a pas été mentionné par une personne-ressource, je crois. Monsieur Arbour? C'est vous qui l'avez dit? Bon, bien, on vous achemine la question dans ce cas.

1055

**M. SIMON ARBOUR :**

1060

Il faudrait que je fasse une recherche pour vérifier effectivement ça avait été quoi l'objet vraiment de la question du référendum à cette époque-là. Moi, j'ai pris connaissance de la nouvelle dans la revue de presse mais je n'avais pas nécessairement la question. Il se peut que ce soit une question de règlement d'emprunt mais si le règlement d'emprunt était lié au projet de parc éolien, mais encore là, il faudrait que je me renseigne sur le contexte, mais c'est certain que dans la façon que ça avait été rapporté dans les médias, on parlait quand même d'un référendum sur le projet comme tel éolien.

1065

**LE PRÉSIDENT :**

Ça daterait de quand cet article de presse à peu près?

1070

**M. SIMON ARBOUR :**

J'ai ça au bureau.

**LE PRÉSIDENT :**

1075

Si vous pouvez nous l'envoyer, à ce moment-là, on va en prendre connaissance.

**M. SIMON ARBOUR :**

1080

Oui, oui. Je pourrais le sortir puis quitte à ce que si la commission veut contacter directement la municipalité éventuellement pour valider.

**LE PRÉSIDENT :**

1085

Oui, éventuellement, on pourra se renseigner auprès de la municipalité, si l'article n'est pas clair. On peut toujours envoyer une question à la municipalité pour leur demander dans quel contexte ils ont fait leur référendum. Mais on va commencer par regarder l'article de presse.

**M. LÉO FERLAND :**

1090 Je crois que j'ai vu un article aussi à ce sujet-là puis ils parlaient plus du référendum par rapport aux 6 millions \$ que la municipalité a investi.

**LE PRÉSIDENT :**

1095 C'est la nuance à apporter.

**M. LÉO FERLAND :**

1100 Il y avait une autre chose aussi, cet après-midi, monsieur le propriétaire du mont Radar a mentionné que les éoliennes 15 et 16 étaient situées à proximité du mont Handkerchief. Je vais soumettre qu'il est complètement dans l'erreur parce que le mont Handkerchief est plus à droite ou en face du mont Radar et c'est là qu'est installée une tour à vent présentement. Vous pourrez consulter les cartes.

1105 **LE PRÉSIDENT :**

On peut remettre la carte? La T15, T16, on voit qu'elles sont très près d'un sommet. Donc quel est le fameux sommet?

1110 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Si vous permettez?

**LE PRÉSIDENT :**

1115 Oui, Madame Maraghi.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1120 Effectivement, nous avons noté cette erreur-là qui a été mentionnée. On ne l'avait pas rappelée à la commission. Le mont Handkerchief est situé ici où il y a les éoliennes T7, T8, particulièrement le sommet où il y a l'éolienne T7. Et le mont est situé de ce côté-là. Ce qu'on aperçoit lorsqu'on est au chalet du mont Radar, dans la simulation visuelle, c'était les éoliennes ici T15 à T17 qui se situent plus au sud du mont Handkerchief.

1125



**LE PRÉSIDENT :**

Mais les T15, T16 semblent effectivement sur un sommet, mais ce serait un sommet qui n'aurait pas de nom.

1130

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Il n'a pas de nom à notre connaissance.

1135

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça qu'on voit, pas de nom. Mais on voit comme un...

**M. LÉO FERLAND :**

1140

Les cartes du ministère des Ressources naturelles ne donnent pas de nom.

**LE PRÉSIDENT :**

1145

La réponse est claire.

**M. LÉO FERLAND :**

Merci.

1150

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Pierre L'Abbé, il était ici cet après-midi.

1155

**M. PIERRE L'ABBÉ :**

Bonjour à nouveau.

1160

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur.

**M. PIERRE L'ABBÉ :**

1165

Bonsoir. Cet après-midi, on a entendu parler qu'il y a des aménagements qui allaient permettre de faire passer les charges, les travaux, les camions, etc., de même que les infrastructures électriques souterraines. Donc inévitablement, il va y avoir une mise à jour des travaux de drainage le long de tous les chemins. Des travaux de drainage de ce genre-là peuvent entraîner l'eau lors de la fonte du printemps et lors des pluies importantes, des gros orages d'été, ce qui va causer de l'érosion inévitablement locale surtout dans les petits ruisseaux et toutes les zones qui seront piétinées durant la période des travaux en particulier. Et tout ça, en bout de ligne, ça va arriver dans la rivière.

1170

1175

En particulier, je m'inquiète pour les effets sur la rivière Filkars qui traverse Saint-Sylvestre et qui est déjà une rivière qui est très sensible aux fortes pluies. Au printemps, c'est une rivière qui crée beaucoup d'érosion quand elle arrive un peu plus bas, qu'elle finit de recueillir les eaux de la montagne, elle traverse plusieurs terres agricoles où régulièrement il y a des ponts de cultivateurs qui sont arrachés, des segments de champ qui disparaissent.

1180

Alors je suis un peu inquiet devant l'ampleur des travaux qui vont être faits. Et je voudrais savoir si le promoteur a pris en compte des mesures d'atténuation et des mesures suffisantes pour qu'en tout temps, parce qu'un orage, on ne sait jamais quand est-ce que ça va éclater, que ça va être important comme volume d'eau, va être capable de retenir les quantités d'eau qui vont avoir été accélérées par l'ouverture des ruisseaux, par l'ouverture... Tous les travaux, dans le fond, qu'ils vont faire risquent de créer un changement hydrique important.

1185

**LE PRÉSIDENT :**

1190

Très bien. Alors on va adresser la question au promoteur. Madame Maraghi?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1195

Oui. Ce sont des aspects dont nous tenons compte effectivement, à la fois dans les mesures d'atténuation que l'on fait au moment de l'étude d'impact et au moment de la construction. Je vois deux parties à cette question-là. Si vous le permettez, je pourrais d'abord demander à madame Marie-Ève Dion, biologiste, qu'elle nous explique de quelle façon on applique les mesures d'atténuation qui sont développées. Si on veut aller du côté de comment la construction ensuite les applique, ma collègue, madame Catherine Pineau, qui va être directrice de la construction du projet Mont Sainte-Marguerite pourra ajouter des points sur la construction.

1200

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

1205

**Mme MARIE-ÈVE DION :**

En ce qui concerne les apports en sédiments, il y a eu beaucoup de mesures d'atténuation qui ont été mises de l'avant dans l'étude d'impact, en fait dans le but de protéger l'habitat du poisson et dans ce cas-là, on parle de l'omble de fontaine. Parmi les mesures qui sont mentionnées pour limiter les apports de sédiments, les fossés ne seront pas raccordés directement au cours d'eau. Donc avant de se rendre au cours d'eau, peu importe le cours d'eau, que ça soit un petit ou que ce soit la rivière Filcars, il va y avoir une diversion en forêt. Donc l'eau provenant des fossés va aller dans la forêt pour se déposer et les sédiments vont pouvoir se déposer dans le milieu naturel et l'eau s'infiltrer à ce moment-là.

1210

1215

**M. PIERRE L'ABBÉ :**

Je m'inquiète quasiment du contraire, que l'arrivée d'eau comme ça dans des sols qui ont très peu de couvert végétal en dessous des grands arbres risque bien plus que d'autre chose d'entraîner la terre sous les grands arbres, lessiver les racines et faire descendre encore plus du gravier. En tout cas, ici à Saint-Sylvestre, vous pouvez en parler avec notre inspecteur municipal, on passe notre temps à réparer les chemins dans les montagnes parce qu'à tout bout de champ, c'est arraché. Je ne suis pas sûr que la dispersion dans le bois, c'est une bonne idée.

1220

1225

**Mme MARIE-ÈVE DION :**

C'est une des façons. Ça, c'est à l'approche des cours d'eau. Pour ce qui est des chemins avec des fossés qui sont dans des pentes, il y a des méthodes de travail qui peuvent être mises de l'avant pour freiner la vitesse de l'eau. Ça peut être, par exemple, d'installer des bermes qui vont faire en sorte de freiner la vitesse de l'eau et de permettre la sédimentation en avant de la berme. Une berme en tant que telle, c'est... pour faire ça simple, une pile de roches dans un fossé. La berme est également imperméabilisée et ça va permettre de freiner l'eau et de sédimenter les particules avant la berme.

1230

1235

Il peut également y avoir des bassins de sédimentation d'installés, des trappes à sédiments dans les fossés. Donc toutes les mesures nécessaires vont être mises de l'avant, autant pour freiner l'eau que pour empêcher l'apport de sédiments dans les cours d'eau.

1240

**M. PIERRE L'ABBÉ :**

Encore un commentaire concernant les bermes qu'on appelle aussi des digues de roche tout simplement, il faut nettoyer régulièrement, surtout après une grosse pluie. Donc il faudrait s'assurer que non seulement c'est fait mais que c'est nettoyé régulièrement à chaque intervention.

1245

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pourrez nous faire des propositions dans un mémoire. Donc à ce moment-là, on pourra les considérer en fonction des préoccupations reliées à des cours d'eau sensibles. Il peut y avoir d'autres cours d'eau aussi que ceux que vous avez mentionnés. Donc ça, vous pourrez nous en faire part dans votre mémoire. Je fais en même temps de la publicité pour encourager les gens à produire des mémoires. Deuxième question?

1250

**M. PIERRE L'ABBÉ :**

1255

Hier, on a entendu que, selon le promoteur, on a entendu encore une fois tout à l'heure, qu'il n'y avait pas d'information disponible concernant les impacts sur la valeur de revente des maisons. On a aussi entendu le promoteur qui disait qu'en particulier, ses observations, c'est qu'il n'y avait pas de perte de valeur de maison. Puisqu'il n'y a pas d'enquête ou d'analyse de faite présentement, est-ce qu'on pourrait profiter de cette implantation d'éoliennes pour commencer une collecte d'information?

1260

Et en particulier, j'aimerais qu'on présente une caractérisation des propriétés qui sont incluses dans le parc et des propriétés riveraines, disons une bande de deux kilomètres autour du parc, qui permettrait de faire un inventaire des propriétés avec un attribut qui serait, par exemple, avec ou sans vue.

1265

Une maison de villégiature, un chalet qui est installé à flanc de montagne va généralement être installé de manière à profiter de la vue qu'il a. Une maison comme une cabane à sucre, au contraire, va être installée dans une zone plus plate et qui a une raison technique pour être installée là. Alors c'est vraiment différent.

1270

Alors j'aurais aimé que dans le cadre de cette implantation, on puisse avoir une trace de quel est l'état de la situation au départ, donc les maisons qui sont dans la zone que j'ai mentionnée, est-ce qu'on pourrait les caractériser et joindre ça à l'analyse, de telle manière qu'en temps et lieu, on puisse s'inquiéter des résultats des impacts.

1275

**LE PRÉSIDENT :**

1280 Effectivement. Puis on en parlait hier, encore en mangeant parce que ça fait plusieurs, à  
plusieurs reprises, des commissions proposent ou en tout cas, sensibilisent le ministère des  
Affaires municipales. Ce qu'on en comprend, c'est que le ministère reçoit ces demandes-là, le  
sous-ministériat analyse les différentes demandes puis ses priorités. Donc c'est sûr que pour nous,  
au BAPE, ça fait plusieurs fois qu'on en propose.

1285 Votre suggestion est intéressante parce que, comme je vous dis, de toute façon, ça a déjà  
été fait par d'autres commissions, le sujet revient encore ici sans surprise, bien entendu, parce que  
c'est une question qui est encore sans réponse claire. Ça ne veut pas dire que s'il n'y a pas encore  
de signe, ça ne veut pas dire qu'il n'y a pas, après examen minutieux, qu'il n'y aurait pas  
1290 effectivement des effets. Comme vous mentionnez, il peut y avoir différents types d'usages,  
certains sont peu sensibles, d'autres sont plus sensibles à la présence d'éoliennes.

Donc je peux vous dire que c'est une préoccupation que nous aussi on a et on vous invite de  
toute façon à la réexposer dans un mémoire et nous autres aussi on s'attend, on va examiner  
1295 encore une fois cette question-là, au risque que le BAPE se répète. Donc effectivement, le projet  
actuel pourrait être une occasion de commencer « avant – après » pour voir si on est capable de  
faire des suivis effectivement.

**M. PIERRE L'ABBÉ :**

1300 Est-ce que j'entends que c'est une demande qui sera faite au promoteur de produire un tel  
inventaire?

**LE PRÉSIDENT :**

1305 Ça peut être ça. On va le regarder. Ça peut être de dire, encourager le promoteur. Nous on  
n'est pas décisionnel mais c'est sûr qu'on peut adresser des demandes soit au promoteur. Alors  
c'est public, nos rapports. Maintenant, on peut les considérer, on peut les faire aussi au ministère.  
On adresse le rapport avant tout au ministre mais, en marge du rapport, on peut aussi s'adresser  
1310 directement au promoteur. Normalement, on s'adresse au ministre mais on s'adresse aussi à des  
ministères. Donc peut-être qu'en frappant souvent sur le clou, il va finir par rentrer, et qu'on pourra  
avoir une étude probante sur c'est quoi le type d'effet, est-ce que des résidences sont plus  
sensibles que d'autres, dans quelles conditions plus sensibles.

1315 Donc on ne peut pas obliger le promoteur à produire une étude mais on peut le sensibiliser,  
on peut sensibiliser les ministères à essayer de prioriser les budgets vers une étude. Parce qu'il

1320 commence effectivement à y avoir beaucoup de parcs éoliens au Québec. On va voir aussi dans la nouvelle Stratégie énergétique, est-ce que le gouvernement entend encore favoriser le développement d'autres parcs éoliens? Donc, c'est possible. Donc on ne sait pas trop mais on sait qu'on commence à avoir plusieurs parcs éoliens au Québec. Donc il devrait y avoir moyen de mesurer de façon objective c'est quoi l'effet sur les résidences.

**M. PIERRE L'ABBÉ :**

1325 Merci. Me permettez-vous une troisième et dernière question ce soir?

**LE PRÉSIDENT :**

1330 Oui, allez-y.

**M. PIERRE L'ABBÉ :**

1335 Il y a présentement deux mâts de mesure de vent qu'on peut voir sur le territoire de Saint-Sylvestre et j'aurais aimé connaître la hauteur de ces deux mâts. Et est-ce que ces deux mâts-là sont positionnés sur des cartes qui font partie des présentations cartographiques qui nous ont été présentées au cours des mois précédents?

**LE PRÉSIDENT :**

1340 Alors, Madame Maraghi?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1345 Oui, les mâts qui ont été installés sont signalés sur les cartes, la plupart des cartes. Il faudrait que je révise pour vous indiquer lesquelles. Elles sont généralement présentées sous forme d'un triangle rouge qui indique que c'est un mât de mesure. Ces mâts sont de nature temporaire. Ils seront démontés. Il y aura deux autres mâts qui seront installés de façon permanente, si on veut, pour la durée du projet par la suite.

1350 Pour ce qui est de la hauteur exacte de ces mâts-là, je demanderais à mon collègue Philippe Pontbriand de venir répondre à la question.

**LE PRÉSIDENT :**

1355 Très bien.

**M. PHILIPPE PONTBRIAND :**

1360 Monsieur le président, il y a deux types de mâts qui sont installés dont effectivement les deux mâts en question. Si je comprends bien, on parle ici d'un mât de 80 mètres qui est treillis, donc qui a une surface, si vous voulez une section triangulaire de 80 mètres et l'autre qui est plus tubulaire qui est de 60 mètres.

**LE PRÉSIDENT :**

1365 Très bien, je vous remercie. Dans le volume 7 qu'on a codifié comme le PR5.5, par exemple, la vue 1 – parce que c'est le document qui est le plus à jour sur les dernières positions des éoliennes – donc on avait la carte 1A et la carte 1B, on voit des triangles rouges où sont situés les deux mâts, par exemple. C'est le document le plus récent où on a les dernières positions des éoliennes.

1370

**M. PIERRE L'ABBÉ :**

Merci.

1375

**LE PRÉSIDENT :**

1380 Je vous remercie. Je veux vérifier, il semblerait que ce monsieur Breton, on n'a pas eu de nouvelles de monsieur Breton? Non. C'est-à-dire qu'on avait quelques questions pour lui, qu'on voulait aussi peut-être poser en conjugaison au ministère de la Faune. Mais ce qu'on va faire, on va adresser... Parce qu'il nous avait bien dit la semaine dernière avoir un empêchement, monsieur Breton avait bien dit qu'il venait faire un tour ou sinon, c'était quelqu'un qui travaillait avec lui pour Environnement Canada. Alors on va envoyer... Les questions sont liées notamment aux oiseaux migrateurs. On va envoyer ça à monsieur Breton pour qu'à ce moment-là, il réponde aux questions, puis quand on aura les réponses, on va pouvoir les mettre en ligne. Donc c'est pour signaler ça, parce qu'étant donné qu'il est maintenant 20 h, on n'a pas de nouvelles de monsieur Breton, ça fait qu'on assume qu'il ne viendra pas ici ce soir.

1385

1390 Maintenant, je vais inviter... On va faire bientôt une pause un peu avant 8 h 30, 20 h 30 environ, ça fait que je vais inviter un autre participant qui est madame... Je veux vérifier, je ne l'ai pas vu, monsieur Camille David ? Il ne doit pas être là parce qu'il nous avait dit tout à l'heure qu'il devait s'absenter, qu'il ne pouvait pas venir après le souper. Alors j'inviterais madame Paulette Bolduc à s'avancer. Bonsoir, Madame.

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

1395

Bonsoir. Moi je viens chercher la réponse à la question que j'avais posée hier concernant les 46 éoliennes. J'avais demandé combien de propriétaires terriens avaient des éoliennes sur leur terrain, juste les éoliennes. Puis sur les 46 éoliennes, je voulais savoir, elles étaient installées sur différents lots, mais combien de ces lots avaient des maisons habitées à l'année.

1400

**LE PRÉSIDENT :**

1405

Alors ce qu'on a eu comme information tout à l'heure, donc je crois qu'on a l'information dans le document. Madame Maraghi, s'il vous plaît, répétez l'information. On a le document, on va le mettre en ligne, c'est un document qui donne plus de détails, on va le mettre en ligne dès que possible.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1410

Effectivement, on a trouvé le document cet après-midi. Monsieur Henn va pouvoir vous donner les détails, c'est lui qui a fait ces analyses-là.

**M. PATRICK HENN :**

1415

Monsieur le président, les points importants ici, c'est qu'il y a 35 propriétaires qui accueilleraient les 46 éoliennes. Statistiquement pour ça, donc il y a 35 différents propriétaires, voulant dire que dans certains cas, il y a un propriétaire qui aurait peut-être deux éoliennes, par exemple.

1420

Pour ce qui est des lots avec des résidences, donc avec une éolienne, par exemple, et des résidences, ça serait six de ces éoliennes-là, en fait. Pas de chalet. On a également calculé qu'il y avait quatorze éoliennes qui étaient sur des lots où il y avait également des cabanes à sucre. C'est l'information supplémentaire.

1425

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Oui, Madame Bolduc?

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

1430

C'est correct, six lots avec cabane à sucre, quatorze lots avec chalet ou le contraire?



**M. PATRICK HENN :**

1435 C'est plutôt l'inverse. Il y a six éoliennes où il y a des résidences...

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

1440 O.K.

**M. PATRICK HENN :**

... et quatorze éoliennes où il y a des cabanes à sucre. Pas de chalet.

1445 **Mme PAULETTE BOLDUC :**

O.K. Ça veut dire qu'il y a beaucoup de lots qui ne sont pas...qu'il n'y a aucune habitation dessus.

1450 **M. PATRICK HENN :**

C'est exact.

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

1455 Exact?

**M. PATRICK HENN :**

1460 Mais c'est la nature du territoire aussi, il faut dire.

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

1465 Oui, mais ça fait rien. C'est parce que... C'est correct. Ensuite, le questionnement de monsieur L'Abbé qui vient de se présenter avant moi était très intéressant sur l'évaluation des propriétés. En tant que BAPE, vous n'avez pas le pouvoir d'exiger que le promoteur fasse l'évaluation, oblige une évaluation ou a fait son étude comme ça. Vous n'avez pas ce pouvoir-là. Mais étant donné que le projet est communautaire, est-ce que les partenaires du projet qui sont Saint-Séverin, Saint-Sylvestre et Sacré-Cœur-de-Jésus ne pourraient pas exiger, ne pourraient pas  
1470 la faire cette évaluation-là que monsieur L'Abbé semble vouloir obtenir.

**LE PRÉSIDENT :**

1475 Encore une fois, on peut toujours adresser la question aux municipalités mais rendu...  
Effectivement, le BAPE ne peut pas obliger le promoteur à procéder à des études. Donc ce  
pouvoir-là appartient au ministre du Développement durable, que selon la loi, ça serait  
l'Environnement, le ministre qui peut exiger du promoteur qu'il produise des études en vue  
d'études d'impact. Après ça, par contre, dans les décrets, bien entendu, il peut éventuellement...  
1480 Les décrets contiennent des conditions, ça peut arriver aussi que le Conseil des ministres, lui, peut  
mettre des conditions de réalisation ou des conditions de suivi du projet. Donc elles deviennent à  
ce moment-là, mandatoires, c'est-à-dire que le promoteur doit les faire. C'est la façon que les  
pouvoirs sont répartis.

1485 Donc pour ce qui est des études, c'est le ministre qui a les pouvoirs de demander des  
études. Et pour ce qui est du projet, une fois qu'il est autorisé, c'est le Conseil des ministres qui fixe  
les conditions de réalisation au projet. Alors c'est sûr que volontairement, par après, il peut y avoir  
des gens qui peuvent s'engager à produire de telles études, bien entendu.

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

1490 O.K. C'est parce que quand je parle de partenariat, il me semble que s'ils sont en partenariat,  
ça serait bien vu de la part des municipalités qui sont les partenaires du projet de pouvoir accéder  
à cette demande-là d'un de leurs citoyens. Je pense que...

**LE PRÉSIDENT :**

1495 Ça, c'est des propositions que vous pouvez nous faire, qu'on peut examiner. Comme je vous  
dis, c'est une question que plusieurs commissions jusqu'à maintenant ont abordé dans les  
rapports, parce que c'est une préoccupation qui revient régulièrement à travers le territoire,  
1500 notamment pour les projets éoliens.

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

Je vous remercie.

1505

**LE PRÉSIDENT :**

C'est moi qui vous remercie. Je vais inviter maintenant monsieur Alain Nadeau à s'avancer.

1510 **M. ALAIN NADEAU :**

Bonsoir, Monsieur.

1515 **LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Monsieur.

**M. ALAIN NADEAU :**

1520 Bonsoir, Madame. Moi, mon nom, c'est Alain Nadeau. Je viens de Saint-Adrien-d'Irlande, une région proche d'ici. Ma question s'adresserait au niveau de la santé. Par principe de précaution, est-ce que... En parlant du principe de précaution, est-ce que les instances de santé publique ont un protocole d'établi avec les médecins de la région afin de suivre les potentiels effets sur la santé des riverains exposés?

1525 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Arbour?

1530 **M. SIMON ARBOUR :**

Non, il n'y a pas de protocoles comme tels qui ont été établis à cet effet-là. Je sais que dans le cas de la MRC des Érables, il y a des enquêtes qui ont été menées à cet effet-là. Je pense qu'il a été question aussi de mesures au niveau du bruit au niveau des maisons. Mais ici, pour la région, non, ça n'a pas été... Une enquête comme ça n'a pas été faite.

1535 **LE PRÉSIDENT :**

À votre connaissance. Du côté du ministère du Développement durable, madame Durand?

1540 **Mme MAUDE DURAND :**

Oui, en effet, oui, je peux juste abonder dans le sens de mon collègue de la Santé. En effet, dans le cadre du projet de l'Érable, il y a un comité sur la gestion sonore qui a été mis en place à la suite de plaintes, puis ce comité-là, en fait, il vise entre autres à essayer de documenter les plaintes pour voir un peu c'est quoi le problème avec les éoliennes dans ce secteur-là.

**LE PRÉSIDENT :**

1550 Et le comité est formé de qui exactement?

**Mme MAUDE DURAND :**

1555 En fait, il y a des plaignants, des représentants du promoteur, des partenaires gouvernementaux, si je ne me trompe pas, c'est la Direction régionale du ministère de l'Environnement et le ministère de la Santé. De même que des représentants municipaux.

**LE PRÉSIDENT :**

1560 Je vous remercie. Donc Monsieur Nadeau?

**M. ALAIN NADEAU :**

1565 Oui, en complémentaire. Est-ce que vous allez informer vos médecins sur les risques, d'être à l'écoute de situations qui peuvent arriver, comme monsieur Labranche a exposé tantôt ? Je connaissais ça, sa situation. Mais par principe de précaution, si les médecins sont informés qu'il peut y avoir des impacts sur des personnes dans une région où ce que les gens peuvent être exposés aux éoliennes ça peut peut-être aider à...

1570 **LE PRÉSIDENT :**

À circonscrire. Monsieur Arbour?

**M. SIMON ARBOUR :**

1575 Dans notre équipe, il y a un bulletin qui existe qui s'appelle le bulletin Contact où on écrit de temps à autre de brefs articles pour... dans le fond, c'est un bulletin qui s'adresse justement aux médecins de la région, où on les informe sur différents problèmes. Souvent, on travaille avec l'équipe de maladies infectieuses, donc il y a beaucoup de questions de maladies infectieuses qui viennent parce que c'est souvent les questions qui reviennent le plus souvent dans les cabinets de médecin.

1580 Mais du côté de la santé environnementale, on soulève certains problèmes, certaines questions. À ma connaissance, il faudrait que je vérifie, je pense qu'on a déjà publié un article là-dessus. Ceci dit, il n'est pas impossible pour nous effectivement d'utiliser cette communication-là pour informer les médecins. Et comme je l'ai dit tout à l'heure aussi, si dans la population, il y a

des gens qui veulent signaler des problèmes de santé en lien avec des implantations d'éoliennes, bien ils peuvent contacter la Direction de santé publique et à ce moment-là aussi on pourra faire des investigations plus approfondies.

1590

**LE PRÉSIDENT :**

Ce que je comprends de votre réponse, si plusieurs cas survenaient, là vous pourriez produire par l'entremise d'un bulletin des avis à des médecins pour les sensibiliser, par exemple, à vous signaler s'il y avait d'autres cas.

1595

**M. SIMON ARBOUR :**

En fait, les deux peuvent être indépendants. D'une part, on peut recevoir les signalements. Chaque signalement fait l'objet d'une évaluation et s'il y a plusieurs signalements pour un même problème, à ce moment-là, il peut y avoir une décision de faite à l'effet, est-ce qu'on fait une enquête plus systématique ou pas. Ça, c'est une chose.

1600

D'autre part, au niveau de l'information, ben là, c'est quelque chose qui peut aller indépendamment. On peut informer les médecins de ces problèmes-là et les inviter à communiquer avec nous. Ou si effectivement – je donnerais un exemple hypothétique – si on a plusieurs signalements, puis qu'on décide d'aller à une enquête, à ce moment-là, on pourrait aller avec une communication pour inviter les médecins à nous signaler davantage, s'il y a d'autres problèmes. Mais les deux peuvent aller ensemble ou séparément, selon la situation.

1605

1610

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, merci. Monsieur Nadeau?

1615

**M. ALAIN NADEAU :**

Je veux juste bien comprendre. Si moi j'ai un problème, puis je pense qu'il peut être relié à l'opération des éoliennes, j'en parle à mon médecin. T'sais, je ne fais pas de plainte, je dis : « Regarde, je ne dors plus la nuit » ou quelque chose de même. C'est des affaires qui sont personnelles aussi. C'est pas tout le monde qui... Est-ce que, quand vous parlez du signalement, est-ce que lorsqu'il y a un problème comme ça qui est détecté, qui est donné à un médecin, est-ce que lui va donner un signalement à votre... à l'instance supérieure, en fonction d'être capable d'accumuler le nombre de signalements comme ça. Ça fait que là, à ce moment-là, on peut avoir des statistiques. Vous comprenez ce que je veux dire? Si j'en parle à mon médecin puis il n'en parle pas à personne d'autre, bien ça reste là, on ne peut pas... Mais si tu en parles à ton

1620

1625

médecin, puis lui, il signale là-bas, puis il y a 25 personnes, bien là, il y a 25 signalements. C'est ça que je veux...

**LE PRÉSIDENT :**

1630

Donc est-ce que ça arrive que, par exemple, ça peut être relié aux éoliennes, à d'autres problématiques régionales, est-ce que ça arrive que les médecins, lorsqu'ils voient les problématiques nouvelles, les signalent à la Santé publique?

1635

**M. SIMON ARBOUR :**

1640

Chaque médecin est libre de communiquer avec la Direction de santé publique pour signaler un problème. Ça, c'est pour... Je vais parler du domaine de la santé environnementale, c'est pour tous les types de problèmes. Mais on reçoit assez régulièrement des signalements qui nous proviennent de médecins. Mais ceci dit, comme je le disais tantôt, si la Santé publique juge qu'il y a une investigation plus poussée, puis il peut y avoir un appel de fait justement aux médecins pour nous le signaler. Mais c'est ça, ça peut aller dans un sens comme dans l'autre. Mais c'est certain qu'au départ, ce qui se passe dans un cabinet de médecin avec son patient, s'il estime qu'il y a un problème là ou qui mériterait d'être investigué davantage par la Santé publique, il est tout à fait libre de faire le signalement, c'est prévu dans la loi.

1645

**LE PRÉSIDENT :**

1650

Donc on voit que c'est un peu une sorte de bougie d'allumage qui parfois peut s'allumer en premier. Donc il y a différents facteurs. Mais ce que j'en retiens, s'il y a des problèmes, c'est bon que... soit que les médecins, c'est eux qui décident de les signaler ou pas, mais s'il y a des gens qui pensent qu'ils ont un problème nouveau, lié à des choses... Des nouvelles implantations, donc ils peuvent aussi communiquer directement avec la santé publique, sans attendre que leur médecin le fasse. C'est ce qu'on retient. Il y a deux mécanismes.

1655

**M. ALAIN NADEAU :**

1660

Ou si la Santé publique donne une information comme quoi que : si vous avez des cas relatifs à ça, avisez-nous.

**LE PRÉSIDENT :**

1665 C'est ça. Donc ce qu'on comprend, c'est que si la Santé publique, il y a des cas qui sont portés à son attention, les investigate, puis elle voit qu'il y a un potentiel, à ce moment-là, la Santé peut juger bon de produire un bulletin. Entre autres.

**M. SIMON ARBOUR :**

1670 Ou une communication directe – excusez – ou une communication directe. Ça peut être... Puis je parlais de signalement. Ce n'est pas obligé que ça vienne des médecins seulement; ça peut venir des personnes elles-mêmes directement aussi.

**M. ALAIN NADEAU :**

1675 Je vous remercie beaucoup, Monsieur.

**LE PRÉSIDENT :**

1680 Alors votre deuxième question?

**M. ALAIN NADEAU :**

1685 Quel sera le protocole de suivi d'évaluation des plaintes lors des phases? Qui s'assurera... Ça, c'est une question : quel sera le protocole de suivi des évaluations des plaintes lors des phases de construction et d'opération? Il y a une plainte pour la poussière, il y a une plainte pour... Je donne des exemples. Puis qui assurera le suivi et les correctifs de ces plaintes-là?

**LE PRÉSIDENT :**

1690 Alors, Madame Maraghi, si vous voulez nous décrire... Justement, c'est une question qu'on n'a pas vraiment abordée. Tantôt, on avait abordé un comité de démarrage. Maintenant, il y a des comités de suivi. Donc si vous pouvez nous expliquer, est-ce que ce comité de suivi là existe actuellement? Et comment il s'implanterait avec la réalisation du projet? Et qui le compose? Et c'est quoi son rôle?

1695

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Donc oui, il y a donc deux parties à la question. Quel est le protocole de gestion des plaintes? Pour cela, si vous voulez, je pourrais vous présenter un schéma qui a été développé

1700 pour la gestion des plaintes. Ça serait la première partie de ma réponse. Et je pourrai par la suite expliquer comment le comité de suivi est composé et de quelle façon il s'insère dans ce protocole.

1705 Donc le plaignant va toujours avoir plusieurs moyens de transmission. Il n'y aura pas uniquement une voie de possibilité : donc par téléphone, verbalement, que ce soit à l'opérateur du projet, si on est en opération, ou au bureau de chantier lorsqu'on est en construction, par courriel, au bâtiment de service, etc.

1710 Dès qu'on reçoit une plainte, on ouvre un registre à l'interne et on évalue la plainte et on analyse tout de suite les mesures qui ont à être apportées. Dans le cas, dépendant de la nature de la plainte, il y aura ou pas à faire des consultations avec les ministères ou une ressource externe qui pourrait être appelée à s'impliquer dans l'analyse de cette plainte-là. Évidemment, un accusé de réception sera aussi envoyé au plaignant. Et dès ce moment-là, on va appliquer les mesures et aviser le plaignant.

1715 On va s'assurer aussi d'avoir un suivi pour vérifier de l'efficacité de la mesure qui a été apportée pour gérer la plainte et de transmettre cette information-là au comité de suivi qui, lui, se rencontre de façon trimestrielle, et s'assurera que l'ensemble des plaintes suive ce protocole et ont un suivi très serré.

1720 Une fois que le plaignant nous aura confirmé que l'application de la mesure était adéquate, le dossier sera fermé et on va compléter le registre.

1725 Évidemment, il y a deux parties à ces plaintes-là. Il y a les plaintes qui se feront en période de construction et celles en mode d'opération. Les types de plaintes vont évidemment demander des réactions plus rapides ou parfois demander des analyses plus longues. Le comité de suivi va avoir un rôle très important dans toutes les analyses de plaintes mais beaucoup plus prépondérant pendant la phase d'opération.

1730 Pendant la phase de construction, la plupart des plaintes, même si elles doivent être amenées au comité de suivi pour expliquer le registre des plaintes, vont généralement être gérées au jour le jour par les gens sur le chantier. S'il y a une plainte parce que les camions roulent trop vite, on va tout de suite appliquer une mesure sans attendre de passer par un protocole au comité de suivi. Donc pendant la construction, les plaintes ont généralement une réaction extrêmement rapide.

1735 Pendant la phase d'opération, le rôle du comité de suivi est accru évidemment parce que parfois, ce sont des suivis qui doivent être faits avec les ministères qui exigent des mesures d'atténuation, etc.



Donc c'est pour répondre un peu au protocole de gestion des plaintes.

1740

**LE PRÉSIDENT :**

Mais plus particulièrement, par exemple, le comité de suivi, est-ce qu'il existe actuellement? Est-ce qu'il est en place?

1745

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Oui, deuxième partie. Donc effectivement, le comité de suivi a déjà été mis en place. Il avait été déjà indiqué, dès les ententes de partenariat, que ce comité-là devait se mettre en place, je ne me souviens plus, je crois que c'est 90 jours après la signature du contrat d'approvisionnement en électricité. Il a été mis en place. On a eu jusqu'à date deux rencontres du comité de suivi. Les comptes rendus des comités de suivi sont rendus publics sur le site internet du Parc éolien Mont Sainte-Marguerite. Ils sont, les deux comptes rendus, sur le site actuellement. Mais on se donne deux à trois semaines pour pouvoir les rendre publics, afin qu'on les circule à l'intérieur du comité de suivi, s'assurer que l'ensemble des informations semblent adéquates.

1750

1755

Le comité de suivi, pour ce qui est de sa formation, la formation, les individus qui forment le comité de suivi ont été identifiés... pas les individus en tant que tels mais la formation du comité de suivi est gérée par la convention de collaboration qui vous sera remise sous peu. Dans la convention de collaboration qui avait été négociée avec le comité de développement éolien l'hiver dernier, on avait indiqué qu'on voulait qu'il y ait un représentant de chacune des municipalités impliquées, donc dans ce cas-ci, trois représentants municipaux. C'est les municipalités qui les nomment, qu'ils soient conseillers, citoyens ou autres, c'est vraiment la municipalité qui choisit ces gens-là. Il y a deux représentants du partenaire privé qui sont sur ce comité et deux personnes qui sont invitées, donc de façon conjointe entre le partenaire communautaire et le partenaire privé. Chacun propose des personnes à être impliquées au comité de suivi, selon les ressources dont on a besoin, les connaissances et les capacités de ces personnes-là.

1760

1765

Les mandats ont été établis pour être d'une durée de deux ans. Le premier mandat, par contre, va durer jusqu'à la fin de la construction. C'est une décision qui a été prise par le comité de suivi lors de sa première rencontre, pour s'assurer d'avoir vraiment une continuité entre la fin du développement et la période de construction, donc une période un peu plus longue pour le premier mandat. Voilà.

1770

Donc en ce moment, nous avons les trois représentants des municipalités, moi-même et monsieur Shemie sommes les représentants du partenaire privé; monsieur Sylvain Milot qui est de l'UPA, qui est sur le comité de suivi et monsieur Côté, qui est le maire d'une municipalité

1775

1780 environnante qui a également été impliqué dans un comité au parc de l'Érable et les municipalités ont voulu qu'il s'implique dans notre comité de suivi pour nous amener plus de connaissance sur la façon dont le tout s'était déroulé au projet de l'Érable.

**LE PRÉSIDENT :**

1785 Plus particulièrement, vous avez parlé de deux membres qui seraient déterminés conjointement. On voit souvent dans des conseils d'administration – bien, souvent – que des membres indépendants qui sont nommés dans un conseil d'administration. Dans les nouvelles gouvernances, c'est une tendance. Maintenant, est-ce que le comité de suivi serait composé simplement de partenaires ou de représentants de partenaires au projet ou il y aurait des membres indépendants? C'est-à-dire quand je dis « indépendants », qui sont ni disons des  
1790 opposants reconnus ou des partisans reconnus ou des gens qui ont des... Par exemple, qui reçoivent des éoliennes sur leur terrain. Est-ce que vous prévoyez cette notion-là de membres indépendants, donc des gens externes complètement d'un côté ou de l'autre?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1795 Dans la façon dont le comité de développement a voulu délimiter les membres au comité de suivi, les deux représentants qu'on appelle externes, en fait, il n'y a pas eu de limite de quel ordre ces gens-là devaient provenir, est-ce que c'est des propriétaires ou autres. On voulait s'assurer que toute personne qui veut faire partie du comité de suivi peut le mentionner dans les  
1800 municipalités ou au propriétaire...pas au propriétaire mais au promoteur, à la portion privée, mais également qu'il puisse y avoir des suggestions. Donc dans ce cas-ci, c'est des personnes externes. L'UPA avait mentionné son désir d'avoir quelqu'un au comité de suivi, ça a été très bien reçu. Et un des membres du partenaire communautaire avait mentionné qu'il serait intéressant d'avoir cette personne qui est externe complètement au projet, qui a un regard neutre, qui n'a pas  
1805 d'implication personnelle ou professionnelle liée à ce projet-là, mais qui peut amener un regard objectif et intéressant de par son expérience dans un autre projet éolien.

1810 Donc c'est de cette façon-là que la première mouture, si on veut, du comité de suivi a été développée. Mais je crois que tous les membres du comité et les partenaires communautaires et les partenaires privés sont ouverts à revoir au fur et à mesure que le projet évolue.

**LE PRÉSIDENT :**

1815 Ma perception, c'est toujours la question...je vais reprendre le même terme, de perception des gens, à savoir est-ce que le comité est un véhicule intéressant, par exemple, pour adresser en confiance une plainte, par exemple. Alors c'est sûr que si tous les gens sont liés au projet,

bien, il peut y avoir une méfiance qui est naturelle à ce moment-là, en disant : « Est-ce que ça donne quelque chose d'acheminer une plainte à cet endroit-là? »

1820 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Donc dans ce cas-ci, il y a toujours deux membres qui sont externes aux partenaires.

1825 **LE PRÉSIDENT :**

À l'intérieur du comité plus particulièrement, donc il y aura... Le comité de suivi, il va être en charge de quoi exactement? Tantôt vous nous avez brossé, on sait pour les plaintes, mais par exemple, on parle d'un comité de suivi. Donc vous avez mentionné pour la surveillance de chantier, c'est plus délicat parce qu'il faut une réaction plus rapide, par exemple, s'il y a un problème de camionnage et que le comité se réunit aux trois mois. Par contre, est-ce que l'information, s'il y a des plaintes, il y a la surveillance, est-ce que le comité sera informé des plaintes ?

1835 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

1840 Est-ce qu'il y aura aussi une mesure d'urgence? Parce qu'on comprend encore fois que s'il y a une urgence, bien le comité risque plutôt d'être informé qu'il y a eu des mesures d'urgence appliquées, s'il y a eu un accident quelconque.

1845 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Nous sommes actuellement, au comité de suivi, on en a parlé à la dernière rencontre, à élaborer de quelle façon sera faite la gestion des plaintes de façon quotidienne. Est-ce qu'il y aura un membre ou deux membres du comité de suivi qui sera la personne-ressource, toujours en lien avec l'opérateur ou le chef de chantier, mais les détails sont encore à être déterminés. Nous en avons... on a élaboré quelques pistes mais il n'a pas encore été établi exactement de quelle façon le comité de suivi va s'impliquer journalièrement, si on veut, ou quotidiennement. Mais ce sera fait, c'est déjà débuté, on l'a fait à la dernière rencontre et dans les prochaines rencontres du comité de suivi, on va établir ce protocole-là de façon précise pour s'assurer des rôles de chacun au moment du début de la construction et ensuite au moment du début de l'opération.

1855

**LE PRÉSIDENT :**

1860 Bien entendu, dans les décrets, on le voit, le ministère insiste sur ce point-là, donc vous avez pris déjà des engagements généraux sur le programme de suivi entre autres, donc au sujet du projet. Disons vous avez fait une allusion que ce programme de suivi là serait préparé d'ici à l'émission des certificats d'autorisation. Donc ce que je comprends, c'est des certificats d'autorisation de construction, donc le 22 qu'on dit dans le jargon de la *Loi sur l'environnement*. À ce stade-ci, est-ce que votre programme de suivi est en ébauche? Vous en êtes rendus où pour le programme de suivi, le détail?

1865

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Vous voulez dire le programme des suivis environnementaux pour la période d'opération comme les suivis de mortalité, etc.?

1870

**LE PRÉSIDENT :**

C'est ça. Entre autres, vous parlez que le programme sera préparé d'ici le certificat d'autorisation mais est-ce que vous avez commencé à faire le programme ou vous allez attendre, par exemple, vous allez attendre la décision gouvernementale sur le projet?

1875

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Non, les programmes vont être élaborés d'ici la décision, tout à fait. On a déjà prévu de travailler avec les ministères dans les prochains mois pour s'assurer que tous les détails sont arrimés d'ici l'émission du décret.

1880

**LE PRÉSIDENT :**

Donc vous avez commencé à travailler ça avec le ministère.

1885

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Oui.

1890

**LA COMMISSAIRE :**

En ce qui concerne votre protocole de gestion des plaintes, est-ce que vous avez une distinction entre les plaintes qui pourraient faire ressortir des situations hors norme – je pense, par

1895 exemple, aux bruits – versus une plainte pour une situation qui resterait dans les normes que vous avez à respecter mais qui s'avérerait quand même problématique pour un résident ?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1900 Le protocole des plaintes qu'on vient de vous présenter va s'appliquer à tous les types de plaintes. Simplement, dans certains cas, il va y avoir un recours à un ministère ou une ressource externe. Ça serait les cas où c'est principalement dans ce que vous appelez hors norme ou qui demande une intervention de la part d'un ministère. Lorsque ce sera des cas qui vont être plus vertical, il n'y aura pas cet accès-là aux ressources externes.

1905

**LA COMMISSAIRE :**

1910 Puis une autre question. Puisque vous mentionnez la composition du comité de suivi, est-ce que vous prévoyez que ce soit un véhicule ou si vous avez prévu peut-être un autre mécanisme, un véhicule de dialogue avec la collectivité pour les différents problèmes et, le cas échéant, si effectivement ce sera votre véhicule plutôt qu'un autre mécanisme, est-ce que vous avez pensé à cette composition-là?

1915 On a fait ressortir la question éventuellement de membres indépendants, mais il y aurait aussi peut-être la question de la représentativité, si jamais ce comité de suivi devait s'avérer le véhicule privilégié pour le dialogue avec la collectivité. Donc j'aimerais vous entendre pour savoir si c'est de cette façon-là que vous envisagez les relations avec la collectivité, tout au long du projet. Bien sûr dans la phase de construction aussi, mais tout au long du projet.

1920 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

1925 Oui, vous avez tout à fait raison. C'est le but principal du comité de suivi d'assurer une bonne communication entre la population et le promoteur du projet, celui qui possède les actifs. Donc avant même... Il y a deux principaux enjeux, si on veut, qui sont traités par le comité de suivi : la communication avec la population et ce lien-là dont vous parlez et la gestion des plaintes. Mais oui, ce sera le véhicule principal. C'est la raison pour laquelle lors du développement de cette entente de collaboration, il avait été demandé que les comptes rendus soient rendus publics. Tous les noms des membres sont là, ils peuvent être contactés facilement. Les gens, leurs coordonnées sont sur le site internet. Donc il y a vraiment un accès.

1930

On est au tout début du processus de ce comité-là, mais on est persuadé qu'avec le temps, les gens vont connaître de plus en plus l'identité des personnes qui sont sur comité-là et savoir qu'ils peuvent s'adresser à eux en tout temps.

**LA COMMISSAIRE :**

1935

Donc en complément à ça, est-ce que vous avez prévu une consultation sur ce comité-là? Parce que si vous voulez que ça serve de véhicule de dialogue avec la collectivité, la collectivité, pour avoir son avis sur l'utilité ou la pertinence ou la composition du comité, donc est-ce que vous avez prévu de consulter sur cette composition du comité? Vous avez dit tout à l'heure que vous seriez éventuellement ouverts à sa structure, à penser sa structure.

1940

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

1945

Le dialogue qui a été fait pour la création de ce comité de suivi là a été fait à travers le comité de développement éolien qui avait été créé l'an dernier et ce n'est pas le promoteur privé qui a indiqué qui devait faire partie du comité mais bien une discussion qui a été faite avec les membres de ce comité de développement qui ont choisi la formule existante.

1950

J'ai soulevé ce point-là lors du dernier comité de suivi, à savoir s'il y aurait de l'ouverture pour moduler. Bien sûr, il y en a. Il faut s'assurer que les partenaires et les membres actuels sont d'accord mais simplement indiquer que la composition n'a pas été dictée par le promoteur privé mais bien choisi avec les représentants des municipalités qui étaient impliqués dans le comité de développement. Et comme on vous l'a dit plus tôt, ce comité-là n'était pas uniquement des élus mais aussi des citoyens, donc qui ont eu leur mot à dire et qui ont été très utiles d'ailleurs dans l'élaboration de cette convention-là et des détails dont on parle en ce moment.

1955

**LE PRÉSIDENT :**

1960

Monsieur Nadeau, ça vous va?

**M. ALAIN NADEAU :**

1965

Oui. Moi, ce que je voulais... C'est une réponse très élaborée, mais je veux savoir s'il va y avoir un canal mixte. Il y a une plainte, il y a de la poussière. Qui j'appelle? Puis comment je vais être informé? Comment le citoyen va être informé. Parce que tu peux parler au gars du *truck*, tu peux parler au contremaître du chantier...

**LE PRÉSIDENT :**

1970

Alors le point de chute.

**M. ALAIN NADEAU :**

... tu as le numéro de téléphone... Le point de chute.

1975

**LE PRÉSIDENT :**

On a fait allusion à ça, donc on peut revenir de façon plus détaillée.

1980

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

L'idée n'était pas d'avoir un seul point de chute afin de permettre aux usagers du territoire de pouvoir déposer une plainte de plusieurs façons. Mais dès que... Que ce soit au bureau de chantier, que ce soit à l'opérateur ou que ce soit par courriel, il y a un courriel public sur le site internet et il y aura... Actuellement, il y a un numéro de téléphone mais il y en aura également un pour les bureaux de chantier, les bureaux d'opération, l'ensemble des employés sont dans l'obligation d'ouvrir un registre et de soumettre la plainte au comité à ce moment-là. Que ce soit par n'importe quel canal qui a été utilisé par le plaignant.

1985

1990

**LE PRÉSIDENT :**

Donc il y aura différents canaux qui sont prévus.

1995

**M. ALAIN NADEAU :**

Puis le citoyen va être informé de tous ces canaux-là. C'est ça?

**LE PRÉSIDENT :**

2000

Ce qu'on sait par exemple, on parlait de courriel à partir du site internet. Donc ce qu'on comprend, c'est que vous cliquez sur une adresse courriel avec un...

**M. ALAIN NADEAU :**

2005

Ce n'est pas tout le monde qui a internet. Ce que je veux dire moi là, c'est qu'il va y avoir un communiqué qui va être envoyé à toute la population par lettre ou par... « Regarde, si vous avez une plainte concernant les phases de construction de ci, vous appelez tel numéro. Vous avez tel site internet. Vous avez telle adresse courriel. Vous avez telle personne responsable. » Vous comprenez ce que je veux dire? Moi je veux savoir qui j'appelle, à qui j'écris.

2010

**LE PRÉSIDENT :**

C'est une excellente suggestion.

2015 **M. ALAIN NADEAU :**

Pour que ça soit facile, sans ça, là...

2020 **LE PRÉSIDENT :**

C'est une excellente suggestion.

**M. ALAIN NADEAU :**

2025 ... ça monte la frustration en *tabarnouche* si t'es pas capable...

**LE PRÉSIDENT :**

2030 Est-ce qu'à ce moment-là, au démarrage du projet, par exemple, est-ce que le promoteur pourrait diffuser l'information dans les hebdomadaires locaux, par exemple, quelque chose comme ça?

**M. ALAIN NADEAU :**

2035 J'aurais d'autres questions. Vous aviez parlé... Je vais aller à ma question tout de suite.

**LE PRÉSIDENT :**

2040 En fait, vous avez posé vos deux questions mais je vais vous laisser aller pour une troisième. Allez-y.

**M. ALAIN NADEAU :**

2045 O.K., une troisième question. On a parlé au niveau des infrasons, des basses fréquences, en tout cas tout ce qui s'appelle sons et vibrations et ondes. C'est des ondes. On a parlé beaucoup de modélisation pour établir les critères. RES, quand vous avez fait votre présentation hier, vous avez parlé que vous aviez beaucoup, beaucoup, beaucoup d'expertise au niveau des éoliennes. C'est-tu bien RES qui a l'expertise ou c'est un autre? Peut-être je me trompe. Vous aviez beaucoup, beaucoup de mégawatts en opération à l'heure actuelle un peu partout dans le monde. Est-ce que c'est bien ça? C'est bien RES qui a ça?



2050 **LE PRÉSIDENT :**

En fait, Madame Maraghi, hier vous avez mentionné les deux partenaires privés.

2055 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Les deux partenaires privés qui sont impliqués dans le projet actuellement ont beaucoup d'expérience dans le développement, la construction et l'opération des projets.

2060 **M. ALAIN NADEAU :**

2065 O.K. Bon, on parle toujours de modélisation. Dans les rapports, c'est marqué : « *La modélisation nous dit que ça va donner tant de décibels.* » Ils doivent avoir des études de réalité quelque part avec toutes les éoliennes qu'ils ont en opération. Ils doivent savoir comment à 500 mètres, ça produit ça, puis qu'à 1 000 mètres, comment ça produit. Avec des vrais tests, pas des modélisations. Puis on ne les retrouve pas dans les rapports, on ne retrouve pas ça à nulle part : « Notre expertise dit qu'avec telle éolienne en opération, on a ça dans telles conditions. » Puis il doit y avoir des conditions qui similaires à la région ici en quelque part.

2070 **LE PRÉSIDENT :**

2075 Donc dans des parcs éoliens, j'imagine que vous avez fait des suivis sonores, par exemple. Jusqu'à maintenant donc, vous avez fait allusion, je ne sais plus quel département qui avait des projets en Ontario, par exemple. Bon, est-ce que vous avez fait des suivis sonores? Est-ce que vos projets, par exemple, sont conformes au niveau des suivis sonores aux prédictions de la modélisation, par exemple.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2080 Oui, effectivement, il y a des suivis sonores qui sont exigés. Tout comme au Québec, il y a des suivis sonores exigés en Ontario et dans d'autres juridictions. Pour répondre à la question, puisque Pattern va être l'opérateur à long terme, je crois qu'il serait pertinent que monsieur Shemie prenne la parole, expliquer de quelle façon ça se fait dans les projets qu'ils ont en Ontario et ailleurs en Amérique.

2085 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Bonsoir.

**M. WILLIAM SHEMIE :**

2090

Bonsoir. William Shemie avec Pattern. Juste pour présenter Pattern un peu...

**M. ALAIN NADEAU :**

2095

Là, RES, je ne voulais pas vous insulter. C'est Pattern, ce n'est pas RES.

**M. WILLIAM SHEMIE :**

2100

Non, c'est très bien. En fait, le développement du projet Mont Sainte-Marguerite se fait avec deux entités privées : Pattern Energy et RES. Ça fait que Pattern Energy, c'est une compagnie qui a plus que seize parcs éoliens en opération, principalement aux États-Unis, au Canada puis en Amérique Centrale mais c'est notre premier projet ici au Québec et c'est pour ça qu'on s'est joint avec RES.

2105

On a trois projets qui sont déjà en opération en Ontario, avec plusieurs années d'opération. Je n'ai pas sous la main les données sur les suivis du son mais la province d'Ontario exige des suivis comme au Québec. Ça fait qu'on peut produire des données spécifiquement sur les suivis en Ontario.

2110

**LE PRÉSIDENT :**

Vous pourriez synthétiser, c'est ça, les données de suivis sonores pour les parcs éoliens que vous avez en Ontario.

2115

**M. WILLIAM SHEMIE :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

2120

Donc c'est ça que vous avez comme réponse. Aussitôt qu'on aura l'information, on va la mettre en ligne.

**M. ALAIN NADEAU :**

2125

O.K. Une autre chose. Hier, quand j'ai vu votre présentation, vous avez parlé de deux MRC, vous avez discuté avec deux MRC. Je ne me souviens pas des noms des MRC, je pense il y a Lotbinière, l'autre c'est Chaudière ou je ne sais pas quoi.

2130

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Maraghi?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2135

Il y a trois MRC en fait. On est aux confins de toutes les MRC ici. La Municipalité de Saint-Sylvestre, c'est dans la MRC de Lotbinière; la Municipalité de Saint-Séverin, dans la MRC de Robert-Cliche; et la Municipalité de Sacré-Cœur-de-Jésus est la MRC des Appalaches.

2140

**M. ALAIN NADEAU :**

Je n'avais pas entendu la MRC des Appalaches dans votre présentation, hier. Il y avait Lotbinière, puis Robert-Cliche.

2145

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Oui, on a rencontré les Appalaches, on a mentionné les trois municipalités, les trois MRC. C'est vraiment ça la structure municipale.

2150

**M. ALAIN NADEAU :**

C'est beau, ça répond à ma question.

**LE PRÉSIDENT :**

2155

Je vous remercie. Alors nous allons faire une petite pause. Il est près de 20 h 43. Donc on va reprendre dans quinze minutes, donc 20 h 58. Alors, je vous souhaite une bonne pause.

2160

---

**SÉANCE SUSPENDUE QUELQUES MINUTES**

2165

---

## REPRISE DE LA SÉANCE

### LE PRÉSIDENT :

2170

Re-bonsoir. Tout d'abord, avant d'inviter notre prochain participant, la commission a regardé l'état du questionnement et propose de terminer l'audience publique ce soir, donc vers 23 h, autour de 23 h. Bien entendu, si j'ai trois personnes qui sont inscrites, s'il y a des personnes qui sont passées tout à l'heure, qui ont posé des questions, qui veulent se réinscrire au registre, ils peuvent le faire dès maintenant auprès de monsieur Nollet.

2175

Ce qu'on fait aussi également, c'est que j'avais aussi fait remarquer que nous avons notamment des personnes-ressources qui étaient en contact par écrit. On a l'intention d'envoyer des questions par écrit à ces personnes-ressources là. Également, on va décanter les réponses, celles qui ont été données verbalement ici. On a certains documents, on va décanter ça dans les prochains jours.

2180

Nous-mêmes on aurait des questions à envoyer par écrit, donc pour confirmer à des personnes-ressources comme le ministère de la Culture, par exemple, ou des questions complémentaires au ministère des Affaires municipales. Ça c'est certain qu'on en envoie. C'est possible qu'on envoie d'autres types de questions, entre autres à Environnement Canada aussi, on va en envoyer, pas à monsieur Breton.

2185

2190

Donc nous, c'est qu'on va préparer des questions par écrit outre l'audience ce soir où les gens peuvent encore venir poser des questions verbalement. On va permettre aussi aux gens qui le désirent de nous envoyer des questions par écrit. Eux autres aussi peuvent avoir à décanter certaines réponses, certaines choses qu'ils ont entendues. On va permettre aux gens de nous envoyer des questions par écrit d'ici le 26 à 16 h ou en fin de journée à ce moment-là pour qu'on puisse traiter toutes les questions que nous on va avoir, que les citoyens auraient, dès le 27 octobre. C'est de les envoyer très rapidement pour permettre d'obtenir des réponses, pour permettre les réponses qui seront déposées, pour permettre aux gens de pouvoir prendre connaissance des réponses par écrit pour la préparation des mémoires.

2195

2200

Alors les gens qui sont venus poser des questions tout à l'heure peuvent aller se réinscrire. Mais comme je dis, j'ai trois personnes ici que je vais inviter. Donc n'hésitez pas à aller vous réinscrire. Alors je vais sans plus tarder inviter notre prochain participant, madame Marie-France Létourneau à s'avancer.

**Mme MARIE-FRANCE LÉTOURNEAU :**

Bonjour, Monsieur le président.

2205

**LE PRÉSIDENT :**

Bonsoir, Madame.

2210

**Mme MARIE-FRANCE LÉTOURNEAU :**

Bonsoir, oui, ça serait mieux. Juste pour dire au ministère de la Faune, étant chasseuse de gros gibier, durant la période des travaux, l'orignal est une bête très très curieuse, donc elle va adorer venir se présenter devant les tracteurs et tout ça, donc elle va aimer ça pas mal. Donc on va pouvoir les chasser près de ça.

2215

Je pense que vous avez répondu mais je voudrais être sûre de votre réponse. Vu qu'on a eu des présentations sonores, on a eu des questions concernant le bruit, les vibrations et les infrasons, après l'installation d'éoliennes, lorsque les résidents se plaignent ou qu'il y a quelque chose, je pense qu'ils se doivent de se diriger pour faire une plainte vis-à-vis l'Environnement et la Santé publique?

2220

**LE PRÉSIDENT :**

Ce qu'on a compris tout à l'heure lors de l'explication du comité de suivi, donc c'est un véhicule... D'ailleurs, le ministère, quand on regarde les conditions d'autorisation des parcs éoliens passés, le ministère exige bien entendu la formation de ce type de comité de suivi là qui constitue un point de communication pour les gens qui veulent faire des plaintes. Madame Durand, tout à l'heure, a expliqué que les gens aussi peuvent faire des plaintes directement au ministère de l'Environnement s'ils le jugent plus à propos. C'est ce que j'ai compris de l'explication. Donc les gens sont libres de s'adresser au comité de suivi ou directement au ministère. Ce qu'on comprend de l'explication.

2225

2230

**Mme MARIE-FRANCE LÉTOURNEAU :**

Ça veut dire que le comité de suivi, s'il s'aperçoit qu'il a besoin d'une ressource supplémentaire, pourrait déposer la même plainte à Santé publique et à l'Environnement?

2235

**LE PRÉSIDENT :**

2240

J'ai compris, en tout cas madame Maraghi pourrait expliquer plus en détail la façon que le comité traiterait les plaintes, mais il est bien entendu, ce que je comprends, c'est si la personne considère que... Bon, si c'est une plainte de vitesse de camion, bien probablement que le véhicule le plus rapide, c'est de ce côté-là. Par contre, des problèmes disons récurrents de bruit, bien ça peut être adressé au comité de suivi mais également au ministère. Ce qu'on a compris, c'est que le comité se réunit une fois par trois mois. Donc si la personne – c'est ça je comprends encore une fois – veut un traitement rapide, madame Durand a parlé de traitement de style en dedans de dix jours, un représentant du ministère peut venir sur place pour constater l'état de la situation. Donc c'est le citoyen... À ce moment-là, les deux véhicules, mais j'ai l'impression que ça va dépendre de la perception de l'urgence pour le citoyen, quel serait le meilleur mécanisme à qui s'adresser à ce moment-là, compte tenu que le comité, s'il siégerait une fois par trois mois, le ministère a une réaction plus statutaire à ce moment-là.

2245

2250

**Mme MARIE-FRANCE LÉTOURNEAU :**

2255

Merci beaucoup.

**LE PRÉSIDENT :**

2260

Ça vous va? Je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Christian Noël. Bonsoir, Monsieur Noël.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

2265

Bonsoir, bonjour. Je reviens ici spécialement justement parce que j'ai assisté au dernier questionnement, interview, l'avant-dernier, puis justement la question serait pour vous, Monsieur Germain ou le BAPE. C'est que devant l'immobilisme institutionnalisé du côté droit et puis devant les répétitions copier-coller des convoiteurs exploitants, il est bien évident que – et je vous demande vous-même de vérifier, si vous voulez, ce n'est pas une affirmation gratuite – que dans le parc des Moulins et aux Érables, suite justement à ces espèces de comités-là qui ont donné rien d'autre que d'envenimer des relations, alors moi je demande, devant aussi l'invasion industrielle des propriétés privées et des droits individuels, pourquoi le BAPE ne ferait pas ou ne demanderait pas un trois, quatre mois de sursis pour... Je coopérerais avec vous bénévolement, je vous remettrai des pieds d'épais d'études récentes sur les dévaluations, sur l'atteinte à la santé. Je vous donnerais ça gratuitement pour le bien du public.

2270

2275

2280 Et pourquoi vous ne demanderiez pas, suite à cette espèce d'étude là et de tableau, pourquoi vous ne feriez pas vous autres... D'ailleurs, il est dans votre pouvoir de faire une enquête médicale, statistique, indépendante de un puis de l'autre, comme ça se fait aux États-Unis au Michigan, en Ontario et la même chose pour l'évaluation – il n'y a pas rien de ça dans le moment – l'évaluation actuelle, avant que le parc rentre, l'évaluation après, en prenant les évaluations des autres parcs.

2285 Vous autres, vous sauriez, si vous aviez un budget, vous pourriez même le faire comme les autres états par des entreprises privées qu'on appelle des banques, des associations immobilières, tous ces gens-là sont connaisseurs là-dedans, puis ils pourraient nous sortir des résultats indépendants d'un côté et de l'autre avec deux firmes. À d'autres endroits comme au Wisconsin, ils ont déjà fait même des études d'un an, jour et nuit, sur l'acoustique. Au Québec, on est à l'âge de pierre et des cavernes et c'est vous, Monsieur, qui êtes placé peut-être pour sortir  
2290 de l'obscurité de tout ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2295 C'est votre perception.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

C'est ça je vous demande à vous.

2300 **LE PRÉSIDENT :**

2305 Comme je vous dis, c'est votre perception de la situation mais vous pouvez nous la communiquer avec le maximum d'informations dans un mémoire. Là, ce que vous êtes en train de me parler, c'est si on fait des distinctions dans les mandats qui sont donnés au BAPE. Donc ici actuellement, c'est un mandat en vertu de la procédure d'évaluation et d'examen des impacts d'un projet. Donc le délai maximal pour le BAPE, pour remettre son rapport, c'est quatre mois. Par contre, rien n'empêche des citoyens de soumettre des demandes au ministre, parce que le ministre, lui, il a le pouvoir de donner aussi des mandats au BAPE sur des questions relatives à la qualité de l'environnement, alors qui sont donnés en vertu de l'article 6.3 de la qualité de l'environnement. Donc à ce moment-là, c'est un thème que le ministre soumet, qui peut être un thème lié, par exemple, à des éoliennes, donc on fait le tour de la question. Mais c'est au ministre de donner le mandat.

2315 Le BAPE ne peut pas se donner de lui-même des mandats. Par contre, rien n'empêche des citoyens, on l'a vu par le passé, il y a des mandats qui ont été donnés au Bureau d'audiences

2320 publiques par le ministre à la demande de citoyens. Ou par exemple, le BAPE avait été mandaté pour étudier une question de l'exploitation des ressources naturelles, notamment les ressources, les hydrocarbures potentielles aux Îles-de-la-Madeleine. Donc le BAPE avait reçu un mandat pour étudier une question plus large du ministre. C'était sur cette commission-là.

2325 Mais comme je vous dis, c'est une démarche à ce moment-là que le ministre... qui doit être faite auprès du ministre. Ce n'est pas le BAPE qui peut s'autosaisir de mandat. Par contre, nous, si vous avez de l'information à nous donner, des sources de référence, on va les regarder, celles qu'on pourrait juger intéressantes et pertinentes, on va essayer d'en obtenir le document, par exemple, l'étude, si on est capable de l'avoir, donc sur les références que vous pouvez nous donner, on est capable de les mettre en perspective. Mais on ne peut pas, comme je vous dis, s'autosaisir d'une question générale et étendre la durée de notre mandat.

2330 **M. CHRISTIAN NOËL :**

2335 C'est parce que vous arriveriez à ce moment-là devant une espèce d'évidence que vous retireriez que dans 90 % des cas, si vous voyez que, expressément en faisant tout le résumé puis un tableau indicateur à ça, vous arrivez au bout, vous arrivez avec 90 % ou 95 % des propriétés qui sont dévaluées partout autour. Vous allez dire : bien, le Québec, il vit-tu sur une autre planète? Ou bien donc si on pouvait demander...

**LE PRÉSIDENT :**

2340 Ça, c'est votre perception. Maintenant, vous pouvez nous communiquer, nous documenter votre perception à ce stade-ci. Bon, il y a plusieurs projets éoliens, ça peut arriver des fois que le BAPE dise : « Ah! Il y a telle question générique qui serait intéressante à approfondir. » On peut adresser des propositions au ministre, par exemple, qui sont liées... On fait des avis sur le projet. Ça arrive que des commissions peuvent conclure qu'il y aurait des besoins d'études élargies. Mais c'est votre opinion et on vous invite à nous en faire part dans un mémoire et on pourra regarder ça dans votre mémoire. Également, vous pouvez nous donner des sources d'information qu'on pourra vérifier, le cas échéant. À ce stade-ci, la réponse, c'est qu'on ne peut pas s'autosaisir d'une question élargie et on ne peut pas se prolonger un mandat.

2350 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Et vous ne pouvez pas demander une prolongation ou plus de budget ou je ne sais pas, à une organisation parallèle indépendante qui peut commander ça, une institution indépendante en dehors des deux côtés?



2355 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, effectivement, on peut produire un rapport qui peut faire état de dire : « Il serait important ». Regardez, par exemple, cet après-midi, ce soir, on a parlé de la valeur des maisons. Le MAMROT a dit sur son site internet : « On pense faire une étude » mais ça fait déjà trois, quatre ans que c'est là. Il n'y a pas eu de développement depuis trois, quatre ans. Donc c'est sûr qu'on peut faire des choses, proposer des choses, mais ce n'est pas nous qui en disposons. Bien entendu, c'est les limites des pouvoirs du BAPE, on pourrait dire. On propose et j'ose croire des fois si on frappe suffisamment souvent sur un clou, bien il va finir par rentrer. C'est un peu le choix qu'on peut avoir dans certains sujets. Mais vous comprenez qu'on ne peut pas étendre notre mandat.

2365

**M. CHRISTIAN NOËL :**

C'est parce qu'il y a vraiment urgence en la demeure. Les gens sont persécutés, se sentent persécutés par ça. C'est une expropriation en douce ça, par défaut.

2370

**LE PRÉSIDENT :**

Ça, c'est votre opinion.

2375

**M. CHRISTIAN NOËL :**

Puis les gens se sentent opprésés par ça. On appelle ça de la persécution. Alors qu'est-ce qui va rester à faire? Quand les gens parlent ici, j'entendais tout à l'heure, d'organisation d'un comité conjoint, mais là, si jamais les choses s'enveniment comme il est arrivé aux Moulins puis qui est arrivé aux Érables, bien là, eux autres se présentent, puis ils disent : « Bien c'est bien de valeur, la poursuite, elle tient pas parce qu'ils sont dans le comité. » Puis dans le comité, ça va ben. Mais là, c'est ben de valeur, c'est là que tout le monde débarque. Les comités, ça revient des comités bidons. Puis là, ça revire en Cour supérieure. Ça fait que vous allez en avoir un troisième que ça va arriver.

2385

**LE PRÉSIDENT :**

On ne peut pas présumer ici qu'est-ce qui va arriver. On sait que oui, effectivement, il y a des demandes de recours collectif contre deux projets éoliens qui sont à proximité ici, dont au parc des Moulins et à des Érables. On ne sait pas qu'est-ce qui va arriver avec ces deux demandes-là, bien entendu. On ne peut pas présumer de rien, si elles vont être acceptées ou refusées par le juge parce qu'ils sont en demande d'autorisation. Mais comme on l'a expliqué tout

2390

2395 à l'heure, c'est une question de perception. Si les gens n'ont pas confiance au comité de suivi ou pour d'autres raisons de diligence, de plainte, bien ils peuvent s'adresser au ministère de l'Environnement à ce moment-là pour formuler des plaintes. Mais ça reste comme ça.

2400 Alors comme je vous l'ai dit, vous pouvez nous exposer dans votre mémoire vos préoccupations, vos souhaits, vos attentes à ce moment-là sur des plans d'action ou des mandats futurs du BAPE. Comme je vous dis, vous êtes libre de le faire.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

2405 C'est ça. C'est parce qu'on trouve justement que des gens comme vous autres, vous avez pas mal, je dirais, un petit peu plus, beaucoup plus d'influence qu'un simple citoyen. Mais quand le citoyen se promène, exemple comme dans les Moulins, puis dans le parc des Érables, et que nous autres mêmes on est au courant qu'il y en a peut-être une quarantaine dans les Moulins qui ont tout vendu leur maison à perte depuis deux ans, et puis que la même chose se passe là-bas mais qu'il n'y a pas un ministère, il n'y a pas personne qui est au courant de ça parce qu'ils restent  
2410 tous dans leur tour à Montréal puis je ne sais pas où, puis à Québec, puis ça nous vient d'où...

**LE PRÉSIDENT :**

2415 C'est votre perception, alors je vais vous demander de respecter les ministères aussi.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

Ce n'est pas notre perception, je peux vous dire qu'on a des voisins partout.

2420 **LE PRÉSIDENT :**

2425 Je ne veux pas jeter des pierres non plus dans les ministères. Ça ne veut pas dire qu'ils sont pas sensibilisés, mais comme je vous dis, faites-nous part de ça, on va regarder ces questions-là, on va les aborder. Comme je vous dis, ça fait plusieurs fois que des rapports du BAPE parlent d'un besoin manifesté dans plusieurs régions du Québec d'avoir le cœur net sur la question de la valeur des propriétés...

**M. CHRISTIAN NOËL :**

2430 Bien, c'est grave, c'est l'équité du monde, ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2435 Donc c'est vraisemblable que nous aussi, dans notre analyse, on continue à réitérer ce  
point-là. Mais c'est les limites du BAPE qu'on pourrait dire. Ce que je peux répéter toujours, c'est  
que les rapports du BAPE sont publics, sont automatiquement diffusés. Les rapports qui sont  
rendus publics sont la copie totale et identique de la copie qui est envoyée au ministre. Le ministre  
a un délai maximal de 60 jours pour le rendre public, mais ce qu'on envoie au ministre, c'est le  
rapport final, final, trois fois final. Et il est public. Donc tout ce qu'on a à dire à ce moment-là est  
2440 public. Donc c'est le peu, on pourrait dire, l'influence on pourrait dire du BAPE.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

2445 C'est parce que les gens sont impuissants. Vous puis moi, vous savez, le train est parti. Alors  
qu'est-ce que tu fais pour arrêter le train devant le gens qui vont se faire passer dessus avec le  
train?

**LE PRÉSIDENT :**

2450 Comme je vous dis, c'est votre perception et...

**M. CHRISTIAN NOËL :**

2455 Ça ne leur donne pas grand temps pour se revirer de bord.

**LE PRÉSIDENT :**

... je vous invite à nous la communiquer.

2460 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Ils vont frapper un mur. Un mur au bout du tunnel, ça va être un déraillement de train. J'avais  
une autre question.

2465 **LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

2470

À la page 110, je crois, il est écrit à un moment donné que ça va créer sept à huit emplois dans la région. Gros emplois. Par ailleurs, en paradoxe dans ce volume-là un peu plus loin – si vous voulez, les références, je peux vous les donner, je les ai laissées sur mon siège – par ailleurs, justement, le convoiteur exploitant signale que le niveau d'instruction est 33 % sous la normale ici dans la région alors qu'ailleurs, c'est 25. Alors on est en droit de se demander si les gens de la région – c'est un peu paradoxal – ils vont être qualifiables pour ces emplois-là où c'est qu'il y en a juste sept, huit.

2475

Et l'autre question qui allait avec, parallèlement : vous êtes-vous enquis des emplois créés, par qui, aux Moulins? Ben, je peux vous dire, c'est des Anglais du Nouveau-Brunswick, avec des licences du Nouveau-Brunswick, puis ils ne parlent pas français. Monsieur René Lévesque il serait fier et Robert Bourassa. On est rendu à ça, là, avec des parcs éoliens.

2480

**LE PRÉSIDENT :**

2485

On va poser la question objectivement au promoteur.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

2490

Ma question, première des choses, c'est ça. D'après leur rapport à eux autres, leur diagramme, les gens de la région ici sont sous éduqués, ils ne comprennent pas. Alors c'est-tu aussi pour ça qu'on n'a pas...

**LE PRÉSIDENT :**

2495

On va poser la question.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

2500

... des dépôts d'avant-projet d'environnement d'eux autres, où est-ce que c'est explicatif, puis que tout est explicite. Les trois quarts des choses, on sait pas. On ne sait pas la grosseur, on ne voit pas les éoliennes, on ne connaît pas les spectres, on connaît rien.

**LE PRÉSIDENT :**

2505

On va poser la question. Donc sur les retombées économiques en termes notamment d'emplois, donc c'est sûr qu'on parle des emplois en construction, des emplois en exploitation.

2510 Monsieur Noël avait fait allusion tout d'abord aux emplois en exploitation. Qu'est-ce que vous pouvez nous en dire sur le potentiel d'emplois au parc éolien? Donc ce que j'en comprends, les cinq à huit emplois seraient des emplois permanents sur place. Donc, Madame Maraghi?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2515 D'abord, indiquer qu'on parle de huit à douze emplois pour la période d'opération. Ce seront des emplois évidemment de gens qui devront travailler dans la région. Le bureau des opérations sera situé sur le territoire, sur le site du projet. Donc actuellement, il est proposé dans la Municipalité de Sacré-Cœur mais il pourrait être situé ailleurs. La décision n'est pas finale. Donc il s'agit de huit à douze emplois.

2520 Mentionner également que dans les ententes avec les municipalités, il est convenu que nous allons favoriser les emplois locaux, l'engagement d'employés locaux et dans la région. Évidemment, à niveau égal, ce sera privilégié. Alors voilà, si je peux répondre à la question pour la période d'opération.

2525 **LE PRÉSIDENT :**

Pour l'exploitation, par exemple, cinq à huit emplois? Donc comme monsieur Noël disait, ce sont des emplois spécialisés avec des qualifications précises, j'imagine.

2530 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Oui. Si vous voulez avoir le détail sur les huit à douze emplois, de quelle façon ils seront ventilés, monsieur Shemie pourrait vous donner ces précisions.

2535 **LE PRÉSIDENT :**

S'il vous plaît.

**M. WILLIAM SHEMIE :**

2540 Oui. Comme j'ai mentionné tantôt, Pattern Energy, on opère seize différents parcs éoliens dans les Amériques. Ça fait que typiquement, pour un projet de 150 mégawatts ou 147 mégawatts comme ici, comme madame Maraghi l'a indiqué, c'est entre huit et douze emplois. Et les emplois sont premièrement le directeur des opérations pour le projet, ainsi qu'un technicien senior pour le projet. Et ces personnes-là sont basées au bâtiment d'opération. Ça fait que c'est des emplois à temps plein sur le chantier. Et aussi, il va y avoir probablement six techniciens spécifiquement pour

2545

2550 les éoliennes. Ça fait que dépendant de comment on va avoir les contrats, c'est potentiellement des employés de Siemens, le turbinier, trois sur un focus mécanique, puis trois sur un focus électrique. Ça fait que c'est des spécialistes sur les éoliennes. Et ils se rapportent directement au directeur des opérations.

**LE PRÉSIDENT :**

2555 Mais ils seraient sur place?

**M. WILLIAM SHEMIE :**

2560 Ils seraient sur place aussi, oui. Ça fait qu'ils seraient basés au bâtiment d'opérations. Et ils feront les tours des éoliennes, des chemins d'accès, du réseau collecteur, la sous-station électrique pour la maintenance et l'entretien.

**LE PRÉSIDENT :**

2565 Pour la période de construction, est-ce que vous avez prévu des moyens spécifiques? Hier, on a fait allusion à établir des listes pour des employeurs, des contracteurs locaux. Mais de façon plus détaillée, quelles seraient les mesures que vous prévoyez implanter pour mettre au maximum dans le coup des entrepreneurs locaux? Est-ce qu'il y a des mesures très spécifiques, incitatives ou autres au niveau des soumissions, pointage, etc.?

2570 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

2575 À nouveau, c'est à nouveau un engagement qui a été pris avec les municipalités, que la société en commandite a pris avec les municipalités de favoriser les emplois locaux et régionaux. Comme on l'a dit hier, on a ouvert un registre pour les fournisseurs. On a déjà depuis un an une bonne liste, beaucoup de gens nous ont déjà contactés depuis les rencontres publiques, depuis plus d'un an même, même dix-huit mois. Lorsque le lancement de l'appel d'offres pour l'entrepreneur général sera fait à l'hiver 2016, il va être indiqué dans cet appel d'offres là que nous voulons privilégier les emplois locaux. La liste des fournisseurs qui aura été établie à ce moment-là sera également soumise aux différents entrepreneurs généraux qui veulent soumissionner pour ce travail-là. Et par la suite, on va toujours faire un suivi très serré avec l'entrepreneur général pour s'assurer qu'il favorise effectivement à qualification et à coût égal, d'engager des entreprises locales.

**LE PRÉSIDENT :**

2585

Donc vous confirmez que vous allez procéder avec un entrepreneur général. À ce moment-là, est-ce qu'il y aura des devis de performance pour l'entrepreneur général pour engager au moins un plancher d'entrepreneurs locaux selon les domaines requis? Par exemple, ça peut être l'excavation, le bétonnage, l'armature. Comment ça fonctionnerait?

2590

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

À ce moment-ci, il n'est pas prévu d'avoir un plancher. C'est plutôt à qualité et à coût égal. Mais monsieur Shemie pourra à nouveau vous donner des précisions sur la façon dont ça va se faire.

2595

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien. S'il vous plaît.

2600

**M. WILLIAM SHEMIE :**

Oui, dans le processus d'appel d'offres pour l'entrepreneur général pour la construction, comme madame Maraghi l'a indiqué, on a actuellement sur notre site web une place pour enregistrer les différents fournisseurs et ça, ça va produire une liste qui va faire partie des documents d'appel d'offres pour les entrepreneurs. Ça fait qu'on va demander dans la soumission de l'entrepreneur de nous indiquer quels des fournisseurs locaux vont être retenus dans leur soumission, s'ils sont retenus. Et ça, ça va porter poids dans la sélection de l'entrepreneur.

2605

**LE PRÉSIDENT :**

Donc cette opération-là, si j'ai bien compris, donc on a RES Canada pour l'instant qui va être... J'avais compris dans les contrats que RES va céder ses actions, sa part d'actions à Pattern, mais ce que j'ai compris, c'est RES va être présent au moment de la construction du projet, le cas échéant, si le projet est autorisé on doit comprendre.

2610

2615

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Tout à fait. RES conserve ses parts dans le projet jusqu'à un an après la mise en opération. On assure qu'il y ait un très bon passage du projet. Ça fait déjà un an que Pattern travaille avec nous. RES sera également... va contrôler le chantier de construction. C'est madame Catherine

2620

Pineau qui est ici, qui va être la directrice de chantier pour le projet Mont Sainte-Marguerite. Donc effectivement, nous serons présents pendant toute la portion...

2625 **LE PRÉSIDENT :**

Si je comprends donc, surtout RES qui serait présent pour le chantier.

2630 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

2635 Sur place. Plutôt que Pattern.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2640 Évidemment, Pattern est également présent de façon quotidienne dans la poursuite du développement mais ce sera RES qui sera responsable de la construction.

**LE PRÉSIDENT :**

2645 Est-ce que vous seriez capable – peut-être vous l'avez déjà fait – une synthèse des retombées économiques du projet en période notamment de construction, en distinguant la question des échelles locales, régionales, Québec, Canada. Parce qu'on sait, par exemple, dans le décret qui a été adopté en 2013, par exemple, on exige qu'un contenu de 35 % soit dépensé dans la région admissible qui est, dans ma compréhension, bon, la Gaspésie. Donc ça veut dire qu'il y a des achats qui devront être faits en Gaspésie. Après ça, pour le restant, il y a des achats  
2650 qui vont se faire ailleurs au Québec ou des achats qui vont se faire à l'international. Je ne sais pas si vous avez produit une synthèse à ce stade-ci de comment seraient décomposées dans vos cibles les dépenses reliées à la construction du projet. Est-ce que vous avez un document comme ça?

2655 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Oui. On a une présentation, si vous voulez qu'on vous la présente un peu plus...



**LE PRÉSIDENT :**

2660

Oui, on pourrait la voir.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2665

Sinon on peut vous la soumettre.

**LE PRÉSIDENT :**

2670

On pourrait la voir.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

Est-ce que je peux pendant...

2675

**LE PRÉSIDENT :**

Oui, allez-y.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

2680

En profiter justement, ils sont en présentation, je les défierais de nous présenter une 3.2 mégawatts avec les spécifications qui ont été omises dans le dépôt d'étude d'impact, puis ça prouverait un peu plus de transparence, parce que je reste sceptique à tout ce qu'ils peuvent aussi avancer à propos de...

2685

**LE PRÉSIDENT :**

Là vous parlez des spécifications techniques?

2690

**M. CHRISTIAN NOËL :**

Moi, j'ai le lien, je peux aller voir les gens ici, leur dire : « Allez sur tel lien et sortez-moi une 3.2 à côté d'une grange et de la mécanique », qu'on voie les proportions d'un 3.2. O.K.? Alors c'est ça que je les défie faire. Et en même temps, de mettre les spécifications officielles, comme on retrouve en Ontario puis partout.

2695

Et l'autre question qui se pose : combien qu'il y a de projets 3.2? Est-ce qu'ici, c'est un terrain d'essai, ici là. C'est-tu la première fois qu'ils en font?

2700 **LE PRÉSIDENT :**

On va y aller étape par étape. Donc tout d'abord, on va faire la présentation.

2705 **M. CHRISTIAN NOËL :**

C'est gros une 3.2.

**LE PRÉSIDENT :**

2710 On va revenir avec les 3.2 mégawatts.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2715 Donc pour ce qui est des retombées économiques qui sont prévues pour le projet Mont Sainte-Marguerite. Je répéterais d'abord, il y a plusieurs volets à ces retombées économiques là. Donc il y en a à plus long terme pour les municipalités. Donc le montant de 5 000 \$ par année par mégawatt et la contribution volontaire de 20 000 \$ par année. On vous a déjà soumis ces informations-là, hier, pour un total, si on combine les deux types de compensation, de près de 800 000 \$ annuellement, qui est indexé.

2720 Ensuite, on vous a soumis, d'ailleurs aujourd'hui, des précisions sur les redevances directes aux propriétaires. Plus de 500 000 \$ jusqu'à maintenant qui a été versé aux propriétaires pour les contrats d'option qui ont été signés. Environ 750 000 \$ annuellement pour les propriétaires qui accueillent les éoliennes, des infrastructures aussi, poste de raccordement, bâtiment de service.  
2725 Et le paiement collectif pour tous les signataires à l'intérieur du projet qui équivaut à 1 % des revenus bruts du projet, annuellement, aux propriétaires.

2730 Il va également y avoir des paiements uniques qui sont associés et qui sont payés au début de la construction pour ce qui est de la superficie de l'emprise utilisée, la valeur marchande, les compensations pour les pertes de bois et autres paiements pour le réseau collecteur, etc. Donc plus liés aux propriétaires signataires.

2735 Au niveau des retombées économiques plus globales, l'investissement pour ce projet-là approche entre les 275 et 300 millions \$. Par décret, en fait, ou par obligation du ministère et d'Hydro-Québec, 60 % de ce montant d'investissement-là doit être dépensé au Québec. 35 % doit

être dépensé précisément dans la région de la Gaspésie pour ce qui est des composantes des éoliennes, mais un total de 60 % au Québec. Donc pas uniquement les compositions des éoliennes. Ce qui veut dire environ 180 millions \$ dans le cas qui nous occupe aujourd'hui.

2740 Il est évidemment un peu particulier de vous donner des détails sur le nombre d'emplois, local et régional. On a essayé de faire l'exercice en prévision du BAPE, mais ce qui est certain, c'est qu'on va s'assurer que l'entrepreneur qui sera choisi au printemps 2016 ait toute la marge de manœuvre pour engager le plus possible d'entrepreneurs locaux et régionaux. Et dans les cas  
2745 contraires, on va s'assurer qu'on comprend bien pourquoi le choix régional n'a pas été fait afin de s'assurer que la région est bien favorisée.

Et plusieurs retombées économiques locales qu'on peut voir quand même que des entreprises locales et régionales peuvent donner. On a parlé de tout ce qui était déboisement, gravière, transport, l'arpentage, le dynamitage, toutes les retombées également qui sont  
2750 connexes, si on veut, d'utilisation de services. Il est évident que tous les services des municipalités locales mais également environnantes vont être utilisés. Il va y avoir environ 250 travailleurs pendant la construction, entre 200 et 270 travailleurs. Donc beaucoup de gens qui vont circuler sur le territoire et amener beaucoup d'eau au moulin pendant la période de la construction.

2755 Par la suite, il va y avoir les emplois dont on a parlé en période d'opération. Donc des emplois très bien payés, à long terme, qui vont également peut-être inviter des gens à venir s'installer dans la région pour pouvoir y travailler éventuellement.

2760 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Je vous remercie. Pour revenir à la question de monsieur Noël sur les éoliennes de 3.2 mégawatts, actuellement, ce modèle d'éolienne-là, est-ce qu'il y a des parcs éoliens actuels au Canada qui utilisent cette puissance d'éoliennes là?

2765 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Oui, il y a des éoliennes Siemens qui sont installées au Canada. C'est la première fois que Siemens travaille au Québec avec ces éoliennes-là. Je voudrais noter qu'il y a trois projets éoliens qui ont été retenus dans cet appel d'offres ci. Un autre projet éolien, le projet Nicolas-Riou utilise une autre technologie mais c'est également une éolienne dans ce cas-là de 3.3 mégawatts. Donc  
2770 ça ne sera pas les seules éoliennes de cette puissance-là.

2775 Comme j'ai mentionné, comme ça a été mentionné hier, ce n'est pas parce que c'est une  
éolienne de grande puissance qu'elle est nécessairement beaucoup plus grosse que les autres  
éoliennes. Tout dépend de la façon dont le manufacturier travaille son ingénierie de sa turbine. Il y  
a donc beaucoup d'éoliennes, je reviens à la Siemens, qui sont installées principalement en  
Ontario, et Pattern a des parcs en opération avec des éoliennes de Siemens également, donc a  
l'expérience de l'opération de ces parcs-là.

2780

**LE PRÉSIDENT :**

C'est des 3.2 mégawatts?

2785

**M. WILLIAM SHEMIE :**

En fait, nous avons des projets de Siemens en Ontario. C'est des Siemens, c'est des 2.3  
mégawatts, mais c'est sensiblement la même machine. C'est notre premier projet avec le Siemens  
3.2 mégawatts mais on a des projets avec la génératrice 2.3 mégawatts mais c'est une hauteur de  
moyeu similaire et une longueur de pale similaire.

2790

**LE PRÉSIDENT :**

Est-ce qu'il serait possible de préparer une figure, par exemple, où on aurait une 2.3  
2795 mégawatts Siemens, une 3.2 mégawatts Siemens sur la même échelle pour comparer la  
différence. On verrait à ce moment-là la différence de grosseur entre les deux. Est-ce que ça serait  
possible de nous faire...

2800

**M. WILLIAM SHEMIE :**

Physiquement, ça va être sensiblement la même chose, dans le sens que la hauteur de la  
tour et la longueur des pales, c'est offert sur les deux modèles de génératrice. Et la nacelle  
physiquement, on ne le verrait pas.

2805

**LE PRÉSIDENT :**

On aurait le cœur net de voir s'il y a une différence notable. Est-ce que ça serait possible  
d'avoir la figure?

2810

**M. WILLIAM SHEMIE :**

Oui, bien sûr, on peut soumettre ça.

**LE PRÉSIDENT :**

2815

Très bien. Oui?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2820

On va vous soumettre ça mais mon collègue, monsieur Pontbriand, aimerait aussi prendre la parole à ce sujet-là. Je lui cède la parole.

**LE PRÉSIDENT :**

2825

Très bien.

**M. PHILIPPE PONTBRIAND :**

2830

En fait, c'était plus pour amener des précisions sur le nombre d'éoliennes qui sont présentement en opération, des 3.2.113, de la plate-forme 3.2.113 au Canada, en Ontario précisément et internationalement.

2835

Donc il y a 39 éoliennes qui sont présentement en opération en Ontario. Internationalement, il y en a eu 195. Je voudrais aussi mentionner que Hydro-Québec, dans le processus d'appel d'offres, a demandé une certification pour la maturité technologique. Donc la 3.2 s'est qualifiée.

2840

Les critères étaient qu'il devait y avoir au moins trois parcs éoliens en opération pour un an. Donc la certification Hydro-Québec a été donnée pour la Siemens 3.2. Donc elle se qualifie pour les exigences ici.

**LE PRÉSIDENT :**

2845

Est-ce qu'il serait possible de dénicher une photographie, s'il y en a en Ontario, je ne sais pas si c'est possible de mettre la main sur une Siemens de 3.2 mégawatts qui est en exploitation réelle en Ontario. Donc en même temps, on pourrait peut-être avoir une mise à l'échelle, si on voit les arbres ou des structures environnantes.

**M. PHILIPPE PONTBRIAND :**

2850

Je n'ai pas ça en main.

**LE PRÉSIDENT :**

Peut-être faire une recherche, voir.

2855

**M. PHILIPPE PONTBRIAND :**

Mais si c'est possible, oui, on va vous soumettre ça. Ça nous fera plaisir.

2860

**LE PRÉSIDENT :**

Donc nous, on va faire un suivi avec vous, si vous êtes capable dans les prochains jours, si vous êtes capable d'avoir une photo en grandeur réelle à ce moment-là. Donc on aurait une figure comparative et on pourrait avoir une figure en grande réelle.

2865

**M. CHRISTIAN NOËL :**

Et c'est ça justement, c'est que c'est disponible sur internet ça, le projet Siemens dans le moment. Je pourrais remettre les liens aux gens qui sont connectés sur les ordinateurs, puis ils pourraient vous sortir ça 30 secondes après. Alors on voit toutes les comparaisons de la E-82, 2 mégawatts 2.3, 3.2. Et effectivement, on n'a pas vu nulle part au Canada. Alors ça veut dire que, est-ce que n'est-ce pas qu'ici, on arrive, puis on est en terrain d'essai en plus...

2870

**LE PRÉSIDENT :**

C'est votre perception, ce n'est pas ce qu'on nous a répondu. C'est votre perception encore une fois. Comme je vous dis, vous pouvez communiquer vos perceptions à ce moment-là avec un argumentaire dans votre mémoire. Mais ce n'est pas la réponse qu'on nous a donnée. On a dit que Siemens avait obtenu une certification en Ontario parce qu'il existait des parcs éoliens en exploitation pour ce type d'éolienne-là, ce modèle-là, depuis plus d'un an, etc. Et il y aurait un parc en exploitation en Ontario.

2875

2880

**M. CHRISTIAN NOËL :**

Excusez ma déformation professionnelle, c'est à titre d'information. Il est évident que si vous avez une 3.2 mégawatts à côté d'une 2.3 mégawatts, fondé sur l'expérience des turboprop qu'on appelle, moteur avion d'une telle grosseur avec des *gearbox*, c'est exactement la même chose, on arrive avec la 3.2, il dit c'est pareil. C'est impossible. Alors la 3.2...

2885

2890 **LE PRÉSIDENT :**

Écoutez, on verra...

2895 **M. CHRISTIAN NOËL :**

Je finis. La 3.2, elle aurait 900 kilowatts de plus. Si elle a 900 kilowatts de plus, on ne peut pas dire... ils diront ce n'est pas vrai, si je me trompe, ça veut dire que les sabots, ça veut dire que le générateur est plus gros, si le générateur est plus gros, ça va prendre des ailes plus grosses. Là, il va dire : « Ben non, c'est la même longueur. » *Eille!* Ça veut dire que la corde est plus large ou bien donc ça veut dire...

2900 **LE PRÉSIDENT :**

On va avoir la comparaison.

2905 **M. CHRISTIAN NOËL :**

... il faut qu'il fasse tourner la turbine avec un angle plus prononcé. Ce qui arrive, qu'on fait monter l'acoustique. Alors on revient toujours à ça. Ces gens-là restent en dehors des détails. Ils maintiennent les résidents dans l'ignorance et les autorités sont trompées aussi. Alors c'est pour ça que c'est important d'avoir une base de connaissance. Moi, je souffre de déformation professionnelle, excusez.

2910 **LE PRÉSIDENT :**

2915 C'est votre perception, Monsieur Noël.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

2920 Je vous remercie, Monsieur le président.

**LE PRÉSIDENT :**

2925 C'est moi qui vous remercie.

**M. CHRISTIAN NOËL :**

2930 C'est très productif. Je reviens en contact dans un mémoire, je vous fais parvenir l'information pertinente.

**LE PRÉSIDENT :**

Nous avons des attentes pour votre mémoire. Je vous remercie.

2935 **LA COMMISSAIRE :**

2940 Oui. Alors j'aimerais revenir peut-être sur les retombées. Vous nous avez mentionné que vous alliez favoriser donc les entrepreneurs locaux et aussi les employés locaux. À part l'identification de ressources locales – on va mettre ça dans un grand terme – donc par exemple en favorisant des pointages, est-ce qu'il y a d'autres mesures de maximisation des retombées que vous avez envisagées? Par exemple, le projet a lieu sur 25 ans. On peut imaginer que peut-être au début, il n'y a pas d'expertise locale pour certains emplois, mais éventuellement, à moyen terme... Donc ma question est vraiment très large. Est-ce que vous envisagez de réfléchir à d'autres mesures de maximisation? Et, en sous-question, est-ce qu'éventuellement, vous avez pensé à mettre en place un comité de maximisation des retombées?

2945

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

2950 Actuellement, il n'y a effectivement pas de comité comme celui-là qui a été envisagé d'être mis en place, mais on sera toujours ouvert à cette possibilité-là. J'aimerais préciser que les conventions qui ont été signées et avec ces engagements-là sont des conventions qui vont durer pour toute la durée du projet jusqu'à la fin de son démantèlement. Donc les clauses qui y sont indiquées doivent s'appliquer tout au long de la construction, de l'opération et du démantèlement du projet. Donc en tout temps durant le processus, il y aura toujours un regard sur favoriser l'emploi local et régional.

2955

2960 Également préciser que les municipalités étant partenaires dans ce projet-là, il y aura toujours un regard très acéré de la part des municipalités qui ont un rôle aussi important pour favoriser, s'assurer que la société en commandite poursuit la favorisation des emplois locaux et des retombées locales également. Je crois que le jumelage de cette information-là va certainement permettre que pendant toute la durée du projet, le conseil d'administration s'assure de favoriser, comme vous le dites, même à plus long terme, d'avoir des employés locaux.



**LA COMMISSAIRE :**

2965

Puis vous avez parlé du contenu, le contenu québécois et le contenu gaspésien. De ce que je comprends, c'est que vous allez vous conformer au minimum qui est exigé. Est-ce qu'on peut penser qu'il y a moyen d'aller plus loin ou est-ce qu'il y a des freins, par exemple, des services qu'il est absolument impossible d'acquérir au Québec? Et vous nous avez présenté le type de services et de produits que vous pourriez acquérir au Québec. Mais est-ce que c'est la ventilation complète par rapport aux coûts que vous nous avez donnés? Par exemple, dans votre étude d'impact, vous nous parlez, par exemple, il y a les composantes d'éoliennes, les travaux de génie civil, coûts de développement, etc. Donc est-ce que, par catégorie de coûts, il y a une proportion de contenu québécois et gaspésien maximisée, je dirais? Et est-ce qu'il y a des freins à augmenter ce contenu-là au-delà du minimum qui est demandé?

2970

2975

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Les deux possibilités existent. Donc effectivement, Hydro-Québec Distribution va faire un suivi très rigoureux au sujet de nos engagements face à ces pourcentages minimaux là. Il n'y a rien qui empêche à ce que ces pourcentages-là augmentent, bien sûr, mais il est impossible d'aller en deçà, à moins de grandes pénalités.

2980

Pour ce qui est des 35 % en Gaspésie, Siemens s'est engagé à faire produire toutes les tours, les tours des éoliennes par l'entremise Marmen à Matane, qui est une entreprise québécoise bien connue. Et également les moyeux par l'entreprise Delta à New Richmond. Donc l'engagement de Siemens est déjà fait pour produire une partie des éoliennes et fournir ce 35 % là de contenu gaspésien – gaspésien et Îles-de-la-Madeleine – on parle de la Gaspésie dans la réalité.

2985

Pour ce qui est du 60 %, l'entrepreneur général, par exemple, est un très gros morceau qui est également fait au Québec. Nos consultants, tout le travail qu'on fait actuellement, toutes les entreprises qu'on engage sont des entreprises qui sont basées au Québec. Donc beaucoup du travail de développement, du travail de construction viennent également du Québec.

2990

Mais évidemment, il y a des portions par exemple des éoliennes qui vont être importées. Les pales vont venir de l'Ontario. Certaines portions de la nacelle vont être importées à partir du Danemark. Donc oui, il y a des freins. Tout ne peut pas être produit au Québec mais nous nous assurons que maximisons les dépenses au Québec.

2995

**LE PRÉSIDENT :**

Je vous remercie. Je vais maintenant inviter monsieur Stéphane Lachance. Alors re-bonsoir.

3000

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

3005

Re-bonsoir. Alors comme vous avez constaté, lorsque je prends mes tests de son, je considère tout le bruit ambiant. Et puis pour le prochain test, ça va être la même chose à l'exception de l'éolienne. Parce que voyez-vous, je l'ai pris au moment où ce que le parc était immobile. Je vais vous montrer tantôt de quel endroit je l'ai pris. - Je me suis inversé sur le vidéo. Donc dans le chemin Magwood qui est dans la localité de Kinnear's Mill. Ça a été pris le 8 octobre. Et puis ça, comme on peut voir, c'est en LEQ. Donc les sons ambiants ne sont pas enregistrés automatiquement, donc il n'y a pas trop de variance, mais j'ai atteint, un petit peu plus loin, tout près de 23 décibels.

3010

3015

Je vais vous montrer l'autre. La maison se situe en bas de cette montagne. Donc on voit la calibration et le territoire alentour. Donc on voit que les éoliennes sont totalement immobiles. Je sais qu'elles sont en face, on pourrait dire que les éoliennes sont sur le cap à Tom. Ceux d'en arrière, c'est sur le secteur de Thetford Mines. Ça fait que là, je suis en mode LP, donc il enregistre tous les petits bruits ambiants. Donc c'est le bruit enregistré avec tous bruits ambiants, à l'exception de l'éolienne. Si je le fais en LEQ tout de suite après, on peut constater que s'il y avait d'autres bruits ambiants, tels une tondeuse ou un VTT, on l'entendrait très bien. Puis cette journée-là, il vente aucunement, il n'y a aucune machinerie, c'est le bruit ambiant d'une situation calme dans le chemin Magwood. Voyez-vous, on est rendu à 28.9 et ça continue à descendre.

3020

3025

Est-ce que – ma question – est-ce que lors de la modélisation que RES a faite avant projet, est-ce qu'ils ont atteint ce genre de décibels?

**LE PRÉSIDENT :**

3030

Madame Maraghi?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3035

Comme on l'a expliqué dans les dernières séances, il y a eu deux types de modélisation et le climat initial, le climat sonore initial a été analysé. C'est monsieur Shant Dokouzian qui a fait cet exercice et il pourra répondre à la question précisément.

**LE PRÉSIDENT :**

3040

Très bien.

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

3045 Effectivement, nous avons fait des analyses sonores du climat initial au projet Mont Sainte-  
Marguerite. L'analyse est présentée en annexe du volume 1 de l'étude d'impact. Et nous avons  
mesuré des niveaux sonores allant de...sur des moyennes horaires allant d'à peu près 22  
décibels à 55 décibels. Les valeurs dans les vingtaines ont été prises principalement la nuit et  
lorsqu'il y avait très peu ou pas de vent. Lorsque le vent s'est levé, en général, les mesures  
étaient supérieures.

3050

**LE PRÉSIDENT :**

Donc vous confirmez qu'en période tranquille, vous avez des mesures similaires, de l'ordre  
de 22 à 26, 28 décibels.

3055

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

3060 Dépendamment des points de mesure. Il y a des points de mesure, je veux dire, le territoire  
est composé de différents endroits. Donc on a pris des points de mesure à différents endroits, le  
long de la route 112 et la route 216 et même au radar. Même au radar, c'est assez exposé. On a  
pris des points de mesure, il faudrait que je revoie le rapport mais on n'est pas allé dans les bas  
20 décibels, mais dans d'autres endroits, oui, c'est arrivé. Et c'est le cas typiquement dans des  
endroits, comme dans d'autres projets, d'atteindre ces niveaux.

3065

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lachance?

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

3070

Donc on peut dire que l'ambiance de certaines résidences avec les éoliennes, le bruit va  
être carrément doublé. Si on part des minimums de 20 dB et on passe à 40 avec une éolienne,  
donc on voit qu'il y a un impact considérable sur la qualité de vie des gens avec la présence des  
éoliennes.

3075

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Maraghi?

3080 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

À nouveau, je demanderais à Shant, monsieur Dokouzian en fait, d'expliquer de quelle façon le bruit est modélisé. Et je voudrais simplement revenir également qu'il s'agit d'une note d'instructions du ministère. On s'engage à la respecter en tout temps, à faire les suivis qui sont exigés. La note d'instructions nous indique qu'on ne doit en aucun cas dépasser les 40 décibels et c'est ce qu'on fera.

3085 **M. SHANT DOKOUZIAN :**

3090 Si je peux ajouter à ce qui a été dit par madame Maraghi, le projet s'engage à le faire et il y aura aussi des contrôles qui vont être faits pour s'assurer que le projet soit bien en dessous du 40 décibels. Et la modélisation a été faite de façon prudente. Donc on peut s'attendre à ce que le projet soit en dessous et même encore plus en dessous de ce que nous avons pris pendant des conditions de vent optimales.

3095 Lorsque les vents sont mesurés dans des bas 20 décibels, il n'y a pas de vent comme vous l'avez démontré, vous semblez l'avoir démontré chez vous. Donc on ne s'attend pas à ce que les éoliennes produisent à leur niveau maximum. Donc je ne serais pas d'accord pour dire que les éoliennes vont produire 40 décibels lorsqu'il y a des conditions ambiantes de 20 décibels, par exemple. Ce n'est pas ce qu'on a remarqué au Mont Sainte-Marguerite lorsqu'on mesure dans les bas 20 décibels. Il n'y a pas assez de vent pour faire tourner même des éoliennes.

3100 **LE PRÉSIDENT :**

3105 Madame Gendron aurait une question.

**LA COMMISSAIRE :**

3110 Juste sur le sujet. Vous dites donc que vous allez respecter le 40 décibels. Si vous avez des plans qui vous sont adressés alors que le niveau de décibels est moindre que 40, est-ce que vous allez leur donner suite ou vous considérez qu'on ne peut pas qualifier ça de nuisance si c'est en dessous de la norme?

3115 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Toutes les plaintes vont être analysées sans exception. Le ministère, comme l'a précisé le spécialiste du ministère hier, c'est une note d'instructions, ce n'est pas une loi ou un règlement, mais dans notre étude d'impact, nous nous sommes assurés d'avoir des mesures qui sont

3120 entendues avec le ministère à ce sujet-là. Toute plainte qui serait, je crois qu'à 30 décibels, si je me souviens bien, on est dans l'obligation de faire un suivi par le ministère.

**LA COMMISSAIRE :**

3125 Je veux juste reprendre par exemple ce que vous notez dans votre volume 4, donc notre PR5.1, page 73, quand vous dites que... Donc on parle du traitement d'une plainte, vous dites que vous vous attendez à ce que :

3130 « *Le ministère se positionne sur chaque cas spécifique de la plainte et qu'il justifie sa décision (s'il y a nuisance ou pas) de manière objective et impartiale.* »

3135 Est-ce que c que je comprends ici que lorsque vous dites « s'il y a nuisance ou pas », on parle de 30 décibels ou on parle de 40 décibels ou on se réfère simplement à une autre évaluation, par exemple, l'inconfort qui serait manifesté par le plaignant?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3140 La note d'instructions n'est pas extrêmement précise au sujet de ce processus-là. Certainement le ministère pourrait compléter. Ce que l'on indique dans cette situation-là, c'est que nous allons traiter toutes les plaintes, que ce soit une plainte avec une nuisance avérée ou pas, nous allons toutes les traiter et le ministère, nous allons travailler avec le ministère pour s'assurer du suivi qui pourra être appliqué dans la mesure où nous respectons la note d'instructions du ministère mais il y a une plainte et une nuisance donc de la part d'un citoyen. Qu'il va être nécessaire de travailler avec le ministère dans ces cas-là, si on applique une note d'instructions. Donc le travail se fait de façon commune. Et tous les suivis d'ailleurs qui vont être faits durant les 3145 trois premières années et ensuite aux dix ans, vont être... En fait, c'est la première cinquième, quinzaine – je me mélange avec les suivis fauniques – sont faits également avec l'accord des protocoles du ministère. C'est un travail conjoint.

**LA COMMISSAIRE :**

3150 Merci. Est-ce que le ministère pourrait intervenir?

**Mme MAUDE DURAND :**

3155 Oui, en effet, je voudrais compléter une réponse que j'ai donnée, je pense à monsieur, hier, justement quand je disais aussi que les suivis des parcs éoliens, comme celui de des Moulins, démontrent que de façon générale, les critères de la note d'instructions sont respectés. Malgré ça,

3160 ce qu'on voit, c'est un peu l'enseignement de ces suivis-là, c'est que malgré que les critères de la note sont respectés, il arrive des nuisances et même à des niveaux quand même assez bas. Donc c'est pour ça qu'on adapte la condition de décret que si le projet va de l'avant, il va y avoir une condition de décret par rapport au traitement des plaintes liées au climat sonore. Puis dans les derniers décrets qu'il y a eu, la plainte disait – la condition, excusez, il commence à être tard – la condition disait :

3165 « *Toute plainte doit être reçue, documentée, considérée et traitée, que la contribution sonore éolienne soit conforme ou non aux critères présentés dans la note.* »

Puis on disait que :

3170 « *L'analyse des plaintes doit être réalisée de façon à établir la relation existant entre les nuisances ressenties, puis ça, c'est dans le but de prendre des mesures adaptées en vue de réduire les impacts sonores afin de favoriser une cohabitation harmonieuse.* »

3175 Donc nous, ce qu'on fait au ministère, c'est qu'on fait ça avec cette condition-là que les plaintes soient traitées, même si la note est respectée.

3180 Dans le cas de des Moulins, ce que je peux dire, pour avoir parlé à quelqu'un du contrôle en région, on n'a pas eu de plainte de bruit en exploitation. On sait qu'il y a des nuisances parce qu'il y a un recours collectif, on est au courant, mais les plaintes, il n'y a pas eu plusieurs plaintes d'adressées au centre de contrôle. Je pense, comme vous l'avez dit, vous avez décidé de choisir une autre stratégie par rapport aux plaintes. Je ne sais pas si mon expert en climat sonore veut ajouter quelque chose?

**LE PRÉSIDENT :**

3185 Oui, Monsieur Brassard?

**M. PIERRE GUY BRASSARD :**

3190 En fait, ça serait peut-être pour compléter un peu ce qui a été dit de la part du promoteur, à savoir notre manière objective de valider si une plainte ou une nuisance est fondée ou avérée.

3195 Je ne peux malheureusement pas vous donner une recette qui va s'appliquer de façon universelle, et c'est d'ailleurs une des forces de la note d'instructions dans le sens où ce n'est pas un règlement, on ne se fie pas uniquement à un chiffre. Donc ce qu'on fait dans ce temps-là, c'est une analyse contextuelle et multifactorielle. On va considérer le cas spécifique. On va analyser,

oui, les niveaux sonores mais aussi on va se fier beaucoup aux observations du plaignant. On va regarder à quel endroit ça se produit, à quel moment, sous quelles conditions météo, opérationnelles, etc.

3200

**LA COMMISSAIRE :**

Donc je comprends qu'on pourrait exiger des mesures d'atténuation même si on est en deçà de la norme?

3205

**M. PIERRE GUY BRASSARD :**

C'est ce que les conditions de décret typiquement prévoient, effectivement. Par contre, une des difficultés avec l'éolien, comme je le mentionnais précédemment, c'est de mettre le doigt sur ce qui cause la nuisance ou le dérangement.

3210

**LE PRÉSIDENT :**

Par exemple, ça pourrait être un endroit qui est configuré dans un petit vallon très particulier ou ça pourrait être la nature du sol qui est argileux, par exemple, qui entraîne des vibrations. Donc vous allez aller jusqu'à regarder des cas particuliers comme ça?

3215

**M. PIERRE GUY BRASSARD :**

C'est au cas par cas.

3220

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien, je vous remercie. Oui, Monsieur Lachance?

3225

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

J'ai pris la photo à peu près à trois kilomètres des éoliennes. Lors de la modélisation qu'on a vue dernièrement, à combien de kilomètres la modélisation est faite des éoliennes et de la photo qu'ils nous ont montrée? Parce que les 3.2 nous paraissent vraiment, vraiment très, très petites à côté des 2.3.

3230

**LE PRÉSIDENT :**

Madame Maraghi?

3235

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

J'ai besoin de mieux comprendre la question. Là, on ne parle plus de climat sonore mais de visuel, si je comprends bien?

3240

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

J'ai fait du coq-à-l'âne. On peut continuer sur le climat sonore, je reviendrai tantôt avec cette question-là.

3245

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Je voulais juste comprendre pour répondre.

3250

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

O.K. Est-ce que l'éolienne fait plus de bruit l'hiver que l'été?

**LE PRÉSIDENT :**

3255

Donc par exemple, l'air est plus dense l'hiver.

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

3260

Exactement. Les conditions météo hivernales affectent-elles les décibels à la hausse ou à la baisse?

**LE PRÉSIDENT :**

3265

Très bien. Madame Maraghi?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

À nouveau, je peux poser la question à monsieur Dokouzian.

3270

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

Donc l'éolienne elle-même ne produit pas plus de bruit. La propagation du bruit, par contre, se fait mieux dans des conditions fraîches je dirais, de l'ordre de 10°C ou 5°C dépendant des



3275 conditions d'humidité relative élevée, qui sont les conditions que nous avons utilisées dans notre modélisation.

**LE PRÉSIDENT :**

3280 Donc le degré d'humidité est un facteur très important...

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

L'humidité et température.

3285

**LE PRÉSIDENT :**

... donc plus déterminant qu'une température froide, disons -20° qui est très sec à ce moment-là.

3290

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

Très froid et sec peuvent aussi être des raisons de propagation élevée mais c'est surtout des conditions de l'ordre de 5 à 10°C et d'humidité de l'ordre de 70 à 80 %. Ce sont les conditions favorables.

3295

**LE PRÉSIDENT :**

Ce serait les conditions les plus favorables pour la propagation.

3300

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

Exactement. Et c'est ce que nous avons utilisé dans la modélisation.

3305

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lachance?

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

3310

Est-ce qu'en termes de décibels, c'est perceptible ce bruit supplémentaire là? Est-ce que c'est 1 ou 2 décibels de plus à cause que c'est l'hiver?

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

3315

Ce qui est perceptible, c'est à peu près 2 à 3 décibels. Les conditions que je décris, c'est à peu près ça, 1 à 2 décibels, si on peut parler de pénalité, si on veut, sur les conditions moins optimales à la propagation du bruit.

3320

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

Donc est-ce que les éoliennes vont être appelées à fonctionner à moindre régime pour ne pas dépasser le 40 dB? Admettons que l'éolienne était juste sur le bord de 40 dB et rendue à l'hiver, elle tombe à 42, 43, est-ce qu'il y a un réajustement en fonction de la température?

3325

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

Non. J'aimerais rementionner ce que j'avais mentionné hier. Nous avons modélisé avec ces conditions. Nous avons tenu compte qu'il y avait des conditions très propices à la propagation, que toutes les éoliennes fonctionnaient, que les récepteurs étaient sous le vent de toutes les éoliennes simultanément. Nous avons aussi appliqué une pénalité pour le terrain jusqu'à 2.5 décibels de pénalité au résultat du modèle pour des terrains qui peuvent être vallonneux, par exemple, donc ce sont des pénalités en plus du modèle que nous avons ajoutées et nos résultats les plus élevés sont de 38,2, incluant ces pénalités, à une résidence, pendant ces conditions optimales. Donc il n'y a pas des conditions... Il peut y avoir des phénomènes rares, oui, mais il n'y aurait pas des conditions d'opération fréquentes où on aurait des bruits selon notre modélisation qui sont plus élevés.

3330

3335

**LE PRÉSIDENT :**

3340

Si vous permettez? Vous avez mentionné que des éoliennes pourraient être exploitées en mode de gestion de bruit. Quand vous avez fait votre modélisation, est-ce que c'était en considération ces éoliennes-là en mode de gestion?

3345

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

Absolument. Il y a, lorsqu'on a fait notre modélisation, il y a 31 éoliennes qui sont en mode opération normale et il y en a une quinzaine qui sont déjà planifiées pour être en mode gestion de bruit.

3350

**LE PRÉSIDENT :**

3355 On parle ici d'une réduction du bruit de l'ordre de quoi? Ce que j'avais, si mon chiffre est bon, genre à la source on parle de 1.5 dBA, 1,5 dBA de moins à la source en mode de gestion de bruit.

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

3360 Ça dépend de quel mode qui est choisi. Donc le projet à ce stade compte utiliser soit un mode de gestion de bruit, une réduction de 1 décibel et un autre mode de gestion de bruit où on a une réduction de 2 décibels. Donc on aurait des éoliennes à 104, 105 et 106.

**LE PRÉSIDENT :**

3365 Très bien, je vous remercie.

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

3370 Décibels.

**LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Lachance?

3375 **M. SHANT DOKOUZIAN :**

De puissance sonore, il faut bien le mentionner. Et pas pression sonore.

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

3380 Lorsque je vous ai fait entendre le bruit plus tôt, puis je vous demande de ne pas tenir compte du sonomètre et des décibels qu'on a vus mais juste de vous fier au bruit, est-ce que c'est dans la normalité que j'entende ce type de bruit à 1 200 mètres chez moi?

3385 **M. SHANT DOKOUZIAN :**

Encore une fois, c'est vraiment difficile de commenter sur votre situation. Je ne connais pas le projet chez vous. Ce que je peux dire, c'est que – bon, je sens que je me répète mais je vais le dire encore – le projet Mont Sainte-Marguerite s'engage à être au minimum en dessous du 40 et il

3390 y a des chances que ça va être encore plus en deçà de ça parce qu'on modélise à des niveaux maximums de 38, 39 en ce moment avec des conditions très conservatrices.

3395 J'aimerais aussi rappeler qu'on est venu faire pendant les portes ouvertes trois présentations sur le bruit spécifiquement dans des salles où le niveau était déjà... On s'est arrangé pour que le niveau sonore existant soit très bas et on a fait jouer quel est, quel serait, quel est le niveau 40 décibels d'une éolienne. Alors les gens ont pu entendre ce qu'est ce niveau maximum dont on parle de 40 décibels et c'est ce que le projet devra respecter. Et c'est le niveau maximal qui sera à l'extérieur des habitations. Et il y aura des contrôles pour s'assurer que ce niveau-là soit respecté.

3400

**LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va comme réponse?

3405

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

Oui, ça va. Mais est-ce qu'on peut comparer dans les faits le bruit d'une éolienne comme on voit là, avec les vents, l'environnement, l'atmosphère, le relief de terrain, avec une démonstration dans une salle fermée comme ici, où ce qu'aucune condition atmosphérique n'est présente?

3410

**LE PRÉSIDENT :**

Alors, j'achemine encore la question.

3415

**M. SHANT DOKOUZIAN :**

3420 Comme je vous dis, le projet doit se conformer à 40 décibels, incluant toutes les conditions atmosphériques. Donc il y aura des contrôles à cet effet. Alors oui, on a montré 40 décibels ici à l'intérieur pour donner une idée mais le projet à l'extérieur, l'hiver, dans les différentes conditions atmosphériques, devra rencontrer ce 40 décibels. En d'autres mots, si on prend un sonomètre et on essaie d'évaluer le son provenant des éoliennes seulement, ce niveau devra être en bas de 40 décibels.

3425

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

Maintenant, je vais commenter la photo. On voit les éoliennes de 2.3, prises à peu près à 3 kilomètres. Sur les photos que vous nous avez montrées, je pense c'est hier, ça c'est la modélisation sur à quoi ressemblerait l'entourage, le paysage, avec les 3.2. D'où j'étais assis,

3430 j'avais de la difficulté à les voir. Est-ce que c'est parce que les photos de la modélisation  
présentent une éolienne comme si elle était à 20 kilomètres de l'appareil photo ou si c'est parce  
qu'une 3.2, c'est plus petit qu'une 2.3?

**LE PRÉSIDENT :**

3435 Alors pour la façon, la méthodologie pour les simulations visuelles que vous avez utilisée.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3440 D'abord indiquer que les simulations visuelles ont toujours été faites en utilisant les  
spécifications exactes de l'éolienne Siemens qui sera utilisée, donc une hauteur de moyeu de  
92.5 mètres et une longueur de pale de 55 mètres, telle que l'éolienne sera. Si vous le permettez,  
on pourrait vous montrer des simulations visuelles qui ont été produites, on en a une qui a  
d'ailleurs été produite à environ 3 kilomètres, qui pourrait vous donner une idée. Et je passerais  
également la parole à monsieur Roberge qui pourrait décrire de quelle façon les simulations sont  
3445 produites.

**M. MICHAËL ROBERGE :**

3450 Donc Monsieur le président, donc ici on est au sommet du mont Radar. Donc on a pris une  
photo en direction du mont Handkerchief. Donc vous voyez l'éolienne la plus proche est à environ  
3 kilomètres. Donc nous, on a un logiciel spécialisé, donc on a le modèle d'éolienne Siemens.  
Donc on prend ses dimensions. La hauteur est de 92.5 mètres au niveau de la nacelle et on a  
aussi le rotor, 113, la longueur de pale. Donc c'est les dimensions qu'on utilise dans notre logiciel  
spécialisé. Et par la suite, on utilise la topographie, les données topographiques qui sont  
3455 existantes pour le terrain, donc de la source – c'est la BDTQ – et puis on est en mesure de  
positionner, de faire, de superposer le maillage que vous voyez, le dessin technique en gris, donc  
on le superpose à la photo originale pour avoir le photo montage que vous voyez en haut.

3460 Donc pour avoir fait aussi des suivis sur... Parce que dans certains projets, on avait  
certaines conditions, il fallait vérifier la correspondance des photos montages avec la réalité, je  
peux confirmer que la réalité de nos simulations est vraiment... Est bonne. Donc on utilise des  
logiciels qui sont spécialisés et puis le rendu peut être donc vraiment près de la réalité.

**LE PRÉSIDENT :**

3465 Par exemple, donc près de la réalité, c'est-à-dire que la lentille qui est utilisée, c'est une  
lentille équivalent à combien de millimètres, par exemple? Donc c'est similaire au regard humain?

3470 Parce qu'on voit dans le dessin technique en bas, on voit la profondeur de champ et son évolution en profondeur, comme un faux 3D. Donc l'image correspond à une lentille de combien de millimètres? Ce n'est pas un zoom, c'est une image qui est prise, quoi, conformément à ce que l'œil va voir?

**M. MICHAËL ROBERGE :**

3475 Donc j'aimerais...

**LE PRÉSIDENT :**

3480 55 millimètres, par exemple? C'est l'équivalent de ça à peu près, de mémoire?

**M. MICHAËL ROBERGE :**

J'aimerais inviter monsieur Tremblay à répondre à la question, s'il vous plaît.

3485 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. S'il vous plaît.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

3490 Monsieur le président, il y a deux choses importantes quand on fait des simulations visuelles : il y a à la fois la focale, comme vous le mentionnez et l'angle de vue, donc le champ de vision. Le champ de vision humain actif ou enfin normal, c'est d'à peu près 120 degrés.

3495 **LE PRÉSIDENT :**

120 degrés.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

3500 Donc on essaie de... L'idéal, ça serait d'avoir quelque chose qui couvre 120 degrés. Par contre, pour le faire avec la proportion que donne l'œil humain aux différents objets, pour essayer de l'expliquer simplement, il faudrait utiliser effectivement une lentille avec un 55 millimètres. Par contre, avec une 55 millimètres, ce qu'on a comme image – je peux prendre mes notes parce que  
3505 j'avais pris une couple de notes là-dessus – mais on va avoir un angle de vue beaucoup plus petit

de l'ordre de 45 degrés, si ma mémoire est bonne. Alors c'est une question de compromis. Ça fait qu'on va choisir une focale plus petite pour couvrir un peu plus grand.

3510 Dans ce cas-là, en général, la plupart des simulations visuelles ont été faites avec un angle de 75 degrés. Donc on est beaucoup plus proche d'une 30 millimètres. Ce qui fait que les proportions que les éoliennes occupent sont réalistes par rapport aux objets à côté desquels elles sont. Par exemple, si on regarde n'importe quelle turbine puis on la compare avec le relief, tout est en proportion.

3515 La photo que nous montrait monsieur Lachance, d'après moi, vous l'avez prise avec une 60 millimètres ou quelque chose comme ça, ce qui explique l'étrécissement de l'angle de vue, donc on a d'autres proportions. Mais les éoliennes ont la même proportion que la montagne, si je peux dire. Il n'y a pas de fausseté par rapport... C'est-à-dire, tout est cohérent dans l'image elle-même, autant dans la photo de monsieur Lachance que dans celle-ci. Sauf que là, on a une certaine déformation parce qu'on essaie d'avoir un champ visuel plus grand, plus proche de l'œil humain.

3520

**LE PRÉSIDENT :**

3525 Donc si je comprends bien, la façon que c'est fait, c'est le dessin technique qui permet de situer une éolienne en particulier, géoréférencée, et qui permet de voir l'éolienne à sa grandeur réelle par rapport au dessin technique et après ça, vous faites la correspondance avec la photographie elle-même.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

3530 Tout à fait.

**LE PRÉSIDENT :**

3535 Avec la possibilité de mettre le dessin technique en bas.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

3540 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3545 Ce qui fait qu'on peut avoir des perspectives différentes si on est en 30 millimètres ou si on va à 80 millimètres ou 120 millimètres ou 300 millimètres, on peut avoir un effet de profondeur de champ qui va être différente.

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

3550 Je comprends. Ce que j'ai vu sur la photo me fait penser, lorsque je voyage mettons de Princeville à Thetford Mines. Et dans le village de Princeville, lorsqu'on regarde à droite, on peut voir les éoliennes du parc de l'Érable sensiblement de cette grosseur-là, et on doit être alentour de 20 kilomètres, 20-25-30 kilomètres. C'est particulier qu'à l'œil humain, comme le monsieur parle, que de Princeville aux éoliennes de Sainte-Sophie, c'est ce que je vois.

3555 **LE PRÉSIDENT :**

Mais disons que ce que je peux comprendre des simulations, en fait dans plusieurs simulations, en tout cas à ma connaissance, sur des projets éoliens que j'ai vus, c'est pas mal toujours la même méthode qui est employée.

3560

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

Oui, je comprends.

3565 **LE PRÉSIDENT :**

3570 Et dans certains cas, ça, des études de terrain comme ça, puis là, on sort la simulation et on a des indications... Par exemple, il y a un endroit, il y en a une précisément, on est allé sur le terrain la semaine dernière, c'était la simulation – je vais la retrouver – j'aime ça mettre la figure à côté du réel que j'ai pour voir comment... Avoir une meilleure idée des proportions – je vais retrouver la figure, laquelle... On l'a vue la semaine dernière, je vais vous indiquer laquelle qu'on avait sortie justement, le paysage était pittoresque, on était pas loin du mont Radar – c'est la simulation numéro 6. Surtout qu'il y avait une structure qui sortait de l'ordinaire un peu, qui ressemble à un pignon d'église. On pouvait regarder, justement pour voir, bon, ça a l'air de quoi un peu. C'est sûr qu'on voit, puis les proportions, en tout cas au meilleur de ma connaissance, on peut voir par rapport à la maison. Bon, c'est déjà une comparaison.

3575

C'est sûr que là, on regardait le paysage, on ne voit pas les éoliennes parce qu'elles ne sont pas là, mais disons que c'est un exercice quand même intéressant à faire. Mais il faut



3580 comprendre, comme on nous a indiqué, si on a affaire à du 30 millimètres de prise de vue donc ce  
n'est pas tout à fait la même chose qu l'œil humain, comme quelqu'un qui va nous montrer une  
photographie à du 80 millimètres, ça veut dire légèrement zoomée par rapport aux capacités de  
l'œil humain. Donc c'est sûr qu'il peut y avoir des petites différences comme ça.

3585 **M. STÉPHANE LACHANCE :**

Mais vous vous êtes rendu compte que lorsqu'on approche d'un parc éolien, on peut être  
aussi loin que 15 kilomètres, 15-20 kilomètres et la hauteur qu'on voit sur la photo, c'est ce qu'on  
perçoit avec l'œil humain. Comme je vous dis, on approche de Thetford Mines par Black Lake ou  
3590 même lorsqu'on revient de Saint-Méthode et on arrive sur la côte avant d'arriver à Sacré-Cœur-de-  
Marie, on est juste sur le dessus, puis on voit les éoliennes du parc des Moulins, on dirait qu'elles  
sont près, qu'elles sont beaucoup près, mais en réalité, elles sont peut-être à 10 kilomètres. Ça fait  
que la perception, la perception de petits tests, on la voit seulement lorsqu'on est extrêmement loin  
des éoliennes.

3595 **LE PRÉSIDENT :**

C'est surtout la perception pour, je ne dirais pas tous les parcs éoliens du Québec, mais  
comme je vous dis, par exemple, je vais faire du ski chaque année au Massif du Sud, donc quand  
3600 on approche après Saint-Damien-de-Bellachasse, si je me souviens bien, on voit les éoliennes du  
côté ouest entre autres d'une pente de ski. Alors c'est sûr que c'est difficile d'imaginer la grosseur  
relative. C'est sûr qu'une éolienne, c'est très, très gros si on compare ça, par exemple, je ne sais  
pas, je faisais souvent la comparaison avec ici à Québec, avec l'édifice Marie-Guyart. Alors c'est  
sûr c'est difficile de l'apprécier vraiment à sa grandeur réelle lorsqu'on l'aperçoit, on sait que c'est  
3605 des très grandes structures, on parle au noyau 90 mètres de haut, plus le rotor, donc avec les  
pales, ça fait des très grosses structures, mais disons que ce que j'ai pu voir, c'est sûr que... Puis  
surtout que si l'éolienne bouge, elle devient plus apparente qu'une photo statique. Alors on se  
comprend bien qu'il faut faire les nuances. En tout cas, c'est ma perception de mon expérience et  
c'est mon expérience.

3610 **M. STÉPHANE LACHANCE :**

Parfait.

3615 **LE PRÉSIDENT :**

Ça vous va?

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

3620

J'ai presque terminé, si vous permettez.

**LE PRÉSIDENT :**

3625

Oui, allez-y.

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

3630

Dans le parc de l'Érable, Sainte-Sophie, Saint-Ferdinand, Saint-Pierre-Baptiste, ils ont négocié certaines ententes particulières avec le promoteur. Une d'entre elles, c'est que le promoteur s'engage à verser 400 \$ par année à tout citoyen qui est dans un rayon de 1.8 kilomètre d'une éolienne. Or, je ne sais pas si c'est juste par générosité ou si c'est parce que le promoteur reconnaît que la présence d'éoliennes dans un rayon de 1.8 kilomètre est un dérangement pour le citoyen, pour l'habitant, mais tout de même, je crois que s'ils l'ont fait, il y avait une certaine raison pour ça. Est-ce que le promoteur ici prévoit des dédommagements dans un certain rayon comme 1.8 kilomètre à tout résident qui serait affecté par la présence, par l'inconvénient de l'éolienne?

3635

**LE PRÉSIDENT :**

3640

Le montant auquel vous faites allusion, je m'en souviens très bien parce que j'étais... Je faisais la commission aussi sur le parc éolien de l'Érable, de mémoire, c'était un montant global d'une soixantaine de milliers de dollars qui était distribué dans les secteurs... Encore une fois, c'était des propositions au moment de l'audience publique parce que le projet n'était pas autorisé, il y avait des hypothèses, on sait que c'était discuté entre les... Ce qu'on nous avait dit à l'époque, je le dis de mémoire, c'est que ça serait discuté avec les locaux pour voir de quelle façon investir cette soixantaine de milliers de dollars là qui devait servir aux gens qui n'avaient pas entre autres des ententes d'infrastructures avec le promoteur.

3645

3650

Alors c'est sûr que je ne veux pas faire dire des choses que le promoteur nous avait dites à l'époque mais grosso modo, ce que je me souviens qu'il nous disait, bien c'est-à-dire : « On veut faire participer aussi les gens, les tiers qui sont autour des éoliennes. » C'était la raison qu'il nous avait dit, de mémoire. On peut retourner voir dans les documents ou dans les transcriptions. Là, je le dis de mémoire, donc il peut y avoir d'autres nuances qui ont pu être faites dans les transcriptions parce que ça fait quand même plusieurs années. Mais je vais quand même envoyer la question du côté de madame Maraghi.

3655

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3660 On a déjà mentionné, Monsieur le président, quelles étaient les redevances actuellement  
qui sont assurées par le promoteur. Ce sujet-là de contribution pour le voisinage a été soulevé à  
quelques reprises. On est encore dans l'analyse économique de cette possibilité-là. Aucune  
décision n'a été prise actuellement au sujet d'un montant d'investissement pour ce qui était des  
citoyens qui ne seraient pas signataires d'option et qui seraient dans un rayon X des éoliennes.  
3665 C'est une solution, c'est quelque chose qu'on envisage mais aucune décision finale n'est prise  
actuellement.

**LE PRÉSIDENT :**

3670 Tout à l'heure, vous avez parlé du 20 000 \$ qui est versé à chacune des trois municipalités,  
qui serait versé. À ce moment-là, c'était pour des projets communautaires. Donc ce montant-là, ça  
serait le promoteur, l'exploitant qui verserait – RES, non, ce serait plutôt une autre entreprise –  
mais je veux dire, ce 20 000 \$ là serait versé directement par l'entreprise... Par l'exploitant pour  
des projets communautaires.

3675 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

3680 Dans le milieu. Ce qu'on comprend, c'est la façon aussi de dépenser l'argent par les  
municipalités n'a pas été encore déterminé. On dit qu'elles feraient des consultations à ce  
chapitre-là. Alors c'est sûr que dans le cas des Érables, ce que je me souviens, ça faisait partie  
d'une sorte de négociation qu'il y avait eu entre les municipalités et le promoteur pour différentes  
3685 sommes d'argent. Donc on voit qu'il y a des options qui peuvent être différentes d'un projet éolien  
à l'autre, là c'était similaire. Donc madame Maraghi dit que c'est une question qui est regardée en  
ce moment. Oui, Madame Gendron?

**LA COMMISSAIRE :**

3690 Vous voulez dire donc que la question était encore en débat mais hier, il me semble – ou ce  
matin, cet après-midi, je ne me souviens plus – mais que vous aviez dit qu'il n'y avait pas de  
compensation qui était prévue. Donc je comprends, c'est peut-être un mot différent mais enfin, je  
vois ça un peu de la même façon, c'est-à-dire cette allocation de voisinage correspond à une  
3695 compensation pour nuisance. Il me semble vous avoir entendu dire clairement que ce n'était pas

prévu. Et là, vous êtes en train de dire que c'est en réflexion. Alors peut-être que j'ai mal compris. Si vous pouviez clarifier?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3700

Effectivement, ce que j'ai dit reste juste, ce n'est pas un montant qui est prévu actuellement, mais on analyse la possibilité. Est-ce que c'est quelque chose qui est possible? Effectivement, on donne déjà des sous aux municipalités en supplément aux 5 000 \$ par mégawatt, c'est une négociation qu'on avait faite avec les municipalités. De quelle façon on peut travailler avec des citoyens voisins? Ce n'est pas encore établi, c'est analysé. Actuellement, ce n'est pas prévu mais reste que nous analysons toutes les possibilités qu'ils nous ont soumises, toutes les propositions qu'ils nous ont soumises.

3705

**LA COMMISSAIRE :**

3710

Est-ce que cette réflexion se fait à propos du 20 000 \$ ou si ce serait en plus du 20 000 \$?

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3715

Le 20 000 \$ est déjà attribué sous contrat.

**LE PRÉSIDENT :**

3720

Ça va comme réponse?

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

3725

Oui, ça va. Alors pour avoir discuté avec la mairesse de Sainte-Sophie, madame Chouinard, dernièrement, je peux vous confirmer la concrétisation du 400 \$ par citoyen à 1.8 kilomètre de toute éolienne. Je peux vous confirmer 20 000 \$ par année, donc alentour de 400 000 \$ pour les trois municipalités. Je peux vous confirmer un autre 30 000 \$ donc 600 000 \$ sur 20 ans à la MRC de l'Érable pour des projets communautaires et je peux vous confirmer que 5.7 millions \$ ont été mis dans un compte qui a servi à réparer et améliorer toutes les routes qui ont été utilisées, brisées lors du projet. Donc que la route était maganée ou peu, toutes les routes ont été améliorées, les ponceaux changés, les fossés creusés, la gravelle remise et à peu près une vingtaine de kilomètres d'asphalte de faits.

3730

Donc cette négociation-là s'est faite, elle a retardé le projet de six mois. Donc elle a reporté l'échéance du projet, ce qui est dans les projets éoliens quelque chose que tout promoteur ne

3735 souhaite pas, mais elle était conditionnelle, ces quatre conditions-là étaient conditionnelles à  
l'acceptation du projet dans l'Érable. Et ce sont tous les conseillers qui ont participé à ça. Donc on  
peut voir que d'un projet à l'autre, il y a énormément de différences entre ce que le promoteur  
offre et je vais parler du cas du Moulin, tout ce que je vous ai nommé dans l'Érable n'existe pas  
3740 dans l'entente des Moulins. Donc tous les chemins à réparer seront aux frais des contribuables.  
Les organismes communautaires, rien. Et les gens qui vivent dans un rayon de 1.8 kilomètre n'ont  
rien non plus. Alors il y a d'énormes différences et c'est quelque chose qui est questionnable.

**LE PRÉSIDENT :**

3745 Vous avez raison.

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

3750 C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

Alors on vous invite aussi à nous en faire part dans un mémoire.

3755 **M. STÉPHANE LACHANCE :**

Parfait. Dernière question...

**LE PRÉSIDENT :**

3760 Dernière question.

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

3765 ... médicale. Lorsque je prends mes tests de son et je vais rester, disons, devant mon  
appareil, l'oreille face au bruit, est-ce que quelqu'un de la Santé publique pourrait m'expliquer  
pourquoi il y a une pression interne dans l'oreille qui se bâtit au point d'avoir mal à l'oreille.  
Seulement celle qui est face au bruit.

3770 **LE PRÉSIDENT :**

Monsieur Arbour, êtes-vous en mesure d'apporter un élément de réponse?

**M. SIMON ARBOUR :**

3775

Il va falloir que j'adresse la question à un médecin collègue qui est spécialiste en bruit. J'ai un collègue, le docteur Pierre Deshaies, qui travaille sur ces problématiques-là, notamment en santé en travail mais aussi en santé environnement. Malheureusement, je ne peux pas vous donner la réponse précise à ce moment-ci.

3780

**LE PRÉSIDENT :**

Donc une perception de l'oreille, vous sentez une variation de pression.

3785

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

On sent une pression interne devenir de plus en plus grande au point d'avoir mal à l'oreille comme les oreillons, comme qu'on était...

3790

**LE PRÉSIDENT :**

Donc est-ce que ça peut être dû, par exemple, à une forme d'harmonique compte tenu de la fréquence des éoliennes?

3795

**M. STÉPHANE LACHANCE :**

Mais c'est seulement lorsque je suis dans cette position, l'oreille face à l'éolienne.

**LE PRÉSIDENT :**

3800

C'est ça. Monsieur Arbour va vérifier s'il des informations à ce sujet-là et aussitôt qu'on a une réponse, donc par écrit dans ce cas-ci, on demande toujours diligence, c'est-à-dire idéalement 48 heures. S'il y a un problème, on demande toujours aux gens de nous indiquer quand est-ce qu'ils pourraient nous donner la réponse. On souhaite l'avoir très, très vite pour être capable d'alimenter les citoyens qui veulent préparer leur mémoire.

3805

**M. SIMON ARBOUR :**

3810

Monsieur le président, peut-être si monsieur peut laisser ses coordonnées au secrétariat, parce qu'au besoin, peut-être notre médecin voudra lui parler pour avoir une description peut-être un peu plus détaillée de la sensation qu'il reçoit pour se prononcer sur ce qu'il décrit. J'ai pris des notes mais je l'invite à laisser ses coordonnées et je vais en parler à notre médecin et

éventuellement, on pourra peut-être essayer de vous contacter pour mieux répondre à la question.

3815

**LE PRÉSIDENT :**

Parfait.

3820

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Monsieur le président, si je pouvais faire un petit ajout au niveau des redevances.

**LE PRÉSIDENT :**

3825

Oui, allez-y, Madame Maraghi.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3830

C'est intéressant que monsieur soulève qu'il y a des variations effectivement au niveau des paiements qui sont faits par les promoteurs. J'aimerais aussi souligner un point très important. C'est le montant qui est donné par mégawatt aux municipalités. On parle ici de 5 000 \$ par mégawatt qui est donné aux municipalités, un montant beaucoup plus élevé que celui qui était donné dans les projets précédents, que ce soit dans le premier ou le deuxième appel d'offres où il n'y avait pas d'obligation au niveau du gouvernement sur ces redevances-là. Les redevances oscillaient entre – je ne veux pas trop m'avancer, je ne sais pas qu'est-ce qui se donne à de l'Érable, mais au moins deux fois moins que ce qui est offert aujourd'hui. Donc même chose pour les paiements qui sont offerts aux propriétaires qui ont des éoliennes, même chose pour les pourcentages de paiements collectifs qui sont offerts aujourd'hui. On parle de 1 %. À l'époque, on travaillait plutôt avec des .5 %. Donc au total, je crois quand même que la communauté va recevoir des montants beaucoup plus intéressants que ceux qui étaient à l'époque du début de l'éolien au Québec.

3835

3840

**LE PRÉSIDENT :**

3845

Très bien, je vous remercie. Je vais maintenant inviter madame Paulette Bolduc.

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

3850

Bonsoir. Tel que le règlement le précise, je vais avoir seulement que deux questions. Dans la description des équipements et des infrastructures, on note que la Siemens 3.2 mesure 92.5

3855 mètres comparativement à 80 mètres pour la 2.2. J'aurais aimé qu'on puisse nous produire une image où on peut voir la hauteur de cette éolienne-là par rapport à la hauteur de l'autre éolienne, un genre de graphique avec une église, avec un poteau d'Hydro-Québec pour qu'on puisse se faire une idée de la proportion de ce genre d'éolienne-là dans notre paysage, avec les choses qu'on voit régulièrement. Est-ce que c'est possible de l'avoir dans un de vos cahiers sur votre étude d'impact ou si j'ai mal regardé?

3860 **LE PRÉSIDENT :**

On a parlé tantôt d'une figure comparative entre la Siemens 2.3 mégawatts et la 3.2. C'est possible de rajouter à côté, par exemple, un poteau d'Hydro-Québec vous avez mentionné?

3865 **Mme PAULETTE BOLDUC :**

Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3870 Pour voir la différence de proportion. C'est arrivé plusieurs fois dans certains rapports du BAPE passés...

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

3875 Oui.

**LE PRÉSIDENT :**

3880 ... surtout au début, lorsque c'était nouveau les éoliennes, donc on s'était on pourrait dire « amusés » entre guillemets, à mettre un édifice Marie-Guyart comme j'ai mentionné tout à l'heure, à titre de comparaison parce qu'à Québec disons c'est un édifice qui est phare, on le connaît bien, on est porté à le mettre en comparaison avec une éolienne, on mettait aussi d'autres éléments pour apporter une comparaison sur la hauteur des éoliennes. Donc si c'était possible de mettre un poteau de téléphone, par exemple, pour la figure, entre les deux éoliennes.

3885 **Mme PAULETTE BOLDUC :**

Bien, je vais parler d'une église parce qu'ici au Québec, les églises sont populaires. Ça fait que... Surtout avec les clochers, ils sont très élevés. C'est qu'on peut voir la différence qu'il y a



3890 entre la hauteur d'une éolienne, la hauteur du clocher qu'on voit à chaque jour, puis le poteau d'Hydro. Habituellement, ça nous donne une bonne idée des proportions.

**LE PRÉSIDENT :**

3895 Très bien. Donc si on est capable de mettre des points de repère sur la figure.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3900 Si je comprends bien, je veux juste savoir exactement qu'est-ce qu'on doit préparer. Lorsqu'on parlait des deux éoliennes Siemens, donc la 3.2 qui est installée ici et la 2.3 que Pattern opère en Ontario, elles ont la même hauteur dans ces cas-ci.

**LE PRÉSIDENT :**

3905 Si on pourrait rajouter un poteau de téléphone entre les deux et peut-être un clocher d'église.

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

3910 C'est parce que dans votre étude d'impact en page 7, vous faites une comparaison entre la tour de la 2.2 de GE qui est à 80 mètres, qui a trois sections, puis celle-là de la Siemens, la 3.2 à 92.5 mètres qui comporte quatre sections. Donc elles ne sont pas de la même hauteur là.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3915 Mais c'est là que je voulais en venir dans ma comparaison. Ce qu'on nous a demandé précédemment était de comparer deux éoliennes Siemens, une 3.2, une 2.3. Tandis que ce que madame précise, c'est que dans le premier volume de notre étude d'impact, ça avait été fait avec une GE 2.2 qui était de moindre hauteur. Donc je voulais juste m'assurer qu'on parlait des bons...

3920

**LE PRÉSIDENT :**

3925 Mais ce qu'on avait convenu quand même, nous demeurons avec la comparaison de puissance, parce que c'était ça qui était questionné. Mais je pense qu'en mettant des objets comme le poteau ou en tout cas, des points de repère, ça devrait faire l'ouvrage comme on dit en bon français pour avoir une comparaison de proportions.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3930 Parfait. On va pouvoir voir...

**LE PRÉSIDENT :**

3935 Faire deux figures différentes.

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

On pourra voir ça sur le site?

3940 **LE PRÉSIDENT :**

Oui. Aussitôt qu'on le reçoit, nous, on met ça en ligne.

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

3945 Mon autre question, c'est que quand on regarde les simulations de photo avec les éoliennes qui sont prévues, on voit toujours les photos à partir de l'intérieur du périmètre du parc. Mais est-ce qu'on peut avoir des photos, supposons qu'on est à Saint-Frédéric, à Tring-Jonction, à tout autre endroit dans la Beauce ou sur la route 112, probablement qu'on va les voir, ces éoliennes-là. Puis on m'a déjà dit une première fois que sur le perron de l'église de Saint-Séverin, on ne voyait pas les éoliennes, chose que j'ai beaucoup de difficulté à comprendre, étant donné la hauteur du village de Saint-Séverin, le périmètre qui est tout autour. Je voudrais qu'on nous dise si c'est possible de voir des simulations à l'extérieur du périmètre, à partir de l'extérieur du périmètre.

3955

**LE PRÉSIDENT :**

La question a été abordée tout à l'heure concernant les prises de vue, donc qu'est-ce qui avait justifié le choix. Alors, Madame Maraghi, je vais vous inviter à réexpliquer la question.

3960

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3965 Donc il y a eu plusieurs simulations visuelles. Il y a eu plusieurs simulations visuelles qui ont été faites à l'intérieur du parc comme le souligne madame, mais également plusieurs simulations qui ont été faites en périphérie, donc à l'extérieur des limites du parc. Si vous le permettez, on

pourrait présenter une carte nous indiquant où ont été prises les quinze simulations qui sont présentées ici.

**LE PRÉSIDENT :**

3970

Et qu'est-ce qui a motivé ce choix-là plutôt qu'un autre.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

3975

Donc simplement d'abord pour indiquer, donc ici à partir de vers Saint-Jacques-de-Leeds, disons qu'on est passablement loin. Ces deux simulations ici ont été prises à partir de la route 216, donc à l'extérieur du projet. Une autre, au sud, trois autres au sud en fait le long de la route 112 et du rang Fer à Cheval, donc également à l'extérieur du projet. Celui-ci est à Tring, une municipalité que madame soulignait. Donc on a essayé d'être relativement équitable pour s'assurer qu'on présentait à la population des simulations d'un peu partout.

3980

Monsieur Tremblay pourrait également prendre la parole pour préciser à nouveau de quelle façon ces choix-là sont identifiés.

3985

**LE PRÉSIDENT :**

Très bien.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

3990

Monsieur le président, tout à l'heure, on a parlé de la question des points de vue valorisés, puis ce qui avait été retenu. Il y a d'autres critères aussi pourquoi on ne va pas plus loin. En fait, la réalité, c'est qu'à partir de 14-15 kilomètres, les conditions pour voir les éoliennes sont très difficiles. Pour avoir fait beaucoup de suivis de parcs éoliens, prendre des photos des éoliennes qui sont à 15 kilomètres, il faut avoir de très, très bonnes conditions de visibilité. Donc les éoliennes deviennent très petites à l'horizon, très minces, par exemple, et occupent peu d'espace verticalement dans le champ visuel.

3995

Donc on en a fait quand même de l'extérieur du périmètre, notamment de Tring, il me semble qu'il y en a une de East Broughton en bas, c'est ça. Donc on est à des distances d'à peu près 5-6 kilomètres. Il y avait une question, la raison pour laquelle on ne voit pas d'éolienne à partir du perron de l'église de Saint-Séverin, par exemple, c'est qu'à Saint-Séverin, l'éolienne la plus proche se trouve à être à peu près à 2.4 kilomètres ou quelque chose comme ça et à cette distance-là, une éolienne occupe dans le champ visuel verticalement, va occuper à peu près

4000

4005 4 degrés, c'est ça, environ 4.2 degrés. Quand on est à l'intérieur du village, il y a des façades, il y a des arbres, il y a toutes sortes de structures. Un arbre mature qui a 12 ou 15 mètres, situé à une centaine de mètres, qui est quand même assez loin, occupe déjà plus d'espace que l'éolienne qui va être à 2 kilomètres derrière.

4010 Donc c'est la raison pour laquelle lorsqu'on est dans les noyaux villageois, souvent on n'a pas beaucoup d'angle de vue vers le lointain.

**LE PRÉSIDENT :**

4015 Parce que les bâtiments qu'on a autour occupent plus que 4 degrés, par exemple...

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

Exactement.

4020

**LE PRÉSIDENT :**

... quand une éolienne serait à 2.4 kilomètres.

4025

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

C'est ça.

**LE PRÉSIDENT :**

4030

C'est ça qu'on doit comprendre. Puis après ça, pour la raison des prises de vue de distance, donc vous l'expliquez, donc oui, on peut apercevoir, des fois on se promène, quand on approche de parcs éoliens existants, oui, on peut apercevoir des éoliennes à l'horizon mais vous avez préféré vous concentrer, vous nous expliquez, sur des vues plus rapprochées en fonction...  
4035 où les éoliennes peuvent avoir une plus grande visibilité.

**M. FRANÇOIS TREMBLAY :**

4040

Au-delà de 20 kilomètres, c'est possible de voir des éoliennes à 20 kilomètres. C'est possible. Mais c'est très, très rare. Le moins qu'il y a un peu de nébulosité dans le ciel, qu'on n'a pas le soleil du bon côté, comme je disais, quand je fais des suivis visuels de parcs éoliens pour s'assurer pour la bonne proportion dans le ciel, je m'assure d'avoir le soleil dans le dos pour bien les éclairer et même là, j'arrive dans des situations où il y a un petit peu de nuage et

4045 il faut que j'attende. J'ai passé un après-midi l'autre jour à attendre que le soleil les éclaire comme  
il faut pour les prendre en photo parce qu'à des distances comme ça, il faut vraiment avoir des  
bonnes conditions pour les voir. Donc on va en prendre quelques-unes généralement mais ça ne  
donne pas grand-chose et c'est peu représentatif d'aller prendre des photos de 15 kilomètres et  
plus.

4050 **LE PRÉSIDENT :**

Très bien. Donc c'est un peu la raison. On sait qu'à l'origine, il y avait des simulations  
visuelles. Après ça, il y a eu des discussions au niveau de la recevabilité de l'étude d'impact et le  
promoteur a produit des simulations visuelles additionnelles à la suite de demandes des  
4055 ministères. Donc on est arrivé aux quinze simulations que nous avons présentement.

**Mme PAULETTE BOLDUC :**

4060 Je vous remercie. Je vous souhaite une bonne soirée.

**LE PRÉSIDENT :**

C'est moi qui vous remercie.

4065 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Si vous voulez, Monsieur le président, pour compléter, on pourrait aussi présenter la  
simulation qui a été prise de la Municipalité de Tring dont madame a parlé. Puis je profiterais de la  
possibilité aussi d'indiquer qu'on a parlé du fait que les éoliennes étaient un peu plus hautes que  
4070 celles qui étaient modélisées au début dans notre premier volume d'étude d'impact. Il faut indiquer  
qu'en ce moment, on a un projet quand même de près de 150 mégawatts avec seulement  
46 éoliennes. Il y a dix ans, des projets comme ceux-là auraient utilisé 100 éoliennes pour une  
même puissance. Donc les éoliennes sont dix mètres plus hautes que celles qu'on installait dans  
les premiers parcs en Gaspésie. Mais d'un autre côté, elles ont aussi un moindre impact sur  
4075 l'environnement visuel puisqu'il y en a moins dans l'environnement visuel. Donc je voulais  
simplement souligner que l'avancement de la technologie nous permet de produire plus d'énergie  
avec moins d'éoliennes et moins d'impacts visuels.

On revient donc. Ça, c'est la simulation – peut-être dézoomer un petit peu pour qu'on voie  
4080 exactement d'où elle a été prise – donc à l'intersection de la route 112 et du Rang 2 à Tring. Le  
Rang 2 est un des rangs qui monte vers Saint-Séverin à partir de la 112. Et on aperçoit donc les

éoliennes de ce chemin-là ici qui sont les éoliennes positionnées à Saint-Séverin. Et une ici plutôt située dans les nuages mais qu'on aperçoit également.

4085 **LE PRÉSIDENT :**

À ce moment-là, les éoliennes sont à quelle distance approximativement?

4090 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Pourriez-vous montrer le dessin technique pour qu'on puisse voir quelle est la distance? 4.9 kilomètres.

4095 **LE PRÉSIDENT :**

Donc on voit que, autrement dit à 5 kilomètres, l'éolienne n'est plus dominante par rapport à la massivité des montagnes autour.

4100 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

Effectivement.

**LE PRÉSIDENT :**

4105 C'est ce qu'on peut constater. Bon, je vous remercie pour la réponse.

**Mme VIVIANE MARAGHI :**

Merci.

4110 **LE PRÉSIDENT :**

Alors madame Bolduc était notre dernière participante. Alors, bien entendu, allez-y, Madame.

4115 **LA COMMISSAIRE :**

4120 Pour terminer, si je comprends, on est en train de terminer, donc deux petites questions. La première, c'est par rapport à la responsabilité des propriétaires terriens, donc s'il arrivait un accident avec une éolienne, je sais qu'il n'en est pas arrivé, mais s'il devait arriver un accident et

qu'il y avait une responsabilité civile d'engagée, comment fonctionnerait donc la responsabilité entre l'exploitant, le propriétaire, etc. Est-ce que vous avez clarifié cette question-là sur le plan juridique?

4125 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

4130 Dans l'acte superficielle qui sera signé dans les prochains mois avec les propriétaires, il y a une clause sur la responsabilité civile et les assurances. Le promoteur prend tous les risques, si on veut... Je ne veux pas dire que le promoteur prend les risques, mais le promoteur assure qu'il va supporter toutes les assurances nécessaires qui ont trait avec le parc au niveau de la responsabilité civile. Évidemment si c'est lié au parc éolien, ce ne sera pas attribuable au propriétaire foncier.

4135 **LA COMMISSAIRE :**

4140 Puis une autre question tout à fait dans un autre champ. Vous avez donc eu des dialogues avec la population et vous allez continuer à en avoir. Donc j'aimerais savoir si vous avez déjà établi ou si vous êtes en train d'établir ou si vous projetez d'établir un plan de communication en fonction d'une catégorisation d'utilisateurs du territoire pour voir avec quel type d'enjeux vous devrez composer dans vos relations avec la collectivité? Donc par exemple ceux qui – il y a évidemment les propriétaires, il y a ceux qui ont des impacts visuels, ceux qui ont des impacts sonores, etc. Donc est-ce que vous avez procédé à une telle catégorisation ou vous comptez le faire?

4145 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

4150 Nous allons utiliser tous les moyens possibles pour communiquer avec la population. C'est déjà fait. Je crois que le fait d'avoir un site internet également donne beaucoup de possibilités. Maintenant, pour répondre précisément à cette question-là, nous avons déjà débuté certains protocoles de communication. Par exemple, que ce soit... C'est surtout pour les usagers du territoire, donc évidemment avec les propriétaires fonciers. Il y a des clubs de motoneige et de quad qui utilisent le territoire et qui vont utiliser des chemins, les mêmes chemins que ceux du projet. Nous avons commencé à discuter avec eux de quelle façon nous allons pouvoir travailler.

4155 Donc il y a déjà plusieurs amorces qui ont été faites et qui vont se poursuivre dans les prochains mois jusqu'au début de la construction. Il y aura un protocole de communication très clair également au niveau de tous les travaux, quels travaux sont faits, à quel moment, et du partage d'informations de façon quotidien, hebdomadaire et plus.

4160 **LA COMMISSAIRE :**

4165 Merci. Puis vous deviez annoncer des rencontres, je ne me souviens plus où on était, avec certains groupes. Donc voilà. Vous mentionnez dans l'étude d'impact qu'une rencontre avec des organismes représentant les producteurs agricoles et forestiers a eu lieu en février 2015 et qu'une réunion de travail était prévue en mars ou avril suivant, donc représentants de l'UPA Chaudière-Appalaches et syndicats locaux. Donc est-ce que cette rencontre a eu lieu? Et qu'est-ce qui en est ressorti et est-ce que vous avez effectué éventuellement des modifications au projet suite à cette rencontre ou à ces rencontres, si elles ont eu lieu.

4170 **Mme VIVIANE MARAGHI :**

4175 Cette rencontre-là a eu lieu au mois d'avril 2015. Il y en a eu une troisième ensuite en septembre 2015. Comme je l'ai mentionné également, l'aménagiste de la Fédération de l'UPA de la Chaudière-Appalaches – de la Chaudière, en fait, je ne crois pas qu'il y a Appalaches dans leur nom – est également membre du comité de suivi. Donc il y a une relation qui s'est établie avec l'Union des producteurs agricoles et qui participe à l'évolution du projet.

**LE PRÉSIDENT :**

4180 Donc c'était les questions. Bien entendu, comme j'ai mentionné tout à l'heure, on va décanter les questions, réponses. Donc on va acheminer les questions par écrit, notamment à des personnes-ressources où nous avons le contact par écrit. Et le cas échéant, on va adresser aussi des questions au promoteur pour compléter certaines informations ainsi qu'aux ministères qui étaient présents.

4185 Maintenant, tout à l'heure, comme on a annoncé, nous allons mettre fin à la première partie de l'audience publique ce soir. Donc je vais énoncer dans le discours de fermeture de la première partie les modalités qui s'en viennent.

4190 Donc la commission constate, on a vu que certaines informations complémentaires sont attendues, donc on en a quelques-unes encore. On va demander aux gens, comme j'ai demandé, de répondre le plus rapidement possible. Nous allons faire des suivis avec les personnes-ressources, le promoteur, pour obtenir les réponses rapides. Idéalement, bien entendu, on cherche à recevoir les réponses dans un délai habituellement de 48 heures. On peut comprendre des fois que lorsqu'il y a un traitement d'information, une figure à faire, ça peut nécessiter un petit peu plus de recherche, de temps, de délai que de déposer un document existant.

4195



4200 Ces renseignements seront aussitôt rendus publics afin qu'ils soient utiles à la préparation des mémoires et à l'expression des opinions des participants au moment de la deuxième partie de l'audience publique qui aura lieu ici même à Saint-Sylvestre et dans la salle ici le 17 novembre prochain à compter de 19 h.

4205 Bien entendu, entre les deux parties de l'audience publique, la commission va poursuivre ses travaux. Ici, donc comme j'ai mentionné tout à l'heure, du côté des participants, si vous pensez à des questions, vous pouvez envoyer des questions par écrit à la commission par l'entremise idéalement de courriels, c'est plus rapide pour la transmission, à l'attention de madame Lynda Carrier. Sur le site web du BAPE, vous allez trouver l'adresse internet notamment de la commission. Donc jusqu'au 26 octobre à 16 h. Ou si ça peut s'adresser, ces questions-là, de gens qui n'étaient pas venus sur place et que vous connaissez et qui auraient une question, donc  
4210 on va accepter les questions de tout le monde.

Bien entendu, il appartient à la commission d'apprécier l'intérêt qu'elles présentent pour les travaux de la commission et de déterminer si les informations déjà fournies suffisent pour y répondre. Donc quelqu'un qui poserait une question qui a déjà été posée, on ne la reposera pas.  
4215

Également, c'est important de préciser que nous on a nos propres questions. Donc ça peut arriver qu'on prenne une question d'un participant et on va l'amalgamer avec une de nos questions qu'on s'appropriait à envoyer. Donc ça peut arriver que la personne ne retrouverait pas intégralement la question qu'elle a posée. Ou si, comme je vous dis, si la commission a jugé que  
4220 la réponse est déjà donnée, on ne reposera pas la question.

Donc pour ce qui est du suivi des questions et des réponses, on ne fait pas de suivi personnalisé, de retour par courriel. Ce qu'on dit aux gens, on vous invite à consulter les documents qui sont déposés dans les centres de consultation et sur le site internet de la commission à intervalles réguliers. Donc les questions et les réponses et tous les nouveaux documents sont toujours déposés de cette façon-là.  
4225

Je rappelle les endroits pour les centres de consultation locaux : bureau municipal de Saint-Sylvestre à la bibliothèque La Rencontre; au bureau municipal de Saint-Séverin et à la bibliothèque La Voluthèque. L'ensemble du dossier est disponible dans les centres de consultation, comme j'ai dit tout à l'heure. Donc vous trouverez la liste complète avec les adresses plus exactes à l'arrière de la salle, à l'accueil.  
4230

Je rappelle encore une fois qu'il est important de manifester votre intention de déposer et de présenter un mémoire. Donc à ce stade-ci, c'est seulement une intention de mémoire. Vous  
4235

n'avez pas besoin de déposer votre mémoire, mais de manifester votre intention de mémoire d'ici le 3 novembre prochain à 16 h.

4240 L'objectif pour nous, ça vise à préparer l'horaire de la deuxième partie de l'audience publique. On va chercher à contacter les premières personnes qui se sont inscrites pour leur offrir les plages. Donc la première personne va avoir un meilleur choix que les personnes qui nous envoient leur intention de mémoire plus tardivement. On va y aller autant que possible par ordre d'arrivée. Donc les premiers arrivés ont les premiers choix pour les séances de l'audience.

4245 Nous, bien entendu, on va programmer le nombre de séances en fonction des intentions de mémoires. En soirée, on peut facilement recevoir une douzaine de témoignages. Ça vous donne une idée disons de la séance. Donc ça dépendra du nombre de mémoire, d'intentions de mémoire qu'on aura reçues pour la deuxième partie de l'audience publique.

4250 Tel que je l'ai mentionné déjà, la deuxième partie, la disposition de la salle est différente. Seule la table des participants et la table de la commission demeurent en place. Donc les personnes-ressources et le promoteur n'ont pas de rôle particulier à jouer. Bien entendu, tous sont les bienvenus pour assister à l'audience publique. Les personnes-ressources ne seront pas appelées à intervenir devant la présente commission normalement.

4255 Cette deuxième partie est réservée, consacrée à la présentation des opinions des citoyens, des groupes, des municipalités et des organismes municipaux ou paramunicipaux. Donc c'est ouvert à tout le monde. À ce moment-là, les gens peuvent donner leur opinion sur le projet et ses répercussions. Normalement, nous accordons quinze minutes à la présentation. Ça ne veut pas dire que vous êtes limités dans votre mémoire. Donc vous pouvez faire un mémoire volumineux mais ce qu'on demande aux gens, c'est de synthétiser le contenu du mémoire en quinze minutes. Après ça, après votre présentation, nous pourrions échanger pour éclaircir, vous faire préciser ou vous faire éclaircir certains points contenus dans votre mémoire.

4265 Il est important de mentionner que les mémoires demeurent confidentiels jusqu'au moment de leur présentation devant la commission. Donc ils ne sont pas diffusés d'avance.

4270 Pour les règles de participation, le BAPE a élaboré des règles de participation visant à faciliter la participation de toutes les personnes intéressées. Elles portent notamment sur le respect du droit d'auteur. Donc si vous mettez en annexe des documents avec des droits d'auteur, on ne pourra pas malheureusement les diffuser mais il y a toujours le moyen pour le faire, c'est de faire la mise en bibliographie de ce type de document-là que vous pouvez faire. Elles portent également sur le respect du droit d'auteur...

4275 Le respect de la vie privée des personnes. Qu'est-ce qu'on dit donc, c'est éviter de nommer  
des gens en particulier, surtout des citoyens privés. Si jamais les gens fournissent des  
4280 photographies, c'est important de ne pas voir... Si c'est des photographies de paysage, ça va, il  
n'y a pas de problème, mais si on voit des gens distinctement sur une photographie, ça peut  
poser des problèmes pour diffuser l'information. Donc quand je parle du respect de la vie privée,  
c'est notamment ces choses-là. Donc des adresses de tiers ou des photographies de gens, de  
tiers.

Certaines règles ont trait aux propos qui ne doivent pas, par exemple, être diffamatoires ou  
injurieux dans les mémoires. Ces règles de participation sont disponibles dans le site internet du  
4285 BAPE. Donc vous allez les trouver de façon un peu plus élaborée. Si un mémoire contenait, selon  
nous, des propos diffamatoires, par exemple, donc la commission va informer la personne que la  
commission va refuser de diffuser ce mémoire. Si la personne vient faire une présentation en  
reprenant les points du mémoire, autrement dit dans les passages diffamatoires, bien la  
commission va intervenir auprès de la personne pour lui demander de ne pas tenir de tels propos.

4290 Alors retenez bien ça. Donc, comme je dis, on informe les gens d'avance. Si le mémoire  
n'est pas changé, on ne le diffusera certainement pas. C'est-à-dire, on ne le met pas sur internet,  
par exemple, en électronique et on ne le verse pas dans les centres de consultation. Donc c'est  
important, lorsque vous faites un mémoire, de ne pas attaquer personne. Contentez-vous  
4295 d'exprimer des faits, d'exposer des problèmes, ça, ça va de soi, mais évitez des propos  
diffamatoires donc qui pourraient à ce moment-là... C'est pour ça qu'on ne les diffuse pas. Avant  
tout, c'est une question de s'assurer que les gens ne seraient pas poursuivis pour des propos qui  
sont tenus, que nous aurions diffusés. Donc c'est la principale raison entre autres qu'on ne veut  
pas les diffuser, c'est en quelque sorte rendre service aux gens. Alors comme je vous dis, ces  
4300 règles sont explicitées de façon plus particulière sur le site web du BAPE.

Je rappelle qu'il y a trois façons d'exprimer votre opinion. Vous pouvez déposer un mémoire  
et le présenter en séance publique; déposer un mémoire écrit encore, sans le présenter; ou  
4305 simplement manifester votre intérêt auprès de madame Carrier d'exprimer verbalement votre  
opinion en séance publique, donc encore une quinzaine de minutes, sans déposer un mémoire.

De façon à ce que la position d'un organisme soit communiquée le plus fidèlement possible  
à la commission d'enquête, il est recommandé qu'il dépose un mémoire, s'il doit être présenté en  
séance publique, l'organisme désigne une personne autorisée à le présenter en indiquant la  
4310 fonction qu'elle occupe. Donc par exemple, si des municipalités viennent présenter des mémoires  
ou des organismes, c'est important de savoir à quel titre les gens qui viennent présenter le  
mémoire viennent le présenter. Notamment, si c'est un mémoire qui a été écrit par quelqu'un  
d'autre et la personne vient simplement en faire la lecture, ça peut arriver à ce moment-là que la

4315 personne ne pourra pas répondre à certaines questions de la commission, n'étant pas l'auteur du mémoire. Donc c'est important qu'on le sache d'avance.

4320 Pour vous aider à préparer votre présentation verbale ou votre mémoire, le BAPE met à votre disposition un document décrivant les modalités de participation à l'audience publique et les modalités plus particulières au mémoire, qui peut être consulté dans le site web du BAPE et il est également disponible à l'accueil à l'arrière de la salle.

4325 Pour la transmission du mémoire, donc l'avis, je rappelle donc avant le 3 novembre prochain pour le dépôt de l'intention de mémoire. Il y a également pour faciliter la manifestation de votre intention de mémoire, nous avons un avis d'intention qui est disponible aussi à l'accueil. Donc vous pouvez remplir – c'est un pense-bête en même temps – ça dit qu'est-ce qui est important pour nous d'avoir, notamment votre numéro de téléphone pour pouvoir vous recontacter pour fixer la plage horaire.

4330 Pour nous permettre de prendre connaissance de votre mémoire et de bien comprendre votre opinion, nous vous demandons de transmettre votre mémoire au secrétariat de la commission, à l'attention de madame Carrier, au plus tard le 13 novembre à midi.

4335 Pour terminer, bien entendu, les remerciements d'usage. Donc je remercie le porte-parole du promoteur, madame Viviane Maraghi, pour ses réponses, de même que toute votre équipe. Nous remercions également les personnes-ressources qui nous ont fourni des compléments d'information au cours de la première partie. Notamment aussi, je remercie chaleureusement aussi les participants du public, donc beaucoup de gens se déplacent souvent à leurs frais on peut dire, pour venir poser des questions et participer aux travaux du BAPE. Alors aussi un chaleureux merci aux gens qui sont venus adresser des questions à la commission.

4340 Et bien entendu, je n'oublie pas aussi les gens qui sont au service technique du BAPE, qui nous permettent de bien fonctionner. Je souligne aussi la collaboration de notre équipe, l'équipe de la commission qui nous seconde et qui nous aide, par exemple, à retrouver parfois des informations qu'on a de la misère à retracer. Alors je les remercie pour leur support. Je remercie également à l'arrière de la salle madame Carrier et monsieur Vic Nolet, notre conseiller en communication. Et c'est sûr, je remercie aussi ma collègue, Corinne, pour le support qu'elle m'a apporté pour pouvoir bien chercher le questionnement.

4345 Alors je vous invite donc à vous inscrire pour venir participer au BAPE, à l'audience publique en deuxième partie. Et au plaisir de vous revoir le 17 novembre prochain et je vous remercie encore de votre participation. Bonne soirée!

4355 Je, soussignée, **LOUISE PHILIBERT**, sténographe officielle, certifie sous mon serment  
d'office que les pages ci-dessus sont la transcription fidèle et exacte des notes recueillies au  
moyen de l'enregistrement numérique, le tout hors mon contrôle et au meilleur de la qualité dudit  
enregistrement, le tout conformément à la loi.

4360 Et J'AI SIGNÉ :

4365 **LOUISE PHILIBERT, s.o.**